

Livret de l'étudiant·e

2025 / 2026

Sommaire

Édito

7

L'ENSP

- 1.1 L'histoire et les missions
 - 1.2 L'équipe
 - 1.3 Biographies de l'équipe enseignante
 - 1.4 Les instances de gouvernance
-

25

Les études

- 2.1 L'organisation générale des études
 - 2.2 Le diplôme
 - 2.3 La recherche
 - 2.4 L'international
 - 2.5 La professionnalisation
 - 2.6 Les espaces et ressources pédagogiques
-

54

Le programme des enseignements 2025-2026

- 3.1 Les grandes dates de l'année académique
 - 3.2 Référent·es pédagogiques
 - 3.3 Les enseignements année 1
 - 3.4 Les enseignements année 2
 - 3.5 Les enseignements année 3
-

146

La vie étudiante

- 4.1 La représentation et la vie associative
- 4.2 Les droits d'inscription et les aides financières
- 4.3 L'égalité et la prévention des discriminations
- 4.4 Les informations pratiques

156 Après l'École

- Accès à l'école et aux laboratoires
- Informations et opportunités professionnelles
- Site des alumni
- Programme de tutorat
- Observatoire des diplômé·es
- Formation professionnelle continue

160 Annexes

- Règlement des études
- Règlement intérieur
- Charte pour l'égalité
- Charte handicap
- Plans du bâtiment

Édito

Pour cette nouvelle rentrée 2025, l'école est plus que jamais à l'écoute des nouvelles pensées écologiques et décentralisées ainsi que des révolutions technologiques en poursuivant et intensifiant ses cours, projets et séminaires autour de ces questions via notamment sa collaboration active avec le festival arlésien Octobre numérique, son projet sur la biodiversité des étals de Ver-o-Peso et du Marché d'Arles dans le cadre de l'année France-Brésil ou encore ses cours théoriques sur la place des algorithmes, la post-photographie et les Nouveaux Récits. Elle favorise l'expérimentation avec un module, instauré depuis l'an dernier en première année, qui permet d'introduire des pratiques et approches moins documentaire et plus abstraites. Proposé au second semestre, il vient compléter le projet fondateur « Arles observatoire » davantage axé sur les logiques plus représentatives de territoire.

Pour être encore plus en phase avec l'étendu des champs d'application qu'implique la photographie, elle fait évoluer ses enseignements en instaurant une série plus diversifiés de cours qui, de l'histoire de la photographie, de ses techniques, de ses théories et de ses contextes géographiques, en passant par l'histoire de l'exposition, de la vidéo, de l'édition et du graphisme, permettra d'avoir une connaissance et compréhension plus large des domaines dans lesquels s'inscrit et évolue le médium. De leur côté, les enseignements techniques, qui sont dispensés au sein des laboratoires noir et blanc, couleur et du studio, balayent de manière toujours plus transversale et hybride l'ensemble des pratiques photographiques, des plus anciennes (collodion, cyanotype) au plus récentes (Imprimante 3D, programme IA), tout en considérant l'audiovisuel, le son et les nouveaux médias pour penser la photographie de manière résolument ouverte, transversale et spatialisée.

Tout comme la technique, la recherche est au cœur du Master à travers le Centre de Recherche Art & Image - le CRAI qui, par l'intermédiaire de ses trois laboratoires PI, FIG et La cellule, prolonge cette année les questionnements autour d'une métaphysique de la consommation, de la matérialologie et du concept de tiers-image afin de familiariser les étudiants aux pensées critiques, analytiques et esthétiques indispensables pour leur projet. Un riche panel d'intervenants-es artiste, critique, philosophe, historien, commissaire, sociologue, issu d'horizons les plus divers, viendra enrichir l'ensemble des cours, séminaires et recherches en proposant, en plus de sessions de face à face avec les étudiants lors de monstrations, des conférences. Programmées le soir afin d'être également ouvertes à un public amateur, ces conférences font ainsi l'objet d'une programmation annuelle abordant les thèmes et approches des plus artistiques au plus engagées. Dans ce même esprit d'ouverture, les séances Philiconie dédiées à la lecture des images et le cours « Philosophie de l'œuvre » sont également accessibles à ceux qui souhaitent, en auditeur libre, s'initier aux approches esthétiques et théoriques de l'école.

Attentive à la professionnalisation, l'ENSP poursuit ses projets pédagogiques à visée professionnalisante que sont notamment ses projets curatoriaux et éditoriaux dont le déroulé et le contenu permettent d'intégrer des sessions propres aux problématiques logistiques et aux budgets. Elle renforce ces aspects pratiques en proposant à présent des initiations aux techniques de montage, d'assemblage et d'accrochages ainsi que des sensibilisations pour apprendre à ranger, indexer, archiver et conditionner les œuvres. Pour établir des liens avec le milieu professionnel, elle organise en mars deux demi-journée de tables rondes. Conçues autour de problématiques concrètes comme travailler en indépendant, en collectif, avec des éditeurs, avec la presse, pour des festivals ou à l'international etc., ces tables offrent aux étudiants l'opportunité rare d'échanger de manière libre et concrète avec des spécialistes reconnus du milieu de la photographie et de l'image. Dans cette même perspective d'aide à la professionnalisation, elle participe cette année, avec l'association de la vie étudiante, à la foire du livre Polycopies qui se tiendra à Paris durant la foire internationale Paris-Photo. Cette première participation sera l'occasion de mettre en avant l'étendu de ses projets éditoriaux qui occupent aujourd'hui une place importante au sein de ses enseignements et, pour l'association, de présenter les auto-éditions, toujours plus nombreuses et inventives, de ses étudiants qui seront ainsi en vente.

Soucieuse de s'inscrire dans une dynamique plus fortement mondialisée, elle multiplie les contacts avec des institutions étrangères telles que la Mimar Sinan Fine Arts University à Istanbul ou le Musée national de la photographie de Marubi, à Shkodra en Albanie pour faciliter et étendre les opportunités Erasmus dans l'Europe et au-delà. Elle affirme parallèlement sa dimension européenne en menant, depuis l'an dernier, le projet pédagogique de deux semestres dédié à l'édition en collaboration avec une école européenne telles l'Istituto Superiore per le Industrie Artistiche d'Urbino en 2024-25 et l'Escola Superior de Disseny de Valence en 2025-26. Pour faciliter les contacts et échanges avec une diversité de pays de part du monde, elle a initié cet été -pendant la semaine d'ouverture des Rencontres, un première rendez-vous international des écoles et autres académies d'art dédiées à la photographie. Il s'agit, à l'appui de cette rencontre qui sera reconduite chaque année, de mettre en œuvre une plateforme transnationale pour faciliter les contacts, les échanges et les réflexions autour du médium photo et de ses enseignements avec les pays les plus familiers comme les continents les plus éloignés.

En échos à cette volonté d'ouverture internationale et de décentralisation des regards, elle a proposé au photographe d'origine canadienne, Stan Douglas, d'être son invité d'honneur et parrain de la promotion 2026. Artiste d'origine canadienne de renommée internationale, Stan Douglas -qui a représenté en 2020 le Canada à la Biennale de Venise, développe depuis les années 80 un travail filmique et

photographique qui explore aussi bien les codes et les techniques propre au cinéma, à la télévision, à la photographie de presse, à la fiction documentaire que les faits refoulés et oubliées de la grande Histoire. Basés le plus souvent sur des reconstitutions sophistiquées et minutieuses, ses films, photo et installations donnent ainsi à repenser aussi bien la construction aujourd'hui médiatique des grands récits que la sous représentation de certains mouvements historiques et phénomènes culturels. Gageons que ce travail complexe, fascinant et engagé soit une source d'inspiration forte tout au long de l'année.

En espérant vivement que toutes ces perspectives et nouveaux projets vous aideront au mieux dans votre formation, je souhaite à toutes et tous une excellente, inspirante et enrichissante année 2025-26!

Véronique Souben
directrice de l'ENSP, Arles

L'ENSP

L'histoire et les missions

L'École nationale supérieure de la photographie est fondée à Arles en 1982, neuf ans après la création du festival international de la photographie, par **Lucien Clergue, Maryse Cordesse et Alain Desvergne**s. Leur ambition est de créer un lieu d'étude et de formation de niveau universitaire, autour de la pratique de la photographie, de ses implications techniques, esthétiques, culturelles et sociales.

Avec l'appui du maire de l'époque, Jacques Perrot, les Rencontres d'Arles se retrouvent dotées d'un bâtiment au 16 rue des Arènes et la décision est alors prise de consacrer ce lieu à l'enseignement de la photographie. C'est le délégué aux Arts plastiques de l'époque, Claude Mollard, qui conseilla de créer une association de l'école.

En 1982, grâce au projet finalisé et suite à l'élection de François Mitterrand, l'École entre dans les grands projets culturels du président. Cette décision marque la reconnaissance de la cité arlésienne comme forum mondial de la photographie.

La pédagogie mise en place par Alain Desvergne est à l'époque totalement novatrice. Se basant sur une petite équipe d'enseignant·es, un système de résidence d'artistes et d'intervenant·es se met en place. L'école nationale de la photographie mise sur la liberté créatrice, la découverte et la responsabilité de ses étudiant·es.

L'École nationale de la photographie s'est transformée, au fil du temps et par la succession de ses directeurs, en établissement public d'enseignement supérieur artistique relevant de la tutelle du ministère de la Culture en 2004, devenant ainsi l'École nationale supérieure de la photographie (ENSP). Ses missions sont définies par le **décret n°2003-852 du 3 septembre 2003** érigeant l'école en établissement public national :

- La formation artistique, scientifique et technique de créateurs aptes à concevoir, développer et promouvoir toute réalisation dans le domaine de la photographie et de l'image;
- La conception et la mise en oeuvre de recherches dans ce domaine;
- La valorisation des travaux des étudiant·es réalisés dans le cadre de leur scolarité et la valorisation des recherches conduites par l'établissement;
- La coopération avec des établissements français ou étrangers poursuivant des objectifs similaires.

Fin 2019, l'ENSP emménage dans un nouveau bâtiment de 5 000 m² dessiné par l'architecte **Marc Barani**, situé au 30 avenue Victor Hugo. Pensé pour accueillir le public, ce nouveau bâtiment héberge des espaces

où se côtoient les étudiant·es et le public extérieur, avec un auditorium de 185 places, une salle d'exposition de 450 mètres carrés, trois salles de monstration, la bibliothèque ainsi que les espaces dédiés à la formation professionnelle continue et au nouveau Fablab.

Les espaces pédagogiques avec les laboratoires couleur, noir et blanc, argentiques et numériques, des salles d'infographie, de vidéo et de son, ainsi que trois studios de prise de vue sont agrandis et aménagés dans le respect des normes environnementales et sanitaires en vigueur.

Ce nouveau bâtiment accueille une œuvre du duo d'artistes-plasticiens contemporains **Raphaël Dallaporta et Pierre Nouvel** au titre du 1% artistique.

Aujourd'hui, l'ENSP accueille chaque année environ **85 étudiant·es** auxquels elle délivre, après une formation en trois ans, un diplôme d'établissement conférant grade de Master. L'ENSP accueille également des doctorant·es ainsi que de nombreux apprenant·es dans le cadre de son offre de formation professionnelle continue.

Elle propose des ateliers de pratique photographique à un public amateur et des ateliers de pratique expérimentale ouverts à tous lors des Openlab organisés par le Fablab. Sa programmation culturelle à travers des cycles de conférences, des journées d'études, des colloques et des expositions est également ouverte au public.

L'ENSP s'inscrit dans le territoire local et national, comme elle rayonne à l'international, par la multiplicité des collaborations pédagogiques, culturelles et artistiques engagées avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche comme des institutions culturelles et artistiques. Elle participe également à plusieurs réseaux académiques et culturels comme l'Ecole(s) du Sud à l'échelle régionale, l'Association nationale des écoles d'art et de design (ANDEA) et la European League of Institutes of the Arts (ELIA).

1.2

L'équipe

Direction

→ Véronique SOUBEN
Directrice

Secrétariat général

→ Stéphanie BERTRAND
Secrétaire générale
→ Nathalie MAKHLOUFI
Responsable du service administratif
et financier
→ Isabelle MENGUAL
Fondée de pouvoir
→ Audrey COLLADO
Assistante gestion financière
→ Chantal CASTAGNO
Gestionnaire ressources humaines
→ Régis JOUVE
Agent comptable
→ Benoit MARTINEZ
Responsable des systèmes
d'information
→ François CHARBONNIER
Régisseur matériel, responsable
du magasin de prêt
→ Jean VACARISAS
Responsable de la maintenance,
de l'exploitation et des moyens
généraux / Conseiller prévention
→ Abdel EL KADIRI
Technicien de maintenance
et d'exploitation
→ Elizabeth CORTES
→ Janine MOHAMED
Chargées d'accueil

Communication

→ Lucile GUYOMARC'H
Chargée de communication

Expositions

→ Tatiana ROSETTE
Responsable des expositions
et des programmes publics
→ Olivier VERNHES
Régisseur des expositions
et des équipements

Formation initiale

→ Gwendoline ALLAIN
Directrice des études
et de l'international
→ Aline DERDERIAN
Coordinatrice de la recherche
et de la professionnalisation
→ Véronique LOUVIOT
Assistante scolarité et vie étudiante
→ Laurence CANAUX
Assistante relations internationales,
recherche et professionnalisation

Formation professionnelle continue

→ Stéphanie PLASSE
Responsable de la formation
professionnelle continue

→ Isabelle BRANCHARD
Assistante administrative
et commerciale

Bibliothèque

→ Marie VIGUIÉ
Responsable de la bibliothèque
→ Fabien VELASQUEZ
Assistant bibliothécaire

Équipe enseignante permanente

Artistes, chercheur·euses
enseignant·es
→ Caroline BERNARD
→ Mabe BETHÔNICO
→ Nicolas GIRAUD
→ Tadashi ONO
→ Muriel TOULEMONDE
→ Gilles SAUSSIER
→ Fabien VALLOS

Laboratoire noir et blanc
et Studio
→ Patrick DE MASSARY
Responsable
→ Alexis BACOT
Assistant

Laboratoire couleur
→ Axelle GEORGES
Responsable
→ Simon BOUILLÈRE
Assistant

Laboratoire numérique
→ Lionel GENRE
Responsable
→ Shirin SHAHIDI
Assistante

Laboratoire audiovisuel
→ Franck HIRSCH
Responsable

Fablab et projets numériques
→ Yannick VERNET
Responsable
→ Oualid LAZRAK
Assistant

Référent·es égalité

→ Gwendoline ALLAIN
→ Fabien VELASQUEZ

Référent handicap

→ Benoît MARTINEZ

Biographies de l'équipe enseignante

→ Alexis Bacot

Après l'obtention d'un bac professionnel en photographie au lycée Léonard de Vinci de Montaigu puis d'un BTS photographie en alternance au CEA de Marcoule, il travaille plusieurs années en tant que photographe indépendant. Son appétence pour l'univers patrimonial l'a amené à travailler au sein du centre national de la recherche scientifique (CNRS) puis à la bibliothèque nationale de France (BNF). Souhaitant s'orienter vers l'art photographique et la transmission d'un savoir technique, il intègre l'ENSP en 2019 comme assistant du Laboratoire Noir et Blanc et du Studio.

→ Caroline Bernard

Caroline Bernard est une artiste et chercheuse franco-suisse. Docteure en esthétique, elle dirige à l'ENSP le laboratoire Prospectives de l'image, qui explore les pratiques contemporaines de l'image et du photographique sous leurs dimensions numérique et politique. Son parcours l'a amenée à travailler avec diverses institutions, notamment la Haute école d'art et de design de Genève pour entre autres le projet de recherche Design viral, méthodologie pour un buzz citoyen (2019). Elle est également professeure associée à l'Université du Québec à Montréal et membre d'Hexagram.

Artiste polyvalente, elle crée des formes hybrides mêlant arts vivants, cinéma et radio avec sa compagnie Chemins de traverse, basée à Genève. Elle collabore notamment avec le Théâtre Saint-Gervais, ou encore La Grange - Centre / Arts et Sciences | UNIL (Lausanne), et le 3bisf - Centre d'arts contemporains à Aix-en-Provence. Elle travaille avec l'artiste Gaël Sillere sur le projet _morphoses dédié à la parole adolescente, au théâtre Am Stram Gram à Genève. Caroline Bernard accompagne les participant·es de ses projets sur plusieurs années, ouvrant un vaste champ d'expérimentation pour repenser notre relation au commun comme à la communauté. À travers ses créations et sa recherche, il s'agit de donner voix aux récits marginalisés et aux urgences sociales de notre époque.

→ Mabe Bethônico

Mabe Bethônico est artiste chercheuse et professeure. Son travail a été largement exposé, notamment à la 17e Biennale Architettura 2021 à Venise et aux 27e et 28e Biennales de São Paulo, au Kunstverein München, au Centre Georges Pompidou Paris, à la Pinacoteca São Paulo, au II Min Museum à Séoul, au Centre de la Photographie, Genève, au Centre d'Art Contemporain Genève et à Nottingham Contemporary, entre autres.

En 2005 et 2019, elle participe au Panorama da Arte Brasileira au Musée d'Art Moderne de São Paulo. Elle a été membre de World of Matter, un groupe international d'artistes et de théoriciens engagé dans une recherche au sujet des matières premières et des écologies complexes les concernant [<http://www.worldofmatter.net/>]. Le projet a été exposé au CUNY Graduate Center à New York, au HMKV à Dortmund en Allemagne, à la Leonard and Bina Ellen Gallery à Montréal, etc. Titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat du Royal College of Art de Londres, elle enseigne à l'ENSP depuis 2023 et à la HEAD—Genève depuis 2018. En 2013, sa recherche postdoctorale intitulée «One Traveller after Another», réalisée au Musée d'Ethnographie de Genève avec le soutien du CNPq, le Conseil National de Recherche du Brésil, a remporté quatre prix brésiliens. Ses recherches concernent particulièrement des questions liées à l'Anthropocène, aux questions postcoloniales et à tous les aspects de l'extractivisme (notamment l'exploitation minière)..

→ **Simon Bouillère**

Né en 1996 à Lorient, Simon Bouillère est un photographe français basé à Arles. Après l'obtention d'un bac cinéma-audiovisuel au lycée Gabriel Guist'hau à Nantes, il est diplômé de l'ENSP d'Arles en 2024 ainsi que d'un Master en Histoire à l'Université de Nantes. Souhaitant, en parallèle de sa pratique artistique, transmettre un savoir technique, il intègre l'ENSP cette fois comme assistant du Laboratoire Couleur.

→ **Patrick de Massary**

Après des études en science, Patrick de Massary obtient le diplôme de l'Ecole nationale supérieure Louis Lumière (ENSLL) en 1989. Il intègre

l'ENSP en 1990 pour enseigner la photographie et ses techniques. Il est aussi le responsable des ateliers noir et blanc et studio. Jusqu'en 1998, il participe à la logistique et technique des stages des Rencontres d'Arles, festival au sein duquel il est aussi maître de stage en 1995. À partir des années 2000, il suit une formation de directeur de la photographie et de scénariste pour le cinéma.

→ **Lionel Genre**

Diplômé de l'ENSP en 1996, Lionel Genre a travaillé au Centre Interrégional de Conservation du Livre (CICL) sur la mise en place de nombreuses campagnes de numérisation d'images photographiques, notamment celles des collections de la BNF, ainsi qu'en tant que formateur pour les agents de la fonction publique sur les techniques de numérisation de collections. À l'ENSP depuis 1998, il est chargé du laboratoire numérique, de l'enseignement des techniques d'acquisition, de retouche, de stockage et de diffusion d'images (web, PAO).

→ **Axelle Georges**

Axelle Georges, technicienne d'art, diplômée de BTS audiovisuel option Cadre et Lumière, obtient le diplôme de l'ENSP en 2003. En 2004, elle intègre l'équipe de l'ENSP comme assistante du Laboratoire couleur et en devient responsable en 2024.

→ **Nicolas Giraud**

Nicolas Giraud développe son travail artistique autour des mécanismes de construction et de circulation des images. Cette recherche emprunte des formes multiples, images, textes, objets, processus ou installation. Ses travaux sont présents dans plusieurs collections, notamment celles des FRAC Sud et Champagne Ardennes.

Il est l'auteur de Empire, Andy Warhol mystique du capitalisme aux éditions façonnage, Fall & Fire chez Poursuite éditions et La Vallée avec Bertrand Stofleth chez Spector books. Il est depuis 2016 le rédacteur en chef de la revue Inframince, revue de recherche de l'ENSP.

→ **Franck Hirsch**

Diplômé de l'Institut International de l'image et du son en 1998, Franck Hirsch s'intéresse très vite à la matière sonore pour devenir ingénieur du son. Entre tournages et post-production, il travaille sur un grand nombre de reportages et documentaires, de la captation au mixage. C'est en 2008, à la suite d'une formation en photographie aux Gobelins, qu'il s'intéresse de plus près aux métiers de l'image, naviguant entre la prise de vue caméra et l'usage des outils de traitement de l'image. Grâce à ces deux décennies de pratique sonore et visuelle, il peut aujourd'hui se confronter sereinement aux diverses nécessités dans la conception et la mise en œuvre de projets audiovisuels. En activité, présent sur des tournages, ce choix lui permet de veiller aux diverses mutations et innovations technologiques liées à son champ pédagogique.

→ **Oualid Lazrak**

Oualid Lazrak est diplômé de l'Institut National des Beaux-Arts de Tétouan avec une formation pluridisciplinaire en arts visuels et sciences informatiques. Sa pratique interroge les conditions de production et de circulation de l'image à l'ère numérique en puisant dans l'histoire des sciences optiques arabes. À travers la programmation, les modélisations statistiques et l'intelligence artificielle, il génère des images et des

dispositifs qui explorent les potentialités visuelles enfouies dans les ruptures historiques. Son travail articule recherche algorithmique et création plastique pour questionner comment différentes traditions ont pensé l'image au-delà de la représentation, proposant des trajectoires alternatives entre mémoire, technologie et perception.

→ **Tadashi Ono**

Tadashi Ono a intégré l'équipe pédagogique de l'ENSP en 2017, après avoir dirigé la section "Photography-Vidéo", à la Kyoto University of Arts au Japon. Suite à des études d'écologie et de botanique à la Shinshu University (Japon), il obtient le diplôme de l'ENSP en 1991, et développe depuis ses activités en tant que photographe-artist. Son travail photographique questionne diverses formes de civilisation moderne et leur représentation. Depuis 2011, il documente la transformation des paysages côtiers du Tohoku, la région du nord-est du Japon dévastée par le tsunami. Il explore également la transformation de l'espace public à la suite de l'évènement politique de 2013 au Gezi Park, à Istanbul. Ses œuvres sont régulièrement exposées en Europe et au Japon, notamment au National Museum of Modern Art de Tokyo, au festival Kyotographie, au Hafnarborg Museum de Reykjavík, à La Villa Noailles à Hyères, ou encore aux Rencontres d'Arles (2012 et 2024). Outre son travail d'artiste, il a participé en tant que commissaire, à Photoquai 2009", la biennale des images du monde au Musée du Quai Branly, et aux 43e Rencontres d'Arles (Prix Découverte-2012). Il est lauréat (projet en duo avec Julien Guinand) et artiste résident de la Villa Kujoyama à Kyoto en 2017.

→ **Gilles Saussier**

Gilles Saussier est artiste et photographe. Il enseigne à l'ENSP et à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS Paris). Sa démarche est centrée sur la pratique éditoriale, l'expérimentation du rapport texte-image, les relations entre photojournalisme et art contemporain. Il a participé à la documenta 11 de Kassel (2002), aux expositions Des Territoires à l'ENSBA Paris (2001), Covering the real au Kunstmuseum de Bâle (2005), L'archive universelle au MACBA de Barcelone (2008), The image of war (Bonniers Konsthall Stockholm, 2017) et publié ses principaux livres aux éditions du Point du Jour: Studio Shakhari bazar (2006), Le Tableau de chasse (2010), Spolia (2018).

→ **Shirin Shahidi**

Diplômée en photographie, cultures visuelles et en pédagogie de l'enseignement supérieur, Shirin Shahidi a travaillé à Goldsmiths et à l'Université des Arts de Londres (UAL) avant de rejoindre l'équipe de l'ENSP en 2025. Sa pratique étant située à l'intersection de l'édition et des arts visuels, elle accompagne les étudiant.es dans leurs projets d'édition et d'impression numérique.

→ **Muriel Toulemonde**

Muriel Toulemonde est artiste enseignante à l'ENSP depuis 2007. Formée à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris, elle est marquée, durant ses études, par les grandes figures de l'art vidéo des années 1980 et 1990. Elle ancre dès lors son travail dans une exploration du médium vidéo comme matériau temporel, et dans une représentation du réel qui engage une perception dans la durée. Depuis quelques années, Muriel Toulemonde prolonge ses recherches en investissant

davantage le dessin, la peinture et les techniques d'impression. Son travail est régulièrement présenté dans des expositions personnelles et collectives.

→ **Fabien Vallos**

Fabien Vallos est théoricien, traducteur, éditeur, artiste et commissaire indépendant. Il est docteur de l'Université Paris 4 Sorbonne. Il enseigne la philosophie et l'histoire des images à l'ENSP et à l'école d'art d'Angers. A l'ENSP, il est responsable du Centre de Recherche Art et Image (CRAI) et du laboratoire Fig. Il est le fondateur et le directeur des éditions Mix. Son travail théorique consiste en l'élaboration d'une généalogie du concept d'inopérativé ainsi qu'à la préparation d'une philosophie critique de l'œuvre.

→ **Yannick Vernet**

Yannick Vernet est diplômé de l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne (Licence d'Arts plastiques et sciences de l'art); de l'École Supérieure d'Art et de Design Marseille-Méditerranée (DNAP et DNSEP); de l'université d'Avignon (Master 2 en sciences de l'information et de la communication – spécialité Stratégie du développement culturel). Responsable du Fablab de l'ENSP, Yannick Vernet est chargé de La Cellule, l'unité de recherche au sein de l'ENSP qui explore les relations entre le vivant et les images. De 2013 à 2020 il a été responsable des projets numériques et dans ce cadre, coordinateur scientifique de l'Observatoire des pratiques de création des images numériques (Obs / IN). Yannick Vernet est aussi enseignant vacataire à l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (M2); à l'IMT Mines Alès / CELSA Sorbonne Université (Master 2 CTN); formateur pour le Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale.

Depuis 2017, il est membre du conseil scientifique de l’Institut International de la Marionnette à Charleville-Mézières. Il préside la Fabulerie à Marseille depuis 2013.

Biographies des intervenant·es et invité·es en 2025-2026

→ Carlos Barrantes

En 1993, il crée son atelier photographique artisanal. Spécialisé en platinotypie et tirage au charbon, auxquels il a ajouté le platino-chromie, un procédé d’hybridation photo-chimique-numérique, et les impressions pigmentaires numériques Digigraphie 1 /Fine Art, en N/B et en couleur.

Dans son atelier, il réalise d’une part des tirages argentiques traditionnels (FB). D’autre part, il y centre son travail et sa recherche sur des procédés historiques et alternatifs monochromes (papier salé et albumine, gomme bichromatée, cyanotype, Vandyke ...) et polychromes (gomme-chromie, cyanochromie ...). Il produit pour des artistes et des photographes mais développe également sa propre œuvre photographique, exposée en Espagne et dans plusieurs pays d’Europe et faisant partie de diverses collections publiques et privées. Parallèlement à cette activité, il dirige des stages de photographie pour différentes universités et institutions.

→ David Brunel

David Brunel vit et travaille entre Arles et Amsterdam. Docteur en philosophie esthétique et études psychanalytiques, écrivain, photographe, chercheur associé au Centre de Recherches Interdisciplinaires en

Sciences Humaines et Sociales de Montpellier (CRISES), qualifié Maître de conférences (18ème section). Il dispense des cours dans diverses universités et écoles supérieures d’art et intervient régulièrement comme conférencier régulier à la Fondation Vincent van Gogh (Arles). Que ses préoccupations de recherche soient d’ordre critique, poétique, ou photographique, elles restent animées par la vaste question de la représentation (autant du côté créateur que du côté regardeur).

→ Fabien Chaminade

Fabien Chaminade est graphiste depuis la fin des années 90. Il doit sa formation initiale à l’École des arts appliqués Duperré, à Paris, où il a été sensibilisé aux enjeux culturels et esthétiques du design dans la société. Sa production, basée sur le rapport texte-image et l’usage de la typographie sous ses divers aspects, se concentre essentiellement sur la conception éditoriale, au service des éditeurs, de la presse et des institutions culturelles (fondations, musées, festivals...). De 2001 à 2011, il a enseigné la typographie au sein de l’École supérieure d’art des Pyrénées.

→ Céline Chazalviel

Éditrice indépendante, Céline Chazalviel intervient dans les champs de l’art et de la recherche. Basée à Bruxelles depuis 2023, elle assure la coordination de la plateforme art/recherche et enseigne les pratiques éditoriales et l’écriture (La Cambre, Erg). Pendant plus de dix ans, elle a été responsable des éditions à la Villa Arson (Nice) où elle a fait partie de l’unité de recherche consacrée aux pédagogies critiques à des fins de transformation sociale, La Surface démange, aussi à l’origine de la collection de publications éponyme

(Sternberg press). D'avoir grandi sur le plateau de Millevaches, elle garde un goût pour les grands espaces et l'exploration. Ses différentes activités sont accompagnées des pensées féministes, queer et décoloniales avec une place centrale donnée à l'imprimé et au design éditorial.

→ **Sébastien Claude**

De formation artistique en Art et Communication, il est graphiste et webdesigner indépendant. Son travail s'oriente sur une communication globale aux entreprises. Créeur d'identités visuelles, de graphismes multimédias et facilitateur de développement de projets, il apporte cohérence et impact à la communication de ses clients. Il intervient depuis plusieurs années à l'ENSP, accompagne les participants de la formation continue comme les étudiants de Master au développement de leur identité sur le web, à la diffusion et à la visibilité de leurs portfolios.

→ **Jean-Charles Fouché**

Jean-Charles Fouché est l'auteur de nombreux ouvrages techniques sur le cinéma. Il est consultant / chargé de formation sur les filières HD et Cinéma Numérique (Panavision, Eclair...), en France et à l'étranger. Il partage son temps entre formations, conseils et développement d'outils de production numérique et d'archivage.

→ **Lilian Froger**

Lilian Froger est docteur en histoire de l'art contemporain et l'auteur d'une thèse sur les livres de photographies. Ses recherches portent sur la photographie japonaise des années 1950 à nos jours et interrogent les relations et points de contact entre photographie, édition et exposition. Il est l'auteur de nombreux textes

critiques parus dans des revues ou dans des catalogues d'exposition, qui s'intéressent au rôle de la fiction dans le champ de l'art contemporain et du design, ainsi qu'à l'implication nécessaire du spectateur, du lecteur ou de l'usager dans l'activation des objets et dans la compréhension des images. En 2018, il crée les éditions Sombres torrents, qui publient des textes sur l'art, le design et le cinéma. Il poursuit depuis plusieurs années des recherches sur l'exposition de la photographie au Japon dans les années 1970 et sur la photographie couleur des années 1970-1980. Il a été chargé des collections de photographies contemporaines du musée d'art et d'archéologie d'Aurillac avant de prendre la direction en 2021 de L'Imagerie centre d'art à Lannion.

→ **Jean-Paul Gandolfo**

Après une formation à l'École Louis Lumière, où il est actuellement responsable de laboratoire, il a été responsable du laboratoire photographique du musée départemental Albert KAHN. Pendant près de 20 ans, il a assuré le tirage des expositions réalisées par le musée, la coordination technique des projets d'édition et la mise en place de méthodes de conservation préventive adaptées au fonds photographique composé d'environ 70 0000 plaques autochromes Lumière. Il a également conduit des recherches sur les procédés primitifs de photographie couleur en partenariat avec plusieurs institutions (CNRS, Institut Lumière, Société française de photographie ...). Ses recherches et publications portent sur l'histoire des techniques photographiques et sur la conservation des images, ainsi que sur la représentation photographique des massifs alpins dans les photographies historiques.

→ **Thomas Lallier**

Réalisateur, directeur de la photographie et chef-monteur: la complémentarité de savoir-faire techniques et artistiques, l'expertise de la chaîne de production tout autant que la volonté d'adosser des intuitions visuelles à des intentions narratives caractérisent son approche et son parcours professionnel. En tant que directeur de la photographie, Thomas Lallier travaille sur des films documentaires, des œuvres de fiction, des captations musicales mais aussi des projets muséographiques, aux côtés de réalisateurs et de scénographes. Sa culture visuelle éclectique l'a aussi mené à collaborer aux projets artistiques de personnalités d'horizons divers (Stéphane Couturier, Jean-Michel Alberola, Yves Gellie, Danielle Arbid...). En tant que réalisateur, il travaille essentiellement sur des formes documentaires de durées et d'inspirations très différentes, tout en expérimentant des formes délinéarisées telles que le webdocumentaire. Ses films sont diffusés à la télévision (Arte, France 0) et dans les festivals en France et à l'étranger.

→ **Julie Laporte**

Après un master photographie à l'Université Paris VIII où elle y interroge la notion de pli, Julie Laporte commence son parcours de tireur-filtreur en 2016. Fascinée par la matière photographique qu'elle sculpte et expérimente au quotidien, c'est entre théorie de la couleur et manipulations analogiques qu'elle puise les fondements de son travail plastique. Cette source féconde d'expériences bouscule sans cesse sa compréhension des images et son lieu de travail devient un terrain de jeu privilégié pour la création. Basé sur le glanage des déchets de laboratoire, son

approche questionne le devenir de la matière photographique. En récupérant ces éléments argentiques, Julie compose des collages et des volumes qu'elle épingle ou agence dans l'espace afin de révéler ce que l'on fait disparaître. Julie Laporte a présenté son travail en Île-de-France à plusieurs occasions, notamment dans le cadre de la Biennale de l'Image Tangible, du festival Photo Saint Germain et du salon Unrepresented. Elle a également pris part à plusieurs conférences autour des enjeux liés au tirage photographique, et a reçu en 2022 le Prix du Tirage Florence et Damien Bachelot décerné par la Bibliothèque nationale de France.

→ **Marcella Lista**

Marcella Lista est historienne de l'art et conservatrice au Musée national d'art moderne-Centre Pompidou, où elle est responsable du secteur de collection des Nouveaux Médias.

→ **Guillaume Mansart**

Il est responsable de Documents d'artistes PACA. A ce titre il s'attache notamment aux relations avec les partenaires et les institutions. Il assure la direction artistique de l'association et développe des projets liés à la valorisation des artistes. Critique d'art indépendant, il assure également les besoins rédactionnels propres aux activités. Il dispense par ailleurs des formations (initiales et continues) dans les écoles d'art de la région PACA.

→ **Julie Martin**

Julie Martin est chercheuse en histoire de l'art et en sciences de l'art. Elle est actuellement membre du laboratoire LLA-CREATIS (ut2j). Elle a été lauréate d'une bourse du Centre Allemand d'Histoire de l'Art (2019-2020). Elle examine l'(in)visibilité des mécanismes de domination, leurs

liens aux technologies de l'image et les formes visuelles qui leurs sont opposées. Elle s'intéresse aux concepts de contre-visualité (Nicholas Mirzoeff) et de regard oppositionnel (bell hooks), qui désignent les interférences aux mécanismes de pouvoir qui se réalisent au sein du visible et qui montrent que la domination n'est jamais totale. À travers ses recherches qui s'inscrivent dans l'ère médiatique actuelle reconfigurée par les usages sociaux du web, elle émet l'hypothèse que des gestes et des formes artistiques peuvent constituer de telles ripostes. Ces tactiques peuvent se déployer en contexte explicitement artistique ou dans des sphères plus vernaculaires en lien avec les usages contestataires des technologies numériques.

Elle a co-écrit avec Sara Alonso Gómez, *Contre-visualités: Écarts tactiques dans l'art contemporain*. Elle est cofondatrice des éditions Lorelei et commissaire d'exposition (*Prendre place*, ENSP Arles, 2025).

→ Isabelle Menu

Isabelle Menu découvre la photographie à 15 ans au sein du laboratoire que son père avait monté dans la maison familiale. À la fin des années 1980, après des études de sciences économiques, elle suit à la fac de Marseille un cursus de formation continue sur la photographie noir et blanc. En parallèle de ses études, elle monte un laboratoire avec des amis et se prend de passion pour le tirage. Dans la perspective de créer son propre laboratoire, elle obtient un stage chez Imaginor, le fameux laboratoire de Jean-Yves Brégand, qui tirait alors pour des photographes comme Sebastião Salgado ou Jean-Loup Sieff. Elle y diversifie son activité en tirant également pour des photographes de mode ou de

publicité. En 2003, elle monte son propre laboratoire à Montreuil. Depuis, son travail porte sur des expositions, de l'édition, des collections. Elle accompagne des artistes mais également des recherches autour de la photographie.

→ Jonathan Mourglia

Photographe diplômé de l'ENSP, Jonathan Mourglia est originaire des Hautes-Alpes et ce sont ces territoires qu'il explore à travers ses photographies. Attentif à l'évolution du milieu alpin et en particulier de la haute montagne, il cherche à photographier ces espaces pour donner à voir les temporalités diverses qui les parcourent.

Ces paysages sont des lieux en mutation qui appellent de nouvelles manières de les parcourir et de les regarder. Le travail à la chambre argentique permet d'affirmer ce temps long, cette attention d'un regard porté sur ces lieux. Ses travaux photographiques ont été exposés à Arles, Montpellier, Grenoble ou encore Embrun. En parallèle de sa pratique artistique, Jonathan est intervenant pour la formation professionnelle continue et la formation initiale de l'ENSP. Il enseigne également la photographie aux Beaux-arts de Nîmes ainsi qu'en classe préparatoire.

→ Rémi Parcollet

Docteur en histoire de l'art (Université Paris-Sorbonne), Rémi Parcollet travaille sur l'histoire des expositions, à partir d'approches contemporaines des archives visuelles, du patrimoine et des humanités numériques, du traitement des images dans l'histoire des musées et des témoignages visuels dans le champ artistique et culturel.

→ **Mathilde Roman**

Après des études de philosophie, Mathilde Roman obtient un doctorat en arts et sciences de l'art à l'Université Paris 1 Sorbonne. Elle est l'auteur de plusieurs essais : *Nager avec Laure Prouvost*, ed. Manuella, 2022, *Habiter l'exposition. L'artiste et la scénographie*, ed Manuella 2020, *On stage. La dimension scénique de l'image video*, éd. LEGAC PRESS, 2012 et *Art vidéo et mise en scène de soi*, éd. L'Harmattan, 2008. Elle a aussi co-dirigé *Corps et images. Oeuvres, dispositifs et écrans contemporains*, ed Mimésis 2017. Critique d'art, elle collabore à des catalogues et des revues, elle fait partie d'AICA France et a été trésorière du bureau d'AICA International de 2016 à 2023. Elle est aussi curatrice : *Faire Nager et s'envoler*, à la Gaya Scienza, Nice, 2023, *Halida Boughriet Implano de Arisana*, le 109, Nice, 2021, *Performance TV*, MABA, Nogent-sur-Marne, 2018, *MOVIMENTA* (avec M. Barani), Biennale de l'image en mouvement, Nice, 2017, et avec B. Laugier en 2016 : *Danse, Danse, Danse*, Nouveau Musée National de Monaco, 2016, *Plein écran*, La Station, Nice.

→ **Benjamin Roulet**

Artiste, photographe, retoucheur basé à Paris, Benjamin Roulet est un touche-à-tout hors pair. Diplômé de l'ESAD (Orléans, 2008) et de l'ENSP (Arles, 2011), sa complicité avec l'informatique et la technologie n'est pas étrangère à son appétit insatiable pour l'image photographique dont il joue et déjoue les codes, non sans humour. À partir de 2013, après un passage au studio Pin Up, il développe sa curiosité pour la photographie de mode comme lieu de ses expérimentations donnant lieu à de nombreuses publications dans des

magazines tels que Télévision, Tank ou Glamcult. Il transpose ses recherches dans le domaine de l'art pour l'exposition *The Great Escape* (Avignon, 2019) où il mêle l'espace physique au virtuel en utilisant des scans et des impressions 3D dans une installation. Dans l'exposition *Europa Europa* (Niort, 2021), il fait appel au diorama, dispositif immersif et ancêtre de la réalité virtuelle, pour matérialiser des sculptures en 3D. Avec François Bellabas, ils forment un duo de plasticiens se définissant comme des cyber-optimistes. Louant le rapport aux machines à travers une utilisation profuse des outils et technologies numériques, ils manipulent l'image et plus précisément l'image en tant que données. En 2017, ils fondent le studio de création parisien Gourau & Phong comme un laboratoire expérimental. En réconciliant l'art, la pop culture et les outils, le duo travaille à façonner l'image de demain. Ils sont régulièrement invités à enseigner ou à intervenir lors de conférences.

→ **Daniel Schweizer**

Photographe suisse et français basé à Paris, fondateur du Studio Swissmiss, il se consacre depuis 35 ans à la publicité pour de grandes marques, avec un accent particulier sur le luxe, à travers le monde.

→ **Delphine Toutain**

Delphine Toutain est la fondatrice de TADA Agency – acronyme de Tools for Artists: Development and Administration – une entreprise spécialisée dans la simplification du quotidien administratif des artistes plasticiens et de leur développement professionnel. Forte de ses expériences au sein d'institutions majeures du monde de l'art (Picasso Administration, Sotheby's, commissaire d'exposi-

tions et directeur de musée) et de sa double formation en droit de la propriété intellectuelle et histoire de l'art, Delphine a su percevoir très tôt les forces et les faiblesses d'un milieu en pleine mutation. Elle souhaite proposer une alternative au schéma traditionnel pour accompagner les artistes dans la prise en main de leur carrière.

Delphine a accompagné une trentaine d'artistes dont des références comme Prune Nourry, ORLAN, Xavier Veilhan ou Olivier Masmonteil.

Elle est co-auteur du BACKPACK de l'artiste, dont la dernière édition date de septembre 2024 chez Backpack Editions.

→ [Thibault Verdon](#)

Ingénieur du son, Thibault dispose d'un studio de design sonore des plus performants. Ici se croisent les savoir-faire des meilleurs fabricants mondiaux de matériels professionnels soigneusement sélectionnés et créativité pour réaliser des installations d'intégration sonore sur mesure pour les particuliers, l'hôtellerie, l'Art contemporain, les Musées, etc. Par ailleurs artisan-créateur, Thibault Verdon manipule la matière vibratoire et musicale à travers un processus complet. De la captation à la réalisation et la diffusion, ses créations sonores s'adaptent particulièrement à la spatialisation du son.

Les instances de gouvernance

Les instances de gouvernance de l'ENSP comptent avec la participation de représentant·es élu·es des étudiant·es.

Le conseil d'administration

L'ENSP est régie par **un conseil d'administration**, qui se réunit sur convocation de son président au moins deux fois par an, et dont les membres ont été renouvelés en 2020. Il se compose de :

- Régine Hatchondo, présidente du Conseil d'administration
- Estefanía Peñafiel Loaiza, artiste
- Christoph Wiesner, directeur des Rencontres de la photographie
- un·e représentant·e de la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA, Ministère de la Culture)
- un·e représentant·e de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC PACA, Ministère de la Culture)
- un·e représentant·e de la Région Sud
- le maire de la ville d'Arles ou son représentant, élue à la Culture

Ainsi que des représentants de l'ENSP :

- deux enseignant·es
- deux représentant·es du personnel
- deux étudiant·es

Assistant, en outre, aux délibérations du Conseil sans droit de vote

- la direction de l'ENSP
- la direction des études
- le secrétariat général

Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'établissement; il délibère notamment sur :

- le programme et le rapport d'activité de l'établissement;
- l'organisation de la scolarité et des études sur proposition de la direction et après avis de la commission de la recherche, de la pédagogie et de la vie étudiante;

- le règlement intérieur de l'établissement;
- le budget, ses modifications, pour l'ensemble des activités de l'établissement ainsi que le compte financier.

La commission de la recherche, de la pédagogie et de la vie étudiante

La Commission de la recherche, de la pédagogie et de la vie étudiante (CRPVE) comprend sept membres:

- la direction qui préside la commission
- trois représentant·es des enseignant·es, élu·es pour une période de trois ans renouvelable
- deux représentant·es des étudiant·es, élu·es pour une période d'un an renouvelable
- un·e représentant·e du personnel, élu·e pour une période de trois ans renouvelable.

La commission peut entendre des expert·es issu·es de l'établissement ou extérieur·es à celui-ci.

Elle se réunit au moins trois fois par an et est consultée sur:

- l'adaptation des enseignements aux objectifs de formation;
- la définition des orientations pédagogiques et de recherche de l'établissement;
- la définition des recherches susceptibles d'être conduites qui permettent l'évolution des enseignements supérieurs dans le domaine des arts plastiques;
- la répartition des fonctions d'enseignement permanentes et temporaires entre les diverses disciplines pouvant être enseignées dans l'établissement, ainsi que sur les compétences et les qualifications correspondantes;
- l'attribution de bourses de voyage et d'études;
- la mise en œuvre des partenariats et des échanges.

Le conseil scientifique

Créé en 2021, ce conseil est consulté sur la cohérence et les modalités de mise en œuvre et de valorisation de la recherche artistique au sein de l'École, la politique éditoriale en lien avec la recherche, le bilan annuel de la recherche de l'École et tout projet de recherche développé avec une école doctorale et/ou des partenaires.

Les personnalités membres de ce conseil sont:

- Estelle Blaschke, historienne de la photographie;
- Stéphanie Solinas, artiste photographe et docteure;
- Éric Baudelaire, artiste;
- Arno Gisinger, artiste, enseignant et maître de conférences HDR à l'Université de Paris 8;

- Alejandro Leon Cannock, doctorant de l'ENSP;
- deux enseignants de l'ENSP: Gilles Saussier et Fabien Vallos;
- un·e étudiant·e élu·e à la CRPVE
- la direction des études et de la recherche de l'ENSP
- la direction de l'ENSP

Les études

L'organisation générale des études

L'admission

Les modalités d'admission au master de l'ENSP sont précisées dans le règlement des études en annexe du présent livret.

La formation dispensée

L'ENSP dispense une formation de niveau master en trois ans. La première année est consacrée à un enseignement propédeutique permettant une mise à niveau des connaissances techniques, théoriques et pratiques relatives au médium photographique. Les enseignements dispensés en années 2 et 3 nourrissent le projet personnel de l'étudiant-e en vue de l'obtention du diplôme de l'établissement équivalent grade master.

Le programme pédagogique du master se développe selon quatre axes :

- **Une formation technique** donnant à chaque étudiant-e, dans le domaine de l'image fixe et en mouvement, une maîtrise suffisante des gestes, des outils et des procédures lui permettant de maîtriser le médium avec lequel il.eille travaille. Les ateliers de photographie, argentique et numérique, noir et blanc, couleur, et l'atelier vidéo/son sont les lieux de cette formation.
- **Des sessions** (cours, séminaires critiques, entretiens individuels, monstrations, workshops, conférences, rencontres avec des artistes et des professionnel·les) créant les conditions essentielles pour que chaque étudiant-e, par l'enseignement de l'histoire des images (photographie, vidéo, image numérique, etc.), sa mise en relation avec l'histoire de l'art, le dialogue et l'analyse, des exercices en situation de commande, puisse penser sa pratique et la mettre dans une perspective historique, esthétique et artistique.
- **Un ensemble de connaissances théoriques et pratiques complémentaires** (graphisme, multimédia, informations juridiques et professionnelles, pratique des langues, etc.) permettant qu'une fois sorti·e de l'École, chaque étudiant-e, compte tenu de son parcours et de ses inclinations propres, puisse :

- aborder directement la vie professionnelle en tant qu'artiste, ou bien s'orienter dans les métiers en lien avec l'image (commissaires, galeristes, responsables de fonds photographique, éditeurs, enseignants, médiateurs, etc.)
- poursuivre une formation complémentaire de 3^e cycle (doctorat de création, formations post-master des écoles d'art, etc.).

→ **Un enseignement par le projet.** Les trois années d'enseignement encouragent la réalisation de projets à forte dimension collective mais aussi l'acquisition d'une autonomie par les étudiant·es dans la conception et la réalisation de leur propre projet en vue de la soutenance de leur diplôme.

Le cursus par année

L'année académique se déroule de fin septembre à mi-juin. L'ensemble de la formation est composée de 6 semestres (semestre 5 au semestre 10).

1^{ère} année (semestres 5 et 6)

La 1^{ère} année accorde une place prépondérante à l'apprentissage des techniques dont la connaissance est nécessaire à la maîtrise du médium photographique. Elle aborde également l'enseignement de la vidéo, du son et de la création numérique. Les enseignements techniques sont complétés par des enseignements théoriques, ainsi que par des ateliers de pratique et des cours de langue étrangère. Tout au long de l'année, des séminaires critiques permettent d'assurer le suivi des premiers éléments d'un travail personnel.

2^e année (semestres 7 et 8)

En 2^e année, les disciplines théoriques continuent d'être enseignées et le travail d'analyse s'approfondit lors des entretiens individuels avec les enseignant·es et des sessions collectives de monstration auxquelles sont parfois invité·es des artistes et des professionnel·les. L'étudiant·e est amené·e à élaborer son projet artistique personnel qu'il ou elle développera tout au long des deux années de la phase projet.

Construisant son parcours, l'étudiant·e choisit certains de ses enseignements. Des ateliers techniques de perfectionnement et des workshops sont proposés au choix. Les étudiant·es s'engagent également en début d'année dans l'un des projets pédagogiques de recherche collective et de pratiques professionnelles proposés par les enseignant·es.

De plus, les étudiant·es s'engagent dès le début de la deuxième année dans un travail de recherche en participant à un séminaire collectif de recherche proposé par l'un des trois laboratoires de recherche de l'École (Prospectives de l'image, Figure Image Grammaire, La cellule).

Ils et elles sont initié·es à la méthodologie de la recherche dès le semestre 7 dans le cadre de la préparation **du mémoire**.

Par ailleurs, en 2^e année, les étudiant·es qui le souhaitent ont la possibilité d'effectuer **un semestre en mobilité internationale** sous la forme d'un séjour d'études dans un établissement partenaire de l'ENSP ou d'un stage professionnel long (minimum 3 mois).

Enfin, avant la fin de la 2^e année, chaque étudiant·e doit avoir réalisé **un stage professionnel** d'une durée minimum d'un mois. Celui-ci se déroule en dehors des heures de cours et fait l'objet d'une convention signée entre l'étudiant·e, l'organisme d'accueil et l'ENSP.

3^e année (semestres 9 et 10)

La 3^e année place le travail personnel de chaque étudiant·e au centre du dispositif pédagogique à travers les pratiques de monstration, les entretiens individuels avec les membres de l'équipe pédagogique et le dialogue avec des intervenant·es extérieurs, en vue de la préparation de l'épreuve plastique du diplôme.

Le travail de mémoire et de formalisation de la recherche est également un enjeu majeur de cette année avec un rendu du mémoire et une soutenance orale au semestre 9.

En parallèle, un cycle de conférences et d'approches avec des professionnels de l'image prépare les étudiant·es à leur insertion professionnelle et des ateliers techniques les forment à la valorisation numérique de leur travail (site web, portfolios, instagram, etc.).

Des conférences, journées d'études et colloques offrent aux étudiant·es une grande diversité d'apports théoriques et d'approches artistiques tout au long du cursus.

L'encadrement pédagogique

Sous l'autorité de la direction, en relation constante avec la direction des études, l'équipe pédagogique permanente est collectivement responsable de la définition, la qualité et la cohérence des enseignements et assure leur encadrement.

Les enseignements théoriques et en lien avec la pratique artistique sont proposés par les **sept enseignant·es artistes, chercheur·euses**. Pour chaque année du cursus, un·e enseignant·e est désigné·e référent·e. En outre, un·e enseignant·e assure la coordination des mémoires et un·e autre enseignant·e assure la coordination du diplôme (voir la définition des coordinations dans le règlement des études).

Les **quatre responsables d'atelier, et les trois assistant·es**, assurent l'enseignement technique au sein des différents laboratoires. Le responsable des projets numériques initie les étudiant·es aux environnements numériques et à la recherche au sein du Fablab.

En complément de l'équipe pédagogique permanente, l'ENSP accueille chaque année **une cinquantaine d'intervenant·es**, issus du monde artistique et professionnel, qui permettent aux étudiant·es d'appréhender de manière concrète différentes approches artistiques et professionnelles.

Les formats d'enseignement

Le cours

Au-delà de la transmission des connaissances, les cours sont indispensables à l'appropriation des langages et des concepts de l'art. Ils permettent l'ap- proche critique, la mise en perspective historique, le dialogue productif avec les œuvres, tout en favorisant l'échange, le débat, l'ouverture au monde.

Le cours-atelier

Spécifique à la 1^{ère} année, le cours-atelier tend à la transmission de connaissances articulée avec des exercices pratiques. Délivré par un ou deux enseignant·es, artistes et technicien·nes, le cours-atelier mène nécessairement à la réalisation d'un travail plastique conséquent, en alternant diverses phases théoriques et pratiques.

L'atelier technique

L'atelier technique est un temps d'apprentissage axé sur l'initiation à des techniques (année 1) ou au perfectionnement de la maîtrise des outils et procédés proposés au sein des laboratoires (années 2 ou 3). Sous la forme de travaux dirigés, ces séances permettent de mettre en œuvre les connaissances apprises pendant les cours théoriques ou d'introduire des notions nouvelles. Le travail se fait par petits groupes d'étudiant·es sous la responsabilité d'un·e enseignant·e technique.

Le workshop

Le workshop est une séquence de travail et de production intensive, comportant généralement une invitation extérieure faite à un.e artiste, une personne liée au monde de l'art ou de la culture en général, ou une personnalité invitée pour ses qualités professionnelles. Le workshop a une durée courte et une jauge limitée, et demande une implication forte de l'étudiant·e.

Les monstrations

Les sessions de monstration sont des temps collectifs permettant aux étudiant·es de 2^e et 3^e années de présenter régulièrement l'état de leurs recherches et de leur travail plastique à l'équipe pédagogique et à des artistes ou professionnel·les invité·es et de tester des modalités variées de présentation et d'exposition. Les étudiant·es inscrit·es en monstration ont une obligation de présence sur l'ensemble de la journée afin d'assister à la présentation de leurs camarades.

L'entretien individuel

Les étudiant·es s'inscrivent pour des entretiens individuels avec les enseignant·es de leur choix. Ces rendez-vous sont un moment privilégié pour

aborder des points essentiels du travail personnel en cours et constater l'évolution. Ils sont pris en compte dans l'évaluation et l'attribution des crédits, au même titre que tous les autres enseignements.

Le séminaire critique

Le séminaire critique regroupe tous les étudiant·es de la 1ère année autour de l'enseignant·e référent·e, ainsi que des personnalités extérieures invitées à donner leur point de vue sur les travaux présentés. À chaque séance, les étudiant·es désigné·es présentent leur travail dans des conditions rigoureuses, mais aussi d'argumentation afin de rendre compte de la progression et de l'évolution de leurs travaux tout au long de l'année. La présence aux présentations est impérative. Elle est prise en compte dans l'évaluation et l'attribution de crédits.

Le séminaire de recherche

Le séminaire de recherche est la réunion régulière d'un groupe d'étudiant·es de 2ème et 3ème années, qui travaillent en commun avec un (ou plusieurs) enseignant·es, à l'interface de la pratique plastique et de l'élaboration discursive dans le cadre d'un programme de recherche préalablement déterminé.

Le bilan

À la fin de chaque semestre, le bilan constitue un temps d'évaluation collégiale (par plusieurs enseignant·es et responsables d'ateliers) du projet artistique de l'étudiant·e. Le bilan requiert un investissement fort dans la monstration et l'exposition du travail, ainsi que sa présentation orale.

L'évaluation

L'ENSP s'inscrit dans le système d'enseignement supérieur européen qui vise à donner une lisibilité claire aux diplômes et à faciliter les échanges entre les établissements. Selon ce modèle, chaque semestre académique est subdivisé en unités d'enseignements (UE) et l'évaluation des enseignements, organisée de façon semestrielle, donne lieu à l'attribution de crédits ECTS.

- Un·e étudiant·e à temps plein doit obtenir annuellement 60 crédits. Chaque crédit correspond à un temps de travail estimé entre 25 et 30 heures, lesquelles correspondent d'une part à des cours, travaux dirigés ou tout autre type d'activités effectuées dans un cadre pédagogique mettant physiquement en présence enseignant·es et étudiant·es, d'autre part à un volume complémentaire correspondant au travail personnel de l'étudiant·e hors accompagnement pédagogique.
- Les 60 crédits annuels que doit obtenir l'étudiant se subdivisent en 30 crédits semestriels. Les enseignements pour lesquels les crédits n'ont pas été obtenus font l'objet d'épreuves de rattrapage. Un minimum de 24 crédits est nécessaire pour passer au semestre suivant, à l'exception du passage au semestre 7 qui nécessite l'obtention de 60 crédits et du passage au semestre 10 qui nécessite l'obtention de 150 crédits.

- Un·e étudiant·e effectuant en cours d'année un séjour d'études dans un autre établissement peut exceptionnellement obtenir plus ou moins de 30 crédits semestriels, la variation devant alors être anticipée et approuvée dans le contrat d'études lié à la mobilité.
- Aucun redoublement n'est de droit. Le redoublement ne peut être autorisé qu'une seule fois pendant toute la durée du cursus à l'ENSP.
- **Le système de notation comme les conditions de rattrapage des crédits et de redoublement sont précisées dans le règlement des études.**

Le contrat d'études et l'assiduité

En début d'année, chaque étudiant·e signe un contrat d'études par lequel il ou elle s'engage à suivre tous les enseignements auxquels il ou elle est inscrit·e. Ce contrat est remis au service de la scolarité au plus tard le **30 octobre 2025**.

Sauf mention contraire explicite, l'assiduité et la ponctualité sont obligatoires à l'ensemble des cours. Les absences doivent impérativement être justifiées par des documents officiels présentés au secrétariat de la scolarité dans les délais de rigueur, tels que précisés dans le règlement des études. Un nombre conséquent d'absences injustifiées pourra donner lieu à des sanctions à l'encontre de tout·e étudiant·e.

L'étudiant·e doit prendre rendez-vous avec le service de la scolarité pour signaler en amont toute difficulté liée à une situation personnelle ou à une activité professionnelle, afin d'envisager la possibilité d'un aménagement de sa scolarité conformément au règlement des études.

Le diplôme

À la fin du cursus, les étudiant·es passent les épreuves du diplôme d'État, propre à l'institution, le diplôme de l'ENSP conférant grade de Master.

Le passage du diplôme de l'ENSP est constitué de deux épreuves :

- 1 | La soutenance d'un mémoire de recherche ;
- 2 | La soutenance d'un projet artistique.

La rédaction et le rendu du mémoire

A partir de la 2eme année, une partie du cursus est consacrée à la recherche. L'élève doit rédiger un mémoire, dont la forme libre est définie en concertation avec la directrice ou le directeur de mémoire. Le mémoire est un travail personnel de réflexion et d'analyse qui s'appuie sur une recherche documentaire liée à la création. Le sujet, choisi par l'élève en accord avec son directeur·ice de mémoire, ne doit pas forcément être en lien avec son projet artistique. Étant l'une des composantes du diplôme, il doit prouver la capacité de l'élève à formaliser sa pensée et satisfaire à des exigences de réflexion et de méthodologie.

La forme du mémoire qui peut mobiliser différents registres d'écriture (photographies, images, son, etc.) doit être pensée bien en amont du rendu (format, graphisme, maquette, série, etc.). Quelque soit la forme finale, le mémoire inclut un texte de présentation qui précise les enjeux de la recherche, ainsi qu'une bibliographie. Aucun nombre de pages précis n'est demandé.

Au semestre 7, l'étudiant·e doit :

- définir la problématique de la recherche,
- émettre des hypothèses, fournir un premier état de la recherche,
- procéder au choix du directeur·ice de mémoire.

Au semestre 8, l'étudiant·e doit :

- débuter la rédaction et/ou la production des formes de la recherche,
- rendre régulièrement compte de la progression de sa recherche auprès de son/sa directeur·ice de mémoire (rendez-vous individuel),
- présenter une ébauche conséquente de son mémoire (plan de la recherche, bibliographie).

Lorsque l'étudiant·e effectue une mobilité internationale, il/elle doit continuer de travailler sur son mémoire et organiser le suivi en distanciel avec son·sa directeur·ice de mémoire.

Au semestre 9, l'étudiant·e doit:

- finaliser, corriger et rendre son mémoire en 3 exemplaires papier et une version au format pdf.
- déposer les 3 exemplaires de son mémoire à la bibliothèque **avant le 12 décembre 2025 à 12h**,
- signer la clause de dépôt de mémoire,
- préparer sa soutenance orale.

La soutenance du mémoire

La soutenance du mémoire au semestre 10 dure 25 minutes. L'étudiant·e présente au jury les enjeux de sa recherche, à savoir l'originalité de son sujet de recherche et son inscription dans les champs de la critique et de la création contemporaine.

Les critères d'évaluation du mémoire sont les suivants:

- la pertinence du choix du sujet;
- la capacité de l'étudiant·e à adopter un point de vue critique;
- la justesse des références bibliographiques et de leurs articulations au projet;
- la qualité du travail rédactionnel;
- la qualité de l'entretien avec le jury.

À l'issue de la soutenance du mémoire, le jury établit un rapport écrit qui est communiqué aux membres du jury de diplôme.

Le jury de soutenance du mémoire est constitué de:

- un·e représentant·e de l'établissement choisi parmi les enseignant·es
- l'une des quatre personnalités qualifiées extérieures membre du jury de diplôme, titulaire d'un doctorat.

La soutenance du projet artistique

La soutenance du projet artistique au semestre 10 dure 40 minutes durant lesquelles, l'étudiant·e est amené·e à présenter un travail de création personnelle, ainsi qu'une sélection de travaux artistiques significatifs de ses années d'études et de son parcours artistique personnel.

L'appréciation du jury porte sur la qualité des œuvres présentées, de leur accrochage, de la présentation orale argumentée et documentée de l'étudiant·e. Lors de la délibération, le jury dispose en outre des informations relatives au parcours et aux résultats de l'étudiant·e pendant les trois années de la scolarité qu'il vient d'accomplir à l'École. Le jury tient compte du rapport de soutenance de mémoire pour établir la note finale.

Le jury de soutenance du projet artistique est constitué de:

- un·e représentant·e de l'établissement choisi parmi les enseignant·es
- quatre personnalités qualifiées extérieures à l'établissement nommées par la direction.

Les critères de notation des épreuves du diplôme sont précisés dans le règlement des études.

La Recherche

L'ENSP est inscrite dans le processus de Bologne et à ce titre elle doit imaginer une « recherche » qui lui est propre : celle d'une école d'art entièrement dédiée au médium photographique.

L'École nationale supérieure de la photographie est en mesure de proposer à la fois un deuxième cycle permettant la délivrance d'un master adossé à la recherche et un troisième cycle menant à l'obtention d'un doctorat de création en partenariat avec l'Université d'Aix-Marseille.

La structuration des activités de recherche au sein de l'ENSP se fait depuis 2015 à travers le centre de recherche et de création intitulé le CRAI : Centre de Recherche Art & Image, entièrement dédié à la recherche sur les relations entre art et images.

Deuxième cycle - Master

La recherche (théorique et/ou par la pratique ou le projet) traverse l'ensemble du cursus de master, et se retrouve plus précisément au sein des projets de pratique collective, des séminaires et In séminaires de recherche adossés aux activités des trois laboratoires de recherche du CRAI. La dimension de recherche est également présente au sein de nombreux enseignements et projets développés. L'apprentissage de la méthodologie propre à la recherche création traverse les enseignements. Un accompagnement sur la méthodologie du mémoire est également proposé.

La recherche en master se formalise par la rédaction d'un mémoire de recherche soutenu oralement par l'étudiant·e devant un jury et par la présentation d'un projet plastique de fin d'études également présenté devant un jury.

Au niveau du Master, les critères d'évaluation de la recherche portent sur trois aspects :

- la capacité à énoncer un sujet de recherche singulier ;
- la capacité de produire un processus analytique ;
- la capacité à s'inscrire à la fois dans une « masse critique » et dans le contemporain.

La recherche (théorique et/ou par la pratique ou le projet) traverse l'ensemble du cursus de master, et se retrouve plus précisément au sein des projets de pratique collective, des séminaires, In séminaires et également au sein de nombreux enseignements et projets développés.

Centre de Recherche Art & Image (CRAI)

Les objectifs du CRAI sont de :

- coordonner l'ensemble des activités de recherche dans l'École et de faciliter le travail des enseignant·es artistes chercheur·euses;
- proposer un programme de recherche spécifique pluriannuel (3-4 ans);
- accueillir et développer, dans le cadre du programme de recherche, des projets de recherche collective en partenariat avec des institutions extérieures;
- proposer aux étudiant·es-chercheur·euses, des laboratoires comme plateforme pour rassembler l'ensemble des outils indispensables de la recherche (bibliographies, textes, index, etc.).
- assurer la diffusion publique de l'ensemble des activités de recherche de l'École portées tant par les artistes enseignant·es chercheurs que par les étudiant·es chercheurs;
- organiser des espaces de travail et de rencontres pour penser la question propre à l'unité de recherche.

Le CRAI en tant qu'unité de recherche dispose des outils suivants en vue d'assurer la diffusion publique des activités de recherche de l'École :

Le carnet de recherche en ligne

Il permet d'informer d'une actualité, d'adresser une lettre d'information et surtout de publier l'ensemble des éléments de recherche nécessaires : actes de colloques, de journées d'études, vidéos de conférences, portfolios, articles de chercheurs, articles réalisés à partir des mémoires des étudiant·es, bibliographie, corpus, index, etc.

La collection CRAIE

L'École s'est dotée dès 2015 d'une structure éditoriale, ENSP éditions, pour la publication de la revue Inframince et pour la création d'une collection de petits ouvrages imprimés par l'ENSP et le centre de recherche. Cette collection se nomme CRAIE.

La revue Inframince est une revue de recherche annuelle co-éditée par l'ENSP et Filigranes. Tous les numéros de la revue Inframince sont disponibles en ligne sur le site de l'ENSP.

Les expositions

Les activités de recherche conduites par les équipes et les étudiant·es de l'ENSP, en collaboration étroite avec de nombreux partenaires académiques, peuvent donner lieu à des expositions présentées dans ses espaces ou dans ceux d'institutions partenaires.

Les projets

Des projets de recherche collective et des séminaires qui peuvent donner lieu à des expositions, conférences, interventions d'artistes ou de chercheur·euses invité·es.

Les laboratoires de recherche

Le programme de recherche pluriannuel intitulé « Visibilité des images » est porté par trois laboratoires :

- [Prospectives de l'image \(PI\)](#) | dir. Caroline Bernard
- [Figure, image, grammaire \(FIG\)](#) | dir. Fabien Vallos
- [La cellule](#) | dir. Yannick Vernet

Toutes les activités de recherche portées par le CRAI sont présentées sur le site internet de l'ENSP.

Troisième cycle – Doctorat de création

Depuis 2013, dans le cadre de sa politique de développement de la création et de la recherche autour de la photographie et des images en général, l'École nationale supérieure de la photographie propose **un doctorat « Pratique et théorie de la création littéraire et artistique »**. Cette discipline de thèse transdisciplinaire est offerte conjointement par l'ENSP et l'École doctorale 354 « Langues, Lettres et Arts » au sein du Collège doctoral d'Aix-Marseille Université (AMU).

Doublement encadrés par un·e artiste et un·e universitaire, les doctorant·es inscrit·es dans la discipline doivent satisfaire une double exigence artistique et académique. Pendant les trois années de thèse, ils, elles s'impliquent dans une recherche bilatérale qui donnera lieu à la production et la soutenance d'un travail artistique problématisant une recherche aboutie et d'un travail écrit développant une réflexion problématisée en rapport avec leur pratique artistique. Pour ce faire, les doctorant·es sont accueillis au sein des espaces de travail et de création de l'ENSP et de l'une des huit unités de recherche de l'École doctorale 354.

Les doctorant·es, autonomes dans la conduite de leur recherche, sont en contact régulier avec leurs co-directeur·ices. Ils et elles s'impliquent dans leurs activités de recherche et dans celles développées par les unités de recherche qui les accueillent.

Les modalités de recrutement

L'inscription au doctorat « Pratique et théorie de la création littéraire et artistique » se fait sur candidature : tout·e candidat·e doit présenter un dossier qui est évalué successivement par l'équipe doctorale de l'ENSP et un comité de sélection constitué d'universitaires habilité·es à diriger des recherches (HDR) et de personnalités du monde littéraire et/ou artistique.

Ce doctorat s'adresse à des artistes titulaires d'un diplôme de Master 2 (ou conférant grade de Master 2) depuis plus de deux ans. Le projet doit placer au premier plan le travail de création artistique et une attention particulière est portée aux candidat.es justifiant d'un parcours artistique reconnu, en France et/ou à l'étranger. En postulant, ils et elles manifestent leur désir d'articuler leur pratique photographique à une réflexion théorique et épistémologique.

L'équipe des doctorant·es

- Clément Caignart
- Francesco Canova
- Sylvain Couzinet-Jacques
- Corentin Laplanche-Tsutsui
- Ayako Sakuragi

L'ensemble des travaux des doctorant·es est à découvrir sur le [site Internet](#) de l'ENSP.

Renseignements

- Aline Derderian et Laurence Canaux pour l'ENSP
doctorat@ensp-arles.fr
- Catherine Para pour Aix Marseille Université
ed354@univ-amu.fr

L'international

L'ouverture à l'international constitue une dimension essentielle de l'enseignement et du rayonnement de l'ENSP. L'établissement s'inscrit depuis sa création dans **un vaste réseau de partenaires académiques, culturels et artistiques** dédiés à la photographie et à l'image en Europe (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, Italie, Irlande, Suisse, etc.) et dans le monde (Afrique du Sud, Argentine, Canada, Japon, Maroc, etc.).

Cet enjeu fort se décline notamment à travers des **invitations faites à des artistes et intervenant·es étranger·ères**, que ce soit dans le cadre de l'enseignement en master, en doctorat, de la formation continue ou de la programmation culturelle. Un programme riche de **conférences et de workshops** donne chaque année l'opportunité aux étudiant·es et alumni d'échanger avec des personnalités importantes à l'international dans les domaines de la création artistique mais aussi de la recherche, du commissariat ou de l'édition, par exemple.

Au gré des projets portés par ses étudiant·es, enseignant·es et des opportunités offertes par la politique de coopération, l'ENSP s'implique dans des **programmes d'échange** sans cesse renouvelés. De cette volonté d'ouverture, sont nés des programmes d'enseignement et de recherche en coopération avec des **partenaires privilégiés** tels que la Head Genève, l'UQAM à Montréal (Laboratoire PI, Au-delà des Images Opératoires) ou encore l'Université de Córdoba en Argentine (programme Innov'art). Ces dernières années, l'ENSP a engagé de **nouvelles coopérations** avec la Tunisie et le Maroc à travers le programme de résidences Miramar conçu par le réseau L'Ecole(s) du Sud, ainsi qu'avec le Brésil et le Cambodge. Elle a également initié en un **projet de coopération autour de l'édition** pour lequel elle invite chaque année une école européenne différente, telles l'Istituto Superiore per le Industrie Artistiche d'Urbino en 2024-25 et l'Escola superior de Disseny de Valencia en 2025-26. En lien étroit avec le prix DIOR pour la photographie qu'elle co-organise, l'ENSP œuvre à la mise en place d'une **communauté internationale des écoles d'art et de la photographie**.

Titulaire de la charte pour l'enseignement supérieur, l'ENSP encourage fortement la **mobilité entrante et sortante des personnels enseignants, administratifs et des étudiant·es** dans le cadre du master et souhaite aussi développer cette mobilité au sein du doctorat de création. Ces échanges

enrichissent la pratique artistique des étudiant·es ainsi que leurs compétences techniques, interculturelles et linguistiques. Ils contribuent également à enrichir les propositions pédagogiques de l'établissement.

Enfin, l'ENSP s'implique dans différents réseaux d'établissements d'enseignement supérieur artistique à l'échelle européenne notamment le réseau Elia.

Candidater pour une mobilité internationale en 1^{ère} année

Les étudiant·es de 1^{ère} année qui le souhaitent sont invité·es à faire acte de candidature pour réaliser un semestre à l'étranger au cours de la 2^e année. Cette mobilité peut prendre la forme d'**un séjour d'études** dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire de l'ENSP ou d'**un stage professionnel long** (3 mois minimum).

La liste des établissements d'enseignement partenaires pour la mobilité d'études est régulièrement mise à jour sur le site internet de l'ENSP. Une réunion d'information est organisée en début d'année académique par le service des relations internationales afin de présenter les écoles partenaires ainsi que les aides financières auxquelles les étudiant·es souhaitant réaliser une mobilité peuvent être éligibles dans le cadre de différents programmes (Erasmus+ de l'Union européenne, le dispositif Prame de la région Sud, le programme AMI du Ministère de la Culture, le dispositif de l'organisme franco-allemand OFAJ).

Les étudiant·es transmettent leurs candidatures au service des relations internationales dans le courant du mois de février. L'examen des candidatures par l'équipe pédagogique et la direction des études tient compte de la pertinence et de l'adéquation du projet de mobilité avec la pratique de l'élève et l'établissement d'accueil choisi. L'assiduité et l'engagement de l'élève dans sa scolarité sont également pris en compte. Lorsqu'elles sont validées, les candidatures sont adressées aux écoles partenaires pour approbation définitive selon un calendrier propre à chaque établissement (entre avril et mai pour le semestre d'automne - entre octobre et novembre pour le semestre de printemps).

La réalisation de la mobilité est conditionnée à l'obtention de la totalité des crédits de 1^e année et au passage de l'étudiant·e en 2^e année.

Partir en mobilité internationale en 2^e année

Les étudiant·es de 2^e année dont le projet de mobilité internationale a été approuvé en 1^{ère} année partent au premier ou au second semestre de l'année académique. Le départ est conditionné à la signature préalable d'**une convention d'études ou de stage** entre l'étudiant·e, l'ENSP et l'établissement

d'accueil à l'étranger. Cette convention définit le programme d'études ou les missions confiées à l'étudiant·e dans le cadre d'un stage et précise les conditions de son accueil.

Pendant la durée de leur séjour à l'étranger, les étudiant·es restent inscrits à l'ENSP. Les étudiant·es en échange dans une école partenaire ne sont pas redevables des frais de scolarité dans cet établissement, cependant, selon les écoles, des frais annexes peuvent être demandés.

Les aides financières à la mobilité sont versées aux étudiant·es en deux fois : 80% du montant total est versé avant le départ et 20% au retour de la mobilité après transmission des relevés de notes et des rapports de mobilité.

L'évaluation de la mobilité se fait sous la forme d'un séminaire collectif ou d'un entretien individuel au retour de la période de mobilité. Ces modalités sont précisées dans le règlement des études.

La mobilité internationale donne lieu à l'obtention de 30 crédits ECTS reconnus et intégrés au cursus de l'étudiant·e à l'ENSP.

Calendrier

- **novembre** | réunion d'information sur la mobilité internationale et les stages pour les étudiant·es de 1^{ère} année
- **mi-février** | date limite de remise des candidatures pour la mobilité internationale pour les étudiant·es de 1^{ère} année

Renseignements

- Laurence Canaux
Assistante relations internationales, recherche et professionnalisation
laurence.canaux@ensp-arles.fr

La professionnalisation

La dimension professionnalisante des enseignements

L'ensemble des enseignements proposés pendant le cursus visent à permettre l'acquisition de compétences précises, que ce soit dans le champ de la recherche ou celui des procédés techniques liés à la prise de vue et au traitement de l'image fixe ou en mouvement, comme à leur monstration par la voie de l'exposition ou de l'édition.

L'ensemble de ces compétences sont référencées dans le **référentiel de compétences** associé au diplôme et consultable en ligne sur le site de France compétences (fiche RNCP40638).

Le stage professionnel

Dans le cadre de leur cursus les étudiant·es ont l'obligation de réaliser un stage professionnel d'une **durée au moins égale à un mois, soit 154 heures minimum**. Ce stage est pris en compte dans la validation des crédits du semestre 2 de la deuxième année.

Il revient à chaque élève de définir son projet de stage, en lien avec l'équipe pédagogique, et de trouver un organisme d'accueil. Le stage peut être réalisé dans le milieu professionnel auquel l'étudiant·e aspire évoluer au sortir de l'école et/ou être envisagé comme une opportunité d'acquérir des compétences ou une expérience dans un domaine très précis en lien avec sa pratique, sa recherche personnelles. Le stage obligatoire doit être en lien avec les compétences du diplôme. Ce stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage. Tous les projets de stages doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention de stage tripartite signée avant le début du stage.

Une réunion d'information sur les stages est organisée en début d'année académique, réunion au cours de laquelle quelques étudiant·es partagent leurs expériences.

L'accompagnement à la professionnalisation

Des modules de formation sur les aspects juridiques de l'activité d'artiste auteur, sur les droits d'auteur comme sur les outils de communication de son travail (dossier artistique, site internet) sont proposés aux étudiant·es des trois années et sont inscrits dans la grille des enseignements.

En outre, chaque année des **tables rondes thématiques** sont organisées avec des professionnels du champ de l'art et de la photographie afin de partager des pratiques professionnelles et des connaissances sur le fonctionnement d'un secteur, délivrer des conseils et recommandations sur les opportunités pour les jeunes artistes. Les thématiques abordées ces dernières années ont porté sur la commande photographique, les secteurs de la presse et de l'édition, les galeries, les résidences en France et à l'international, etc.

Par ailleurs, les opportunités sont nombreuses au cours de la formation de présenter son travail à des professionnel·les extérieur·es invité·es à intervenir sur des workshops, ateliers techniques, séminaires ou monstration.

Après le diplôme

L'accompagnement à la professionnalisation se poursuit après le diplôme. Les possibilités de rencontres avec des professionnel·les, notamment lors des **journées professionnelles**, sont ouvertes aux diplômé·es. Des professionnel·les sont par ailleurs invité·es à visiter **l'exposition des diplômé·es** qui se tient hors les murs au mois de mars, afin de découvrir les projets artistiques de chacun·e.

Un programme de **tutorat** est proposé aux jeunes diplômé·es dans l'année suivant leur diplôme; celui-ci permet à chacun·e de bénéficier d'un accompagnement sur mesure à travers des rendez-vous individuels avec des professionnel·les du monde de l'art, galeristes, critiques, artistes ou chercheuseuses qui les accompagnent par des conseils et un regard critique sur leur travail. Voir aussi le chapitre "Après l'école".

Les espaces et ressources pédagogiques

Les horaires d'ouverture de l'école

Tous les locaux sont accessibles aux étudiant·es au moyen d'un badge d'accès fourni par l'École, dans le respect des consignes liées à la sécurité des personnes et des bâtiments stipulées dans le règlement intérieur annexé au présent livre, aux horaires suivants :

- **lundi, mardi et mercredi: de 8h30 à 20h30**
- **jeudi: de 8h30 à 22h**
- **vendredi: de 8h30 à 17h30**

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés par la direction en cours d'année en fonction des impératifs liés aux activités de l'École ou à des contraintes particulières.

L'école est fermée 2 semaines pendant les vacances scolaires de Noël, 1 semaine pendant les vacances d'hiver et de printemps (voir le calendrier des grandes dates).

→ **Jean Vacarisas** est le conseiller prévention de l'ENSP. Vous êtes invité·es à le contacter pour toute question liée aux règles d'accès et de sécurité du bâtiment.

jean.vacarisas@ensp-arles.fr

L'accès aux espaces pédagogiques en soirée

Hormis les cours de langues étrangères, les enseignements se terminent à 17h. Après les enseignements, les espaces pédagogiques restent accessibles en soirée, sous réserve de la présence d'étudiant·es référent·es.

Les étudiant·es référent·es sont nommé·es en début d'année par l'École pour assurer des permanences pour une durée d'une semaine, dans les espaces suivants :

- laboratoire infographie et audiovisuel
- laboratoire couleur et N&B
- bibliothèque

Un·e étudiant·e ne pouvant pas assurer sa permanence pourra permute avec les autres, par l'intermédiaire de l'administration. Tous·tes les étudiant·es seront amené·es à assurer une permanence, par roulement. Le tableau des responsables des permanences sera affiché et disponible dans le tableau d'affichage en ligne.

Les étudiant·es référent·es désigné·es par l'École pour assurer la permanence dans les laboratoires et à la bibliothèque ont la responsabilité d'éteindre les machines et de s'assurer de laisser les espaces et les équipements rangés et en bon état de fonctionnement avant la fermeture. Ils et elles assurent le relai avec les responsables des laboratoires et de la bibliothèque si un manquement est constaté.

Les espaces de travail et de monstration

Les laboratoires

L'ENSP offre la possibilité aux étudiant·es d'acquérir une connaissance et une pratique du médium photographique depuis les procédés anciens jusqu'aux pratiques photographiques et audiovisuelles les plus contemporaines.

Les étudiant·es ont ainsi accès dès la 1^{re} année, à travers les initiations et les formations proposées par l'équipe pédagogique, aux différents laboratoires et équipements, situés au niveau -2, qui permettent une approche large du médium photographique, à savoir:

- le laboratoire des procédés anciens
- le laboratoire argentique couleur
- le laboratoire argentique noir et blanc
- le laboratoire numérique
- les salles d'infographie
- les studios de prise de vue
- le laboratoire audiovisuel

L'auditorium

Avec une capacité de 185 places, il accueille durant l'année, mais également durant l'été, des enseignements, des conférences, des colloques, des séminaires, des projections, des performances ouverts aux apprenant·es comme aux publics extérieurs.

Les salles de monstration

Les trois salles de monstration situées au niveau -1 sont des espaces de travail et de mise en espace destinés en priorité à la pédagogie. L'accès à ces salles est libre en dehors des temps pédagogiques ou d'exposition. Les salles peuvent être réservées par les étudiant·es qui le souhaitent.

La galerie

L'École dispose d'une salle d'exposition de 450 m² qui est utilisée toute l'année pour les présentations de travaux, les situations d'essais, les workshops, les diplômes, les soutenances de doctorat. Cet espace accueille par ailleurs chaque année pendant les Rencontres une exposition, fruit d'un projet pédagogique mené par un.e enseignant.e avec des étudiant.es de deuxième année.

Lorsqu'elles ne sont pas utilisées pour des cours, des expositions ou d'autres événements (ex. journées portes ouvertes), les salles de monstations et la galerie sont des espaces de travail et d'atelier pour les étudiant.es. Des cimaises et des tables de travail démontables sur tréteaux sont à leur disposition.

Les ressources pédagogiques et matérielles

Le magasin de prêt

Responsable: François Charbonnier

Le magasin de prêt rassemble:

- Un parc d'appareils photographiques argentiques et numériques du petit format (aps-c, 24x36) jusqu'au grand format (4x5" et 8x10") avec accessoires et trépieds
- Un parc d'éclairages (flashes cobra, torches autonomes et kits nomades, kits LED etc.) avec accessoires et pieds
- Du matériel pour la prise de vue vidéo et la prise de son, avec accessoires (caméra full HD, APN hybrides, ZOOM, stabilisateurs RONIN ...)
- Du matériel audiovisuel (VP, mac mini, tablettes ...); à noter que l'emprunt de certains matériels audiovisuels spécifiques ou sensibles (caméras, micros, etc.) se fait directement auprès du responsable du Laboratoire audiovisuel.

Conditions et modalités d'emprunt

Le matériel est mis à la disposition des étudiant.es inscrit.es en master ou en doctorat, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Avoir contracté une assurance couvrant les risques de casse, de perte ou de vol du matériel emprunté à titre individuel pour un montant de garantie au moins égal à 5000 euros et/ou à concurrence de la valeur du matériel effectivement emprunté.
- Avoir fourni et déposé sur l'extranet de l'École, en début d'année, l'attestation d'assurance à jour comprenant la responsabilité civile et une convention annuelle signée avec l'ENSP.
- Avoir appris à manipuler préalablement le matériel emprunté lors d'un TP ou d'une formation délivrée à l'ENSP.

Un.e élève peut emprunter au maximum, dans le même temps, un appareil photographique numérique, un appareil photographique argentique et un système d'éclairage.

La durée de l'emprunt est d'une semaine. Des retards réguliers dans le retour du matériel emprunté peuvent entraîner une suspension de l'accès au prêt.

Responsabilité

Le matériel emprunté reste, pendant toute la durée du prêt, sous la garde personnelle et la responsabilité de l'emprunteur·euse.

En cas de sinistre, l'étudiant·e qui a emprunté le matériel remplit un formulaire de sinistre et s'engage à prendre en charge tous les frais nécessaires à une restitution du matériel dans des conditions équivalentes. Pour plus de précisions voir le règlement des études.

Réservations

Il est possible de réserver en ligne via l'extranet, le matériel que vous souhaitez emprunter. Les réservations se font au maximum un mois à l'avance.

Cas particuliers

Dans le cas des voyages à l'étranger en dehors de l'Union Européenne, tout emprunt nécessite une convention exceptionnelle signée par l'étudiant·e, l'enseignant·e référente du projet et la direction.

Il appartient à l'étudiant·e de vérifier que son assurance est valable à l'étranger en cas de dommage ou de vol.

Matériel pour les monstrations

Dans le cadre des monstrations de leur travail, des armoires contenant le matériel de base (écrans, vidéoprojecteurs, etc.) ont été mises à la disposition des étudiant·es en galerie et salles de monstration. Les clés de ces armoires sont confiées à des étudiant·es référent·es au sein de chaque année qui sont responsables de l'accès et assurent la bonne gestion de ce matériel.

Pour toute demande de matériel supplémentaire, un document est communiqué à l'étudiant·e en amont du temps de monstration. Il lui sera demandé de préciser clairement le matériel souhaité et de prendre rendez-vous pour récupérer le matériel.

Accès et horaires d'ouverture

→ mardi et jeudi de 16h à 18h

L'atelier de finition et de menuiserie

Responsable : Olivier Vernhes

L'atelier de finition permet aux étudiant·es d'apprendre à réaliser différents types d'encadrement (sous verre, contrecollage, caisse américaine...) et dispositifs de présentation de leurs photographies.

Une initiation obligatoire à l'encadrement et aux différentes techniques d'accrochage est organisée pour tous-tes les étudiant·es dès la première année. Un accompagnement à la réalisation des projets individuels est possible à partir de la deuxième année sur demande auprès du responsable. Pour un accompagnement sur les projets collectifs, une fiche de production devra être remplie en amont.

Pour la réalisation de leurs projets, les étudiant·es doivent acheter les consommables et la matière première (bois, contreplaqué, PVC, dibond, verre...) auprès de prestataires extérieurs. L'ENSP ne fournit aucun matériel.

Pour des raisons de sécurité, aucune machine ou outil électroportatif ne peut être utilisé sans l'autorisation et la supervision du responsable d'atelier. Les étudiant·es ont la possibilité d'utiliser la cisaille Keencut (découpe du carton et dibon), les tables de découpe situées dans le hall.

En raison des risques de blessures, les étudiant·es ne peuvent pas utiliser la cisaille à onglet, l'agrafeuse pneumatique, le lamineur de la salle de finition ni aucune machine électronique stationnaire de découpe ou de mise en forme de la menuiserie. Le port des équipements de protection individuels adaptés (lunettes, gants, chaussures de sécurité) est obligatoire pour les opérations de découpe avec un appareil électroportatif et la manipulation de charges lourdes.

Accès et horaires d'ouverture

L'accès à l'atelier de finition se fait sur rendez-vous préalable (les mardis et jeudis) ou lors des temps de présence du responsable de l'atelier. En période de bilans, l'accès à l'atelier est prioritaire pour les étudiant·es qui passent le bilan.

Le Fablab

Responsable : Yannick Vernet

Le Fablab de l'ENSP propose à un large public, dans un lieu unique, toute une série d'activités créatives et innovantes autour de l'image. Ancré dans la recherche, l'expérimentation et la création, il aborde la question de l'image dans toute sa richesse et sa complexité et permet à ses usagers d'intégrer totalement les problématiques du numérique en lien avec les nouvelles pratiques de l'image.

Au cœur d'un écosystème qui favorise la recherche autour de l'image, le Fablab est un espace d'échange, de partage de savoirs et de savoir-faire, mais aussi un espace critique dans lequel l'expertise n'est pas déconnectée de l'implication de l'usager.

Accès et horaires d'ouverture

Le Fablab est ouvert pour :

- les apprenant·es, en accès libre, tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h30, ainsi que les soirées d'ouverture jusqu'à 20h30 pour le travail en autonomie.

- pour le public extérieur, tous les jeudis soir jusqu'à 22h dans le cadre des Openlabs.

Le Fablab peut aussi être utilisé dans le cadre de projets pédagogiques ou spécifiques (public extérieur, artiste, chercheurs·euses, etc.).

La Bibliothèque

Responsable: *Marie Viguié*

Assistant bibliothécaire: *Fabien Velasquez*

Riche de nombreux trésors en matière d'édition photographique, la bibliothèque est un outil fondamental de la pédagogie de l'ENSP. Les étudiant·es peuvent à la fois se documenter, se cultiver, être initié·es à la recherche documentaire et accompagné·es dans le cadre du mémoire ou de la thèse. La bibliothèque est publique, elle est ouverte en priorité au personnel et aux étudiant·es de l'École, sur rendez-vous pour le public extérieur.

Lors de la journée portes ouvertes de l'établissement et de la semaine d'ouverture du festival Les Rencontres de la photographie d'Arles, le service expose les publications de l'École ainsi que les mémoires et auto-éditions des étudiant·es, offrant ainsi une grande visibilité à leurs travaux.

Collection

Bibliothèque spécialisée en photographie et en art contemporain, la bibliothèque offre également des documents dans tous les domaines des arts visuels (vidéo, cinéma, danse, graphisme) et de l'histoire de l'art. La collection s'enrichit chaque année des ouvrages participants au Prix du livre - Les Rencontres d'Arles.

Le fonds est composé de:

- 22 000 livres et catalogues;
- 30 titres de périodiques (abonnements français et étrangers);
- 3 abonnements à des quotidiens d'information;
- 690 documents audiovisuels;
- 1 025 dossiers documentaires sur des photographes et plasticien·nes;
- Mémoires des étudiant·es depuis 2012;
- Thèses des doctorant·es depuis 2015.

Catalogue informatisé

La recherche documentaire s'effectue sur le catalogue de la Bibliothèque (logiciel de gestion documentaire PMB) accessible en ligne sur internet, notamment depuis le site de l'École.

Plusieurs bases de données sont également accessibles en ligne:

- Ressources numériques (Pearltrees)
- Médiathèque d'Arles
- ENSBA (Paris): livres et périodiques
- SUDOC: bibliothèques universitaires
- BSAD: base spécialisée en art et design
- Poéthèque

- ARTE Campus est un service proposé par ARTE Éducation. Il regroupe plus de 2000 vidéos pour l'enseignement supérieur et la formation des adultes, en français, allemand, anglais, espagnol et italien. Les vidéos sont disponibles en streaming et en téléchargement, sur abonnement des établissements d'enseignement supérieur.
- ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS : cette encyclopédie numérique franco-phone propose un fonds documentaire en ligne d'une grande fiabilité avec des informations vérifiées sur tous les sujets et dans toutes les disciplines. Accès depuis l'extranet du site de l'ENSP : dans "plateformes ENSP" ; accès possible à distance.
- MEDIAPART : est un site d'actualités français créé en 2008 menant un journalisme d'enquête et dont le site est disponible en français, anglais et espagnol. Vous trouverez sur le site les articles de presse rédigés par les journalistes ("le journal") ainsi que ceux des utilisateurs ("le club"). Depuis 2019, Mediapart est possédé par une fondation pour la défense de la liberté de la presse. Vous avez accès à ce site seulement dans l'enceinte de l'ENSP : accès en lecture seule et en local sans codes d'accès, par connexion IP, depuis cette url uniquement : www.mediapart.fr/licence.
- TËNK : cinéma documentaire, 6 nouveaux films tous les vendredis disponibles pendant 2 mois. Tënk est une coopérative ardéchoise et réunit des producteur·rices, des cinéastes, des salarié·es... Tous·tes se retrouvent autour de mêmes objectifs : diffuser et soutenir la création cinématographique. Chaque année, Tënk aide 15 films à voir le jour. Pour retrouver ces films sur la plateforme, guettez l'indication "Soutenu par Tënk" !.

Accès et horaires d'ouverture

La Bibliothèque est ouverte pour :

- les apprenant·es du lundi au vendredi, de 9h à 17h30
 - Ouverture en soirée possible le lundi, mardi, mercredi (de 17h30 à 20h30) et jeudi (de 17h30 à 22h), seulement sous la responsabilité d'un·e étudiant·e
 - le public extérieur sur rendez-vous : du lundi au vendredi, de 9h à 17h30.
- La bibliothèque de l'ENSP est fermée à tous·tes le mardi matin jusqu'à 14h.

Les fournitures et le matériel conseillés

Bien qu'une grande partie des fournitures nécessaires à la réalisation des travaux demandés lors des cours ou ateliers soit mise à la disposition des étudiant·es gracieusement par l'ENSP, celle-ci ne peut en aucun cas prendre en charge la totalité des fournitures dont chaque étudiant·e, pour sa part, peut estimer avoir besoin.

Chaque étudiant·e doit posséder son propre appareil photographique, un trépied ainsi qu'un lot de petit matériel de base (gants, paire de ciseaux, cutter, règle, stylo, crayon, etc.).

La possession d'un ordinateur personnel est nécessaire, ainsi qu'un disque dur externe/une clef USB, une carte SD accompagnée de son lecteur de carte.

Impressions et carte de tirage

Une carte unique (rechargeable) pour toutes les prestations d'impression est fournie à chaque étudiant-e en début d'année. La carte est créditez d'unités dont la valeur unitaire est de 9 centimes d'euros (décision du Conseil d'administration du 7 décembre 2021).

Il existe trois possibilités de recharge :

- 125 unités | 11,25 euros,
- 250 unités | 22,5 euros,
- 650 unités | 58,5 euros.

Pour l'année académique 2025- 2026, les tarifs des prestations d'impression sont :

- Laboratoire couleur | Tirage grand format Chromira (papier standard Mat Brillant Satiné, 1m²) = 75 unités
- Laboratoire noir&blanc | Impression numérique N&B (tarif moyen en fonction du papier pour 1 m²) = 208 unités
- Régie numérique | Impression numérique grand format (1m²)
- Papier standard = 287 unités
- Papier "Fine art" = 437 unités

La recharge des cartes d'impression et de photocopie se fait au distributeur situé en salle de visualisation. Le règlement se fait uniquement par carte bancaire.

Les ressources numériques

En début de scolarité, une adresse mail est créée pour chaque étudiant-e sous la forme prenom.nom@etu.ensp-arles.fr
Toute communication avec l'ENSP doit se faire via cette adresse.

L'établissement bénéficie du **programme Workspace®** pour l'éducation qui permet à chaque utilisateur.ice d'utiliser les applications Google® dans le respect des règles générales d'utilisation et des lois sur la propriété intellectuelle en vigueur.

Le google agenda, pour le suivi de l'emploi du temps de chaque année, est mis à jour en temps réel par le service de la scolarité. Les agendas partagés des différentes promotions sont à consulter régulièrement car mis à jour en temps réel. Des abonnements aux agendas sont possibles pour différents supports (Smartphone et desktop).

Des enseignements à distance peuvent être proposés au cours de l'année via l'application **Google Meet®** les liens seront disponibles par invitation ou visible sur les agendas. L'application **ZOOM®** pourra dans certains cas être aussi utilisée.

Le tableau d'affichage est accessible en ligne et disponible sur le Drive Partagé. Il sera utilisé régulièrement pour l'affichage d'informations, la prise de rendez-vous individuels avec les enseignant·es, les séminaires, l'ordre de passage en monstration et bilans, etc. **Il doit être consulté très régulièrement par l'étudiant·e. Le service de la scolarité procède aussi à la diffusion de ces informations par voie d'affichage sur les tableaux métalliques dédiés au niveau -1.**

L'Ex/Intranet est un outil de communication mais aussi une plateforme qui permet à l'étudiant·e de réserver du matériel disponible au magasin de prêt, des espaces ou des postes de travail de l'ENSP (imprimante grand format, fablab, etc.). Ils y trouvent aussi des documents utiles et un ensemble de ressources pédagogiques.

Moodle est un outil d'apprentissage en ligne. Cette plateforme est un lieu d'échange et de partage de ressources pédagogiques entre enseignant·es technicien·nes et étudiant·es.

L'ensemble des cours techniques et des évaluations sont disponibles depuis Moodle. La plateforme est accessible grâce aux identifiants de messagerie de l'ENSP fournis en début de cursus.

Règles d'usage des équipements et du matériel

Les étudiant·es ont le devoir de maintenir en bon ordre et dans un état de propreté satisfaisant les différents espaces de vie et de travail, le mobilier, le matériel et les véhicules mis à leur disposition par l'École. Ils sont tenus de les utiliser conformément à leur destination sans pouvoir en faire un usage à des fins personnelles.

Les étudiant·es sont tenus d'éviter toute détérioration du matériel et des espaces de l'École. En cas de dégradations ou de dommages volontaires causés à ceux-ci, la responsabilité personnelle de leur auteur sera engagée. La remise en état ou un remboursement du montant équivalent à la valeur du bien détérioré ou perdu sera réclamé à l'étudiant·e. Si plusieurs manquements étaient notés, l'étudiant·e peut se voir interdire le prêt de matériel et/ou l'accès aux espaces de travail.

Accrochage dans les espaces de monstration

L'accrochage dans ces espaces doit respecter les règles d'usage élémentaires afin de préserver leur bon état :

- De la nature des murs dépend le type de fixation ou d'accroche à utiliser. Un plan précisant la nature des murs et les possibilités d'accrochage est fourni. Une initiation obligatoire aux techniques d'accrochage est proposée à tous les étudiant·es par Olivier Vernhes.
- La visserie nécessaire à l'accroche des images est fournie par l'École.
- Trois caisses à outils contenant du matériel nécessaire à l'accrochage (visseuse, marteau, tenaille, visserie, etc.) sont à la disposition des étudiant·es dans les espaces (galerie et salles de monstration).

Ces espaces doivent impérativement être remis en état après utilisation, il convient de :

- retirer tout système d'accrochage après usage (vis, clous, pâte à fixe, etc.)
- ranger le matériel utilisé dans les armoires ou le rapporter le cas échéant au magasin de prêt s'il a été emprunté
- remettre à son emplacement d'origine tout mobilier qui aurait été déplacé
- ne laisser aucun déchet et nettoyer l'espace

Le rangement des espaces

Les étudiant·es sont tenus de ranger le matériel et les espaces après les avoir utilisés. Le mobilier des salles de cours et des laboratoires ne doit pas être déplacé. Tout mobilier ou matériel déplacé ponctuellement doit, après usage, être rapporté dans le local où il a été pris.

Les effets personnels et les travaux des étudiant·es doivent être rangés dans les espaces prévus à cet effet (casiers, salles et espaces dédiés) et ne sauraient être stockés dans les espaces de travail.

Le rangement du matériel et des espaces à la fin des bilans, workshops, expositions relève de la responsabilité des étudiant·es. Un grand rangement est opéré à la fin de l'année scolaire auquel tous les étudiant·es doivent participer sous peine de perdre leurs effets et travaux personnels.

Deux étudiant·es sont désigné·es par l'école pour être responsables du rangement des espaces de travail, du matériel et de l'espace de convivialité chaque semaine, le jeudi soir. Tous·tes les étudiant·es sont amené·es à assurer cette responsabilité, par roulement.

Toutes les règles d'hygiène, de sécurité et d'entretien du bâtiment sont précisées dans le règlement intérieur annexé au présent livret.

Le programme des enseignements 2025-2026

Référent·es pédagogiques

1^{ère} année

→ Gilles Saussier

2^e année et étudiant·es Erasmus

→ Muriel Toulemonde et Tadashi Ono

3^e année

→ Mabe Bethônico

Coordinateur du mémoire

→ Fabien Vallos

Coordinatrice du diplôme

→ Caroline Bernard

2025

2026

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
1 l	1 m	1 s Férié	1 l	1 j
2 m	2 j	2 d	2 m	2 v
3 m	3 v	3 l	3 m	3 s
4 j	4 s	4 m Élections Scrutin	4 j Impression du mémoire	4 d
5 v	5 d	5 m	5 v AN 3	5 l Production du bilan n°1 AN 2
6 s	6 l	6 j	6 s	6 m
7 d	7 m	7 v	7 d	7 m
8 l	8 m	8 s	8 l Impression du mémoire	8 j
9 m	9 j	9 d	9 m AN 3	9 v
10 m	10 v	10 l	10 m	10 s
11 j	11 s	11 m Férié	11 j	11 d
12 v	12 d	12 m	12 v Rendu du mémoire AN 3	12 l Bilan n°1 AN 2
13 s	13 l	13 j	13 s	13 m
14 d	14 m Élections Dépôt listes de candidatures + prof de foi	14 v	14 d	14 m
15 l	15 m	15 s	15 l	15 j
16 m	16 j	16 d	16 m	16 v
17 m 9h30: Pré-rentrée An 1	17 v	17 l Workshop Écoles du Sud AN 2+3	17 m	17 s
18 j	18 s	18 m	18 j	18 d
19 v	19 d	19 m	19 v	
20 s	20 l	20 j	20 s Vacances de Noël	19 l Production du bilan n°1
21 d	21 m Élections Publication liste candidatures	21 v	21 d	20 m AN 3
22 l	22 m	22 s	22 l	21 m
23 m 14h: Rentrée AN 1+2+3	23 j	23 d	23 m	22 j
24 m Séminaire de rentrée	24 v	24 l	24 m	23 v
25 j AN 1+2+3	25 s	25 m	25 j	24 s
26 v	26 d	26 m Séminaire n°1 AN 1	26 v	25 d
27 s	27 l	27 j	27 s	26 l Bilan n°1 AN 3
28 d	28 m	28 v	28 d	27 m
29 l	29 m	29 s	29 l	28 m
30 m	30 j	30 d	30 m	29 j
	31 v		31 m	30 v
				31 s JPO

Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1 d		1 d		1 m	Semaine de projets	1 v	Férié	1 l	Diplômes
2 l	Production du bilan n°1	2 l	Journées professionnelles	2 j	AN 2	2 s		2 m	
3 m	AN 1	3 m		3 v	Colloque FIG	3 d		3 m	
4 m	Bilan n°1 AN 1	4 m		4 s		4 l	Semaine Fin de projets	4 j	
5 j		5 j		5 d		5 m	AN 2	5 v	
6 v		6 v	Colloque PI	6 l	Férié	6 m		6 s	JPO
7 s		7 s		7 m		7 j		7 d	
8 d		8 d		8 m		8 v	Férié	8 l	Production du bilan n°2
9 l		9 l	Monstrations Spécial	9 j		9 s		9 m	AN 1
10 m	Soutenances des mémoires	10 m	AN 3	10 v		10 d		10 m	Bilan n°2 AN 1
11 m	AN 3	11 m		11 s		11 l	Production du bilan n°2	11 j	
12 j		12 j		12 d		12 m	AN 2	12 v	
13 v		13 v		13 l	Journées professionnelles	13 m		13 s	
14 s		14 s		14 m		14 j	Férié	14 d	
15 d		15 d		15 m	Production du bilan de diplômabilité	15 v	Production du bilan n°2 AN 2	15 l	Réunion pédagogique
16 l		16 l	Workshops AN 1+2	16 j	AN 3	16 s		16 m	
17 m		17 m		17 v		17 d		17 m	
18 m		18 m		18 s		18 l	Bilan n°2 AN 2	18 j	
19 j		19 j		19 d		19 m	+ Tirages pour les diplômes	19 v	
20 v		20 v		20 l	Vacances de Pâques	20 m	AN 3	20 s	
21 s		21 s		21 m		21 j		21 d	
22 d		22 d		22 m		22 v		22 l	
23 l	Vacances d'hiver	23 l		23 j		23 s		23 m	
24 m		24 m	Séminaire n°2 AN 1	24 v		24 d		24 m	
25 m		25 m		25 s		25 l	Férié	25 j	
26 j		26 j		26 d		26 m	Pré-accrochage des diplômes	26 v	
27 v		27 v		27 l	Bilan de diplômabilité	27 m	AN 3	27 s	
28 s		28 s		28 m	AN 3	28 j		28 d	
29 d		29 d		29 m		29 v		29 l	
30 l		30 l	Semaine de projets	30 j		30 s		30 m	
31 m	AN 2					31 d			

1ère année

Tableau des crédits

Semestres
5 et 6
Enseignant référent
→ Gilles Saussier

UE 1

Approches techniques, pratiques et expérimentales
UE 2
Approches théoriques, professionnelles, langues
UE 3
Approches critiques

UE	Enseignements	Référent es	ECTS S5	ECTS S6
UE 1	<p>Les initiations</p> <ul style="list-style-type: none"> → Presse numérique #1 et #2 → Tirage jet d'encre → Publication assistée par ordinateur (PAO) → Prolab → Usage laboratoire développement - Film N&B → Méthodes créatives (Fablab) → Recherche documentaire → Matériel et éclairages du studio → Procédés alternatifs (inter-négatif et cyanotype) - optionnel → Matériel audiovisuel pour les monstrations → Techniques d'accrochage <p>Numérique Infographie Édition</p> <ul style="list-style-type: none"> → Théorie de l'image numérique - Cours → Traitement numérique de l'image avec Adobe #1 et #2 → La numérisation des films argentiques → Traitement numérique de l'image avec Adobe #3 → Publication assistée par ordinateur (PAO) #1 → Publication assistée par ordinateur (PAO) #2 <p>Argentique couleur et noir et blanc</p> <ul style="list-style-type: none"> → Technologies du matériel #1 et #2 - Cours → Théorie de la couleur - Cours → Le matériel moyen format argentique → Pratique du traitement argentique (couleur et noir et blanc) → Prise de vue grand format à la chambre → Introduction au tirage argentique noir et blanc → Pratique du tirage argentique noir et blanc → Principes de la physique appliquée à la photographie #1 et #2 - Cours → Pratique du tirage couleur (grand format) <p>Studio</p> <ul style="list-style-type: none"> → Introduction à l'éclairages en studio - Cours → L'éclairage en studio #1 et #2 → Le flash de reportage 	Shirin Shahidi Shirin Shahidi Shirin Shahidi Axelle Georges Alexis Bacot Yannick Vernet Marie Viguié & Fabien Velasquez Alexis Bacot Alexis Bacot Franck Hirsch Olivier Vernhes Lionel Genre Lionel Genre Lionel Genre Lionel Genre Lionel Genre Lionel Genre Lionel Genre & Shirin Shahidi Patrick De Massary Axelle Georges Patrick De Massary Axelle Georges & Alexis Bacot Patrick De Massary Patrick De Massary Patrick De Massary Patrick De Massary Axelle Georges Patrick De Massary Patrick De Massary Patrick De Massary	10	10

UE	Enseignements	Référent·es	ECTS S5	ECTS S6
	Audiovisuel <ul style="list-style-type: none"> → Pratiques de la vidéo: Prises de vue → Pratiques de la vidéo: Montage → Pratiques sonores: Prise de son et montage 	Franck Hirsch Franck Hirsch Franck Hirsch	10	10
UE 1	Cours ateliers et workshops <ul style="list-style-type: none"> → Arles Observatoire → Œuvres temporelles, la durée comme matériau → Atelier expérimental → Worskhop au choix (semestre 2) 	Tadashi Ono & Gilles Saussier Muriel Toulemonde	4	4
UE 2	Cours théoriques <ul style="list-style-type: none"> → La photographie comme expérience (dans le cadre d'Arles Observatoire) → Histoire(s) de la photographie - Articulations majeures et spécificités du médium → Histoire(s) de la photographie - Nouveaux récits → Nouvelles pratiques de l'image et du photographique → Histoire de l'art I → Philosophie de l'œuvre I → Méthode, exposition, algorithmes, éditions, remake → Histoire de la vidéo → Approches scénographiques de l'image en mouvement → Philiconie (optionnel) 	Gilles Saussier David Brunel Julie Martin Caroline Bernard Fabien Vallos & Caroline Bernard Fabien Vallos Nicolas Giraud Marcella Lista Thomas Lallier Fabien Vallos	6	6
	Conférences, journées d'étude, colloques et séminaires	Intervenant·es		
	Langues étrangères	Arles à la carte	2	2
	Approches professionnelles	Intervenant·es		
UE 3	Entretiens individuels	Collège des enseignant·es Enseignant·e référent·e	x	
	Séminaires critiques		2	2
	Bilans		6	6
Total par semestre			30	30

Les initiations

UE 1

Approches techniques, pratiques et expérimentales

AN 1

Quart de groupe, demi-groupe ou classe entière

Nombre d'heures

42h réparties aux semestres 5 et 6

Nombre de crédits associés au sein de l'UE 1

10 ECTS au S5 et 10 ECTS au S6

Format

Ateliers de travaux pratiques et cours

Les initiations en AN1 sont une première étape incontournable dans l'apprentissage technique.

Initiation à la presse numérique #1

→ Shirin Shahidi

Nombre d'heures

2h au semestre 5

Format

Atelier de travaux pratiques en quart de groupe

Objectifs pédagogiques

→ Présenter, en début de cursus, les différentes possibilités techniques d'impression du laboratoire numérique dont l'utilisation de la presse numérique.

→ Prévenir les dysfonctionnements dûs à une mauvaise utilisation, connaître les manipulations spécifiques de la machine.

Contenu

Les étudiant·es apportent un fichier photo numérique à imprimer sur un support choisi parmi une sélection proposée. Ils et elles seront initié·es à la technique d'impression sur presse numérique à travers 3 axes: le choix du support papier et ses conséquences sur le rendu, le chargement du support sur la machine et l'utilisation du pilote

d'impression Accurio Pro sur ordinateur.

Initiation au tirage jet d'encre

→ Shirin Shahidi

Nombre d'heures

3h au semestre 5

Format

Atelier de travaux pratiques en quart de groupe

Objectifs pédagogiques

→ Présenter, en début de cursus, les différentes possibilités techniques d'impression du laboratoire numérique dont l'impression jet d'encre.

Contenu

Les étudiant·es apportent un fichier photo numérique à imprimer sur plusieurs supports différents. Ils et elles seront initié·es à la technique d'impression en jet d'encre à travers plusieurs axes: préparation du fichier, choix du support papier et ses conséquences sur le rendu, utilisation du pilote d'impression (Mirage), réception, finition (découpe) et emballage des tirages.

Initiation à la PAO InDesign

→ Shirin Shahidi

Nombre d'heures

2 sessions de 3h (6h) au semestre 5

Format

Atelier de travaux pratiques en classe entière

Objectifs pédagogiques

- Préparer aux ateliers PAO et donner les bases du logiciel pour préparer des documents simples.
- Apprentissage des fonctions de base du logiciel Adobe InDesign en lien avec le texte et l'image.
- Notion de format de document, de gabarit, de gestion des couleurs
- Notion d'imposition et de préparation de documents multipages pour la reliure

Initiation à la Prolab

→ Axelle Georges

Nombre d'heures

2h au semestre 5

Format

Atelier de travaux pratiques par groupe de 2 étudiant·es

Objectifs pédagogiques

- Permettre une utilisation du logiciel *Workstream* pour envoyer des ordres (fichiers numérique) à la Prolab (imageur numero-argentique).

Initiation à l'usage du laboratoire de développement des films noir et blanc

→ Alexis Bacot

Nombre d'heures

3h au semestre 5

Format

Atelier de travaux pratiques en quart de groupe

Objectifs pédagogiques

- Savoir développer ses films noir et blanc en autonomie

Initiation aux méthodes créatives et expérimentales (Fablab)

→ Yannick Vernet

Nombre d'heures

6h au semestre 5

Format

Atelier de travaux pratiques en demi-groupe

Objectifs pédagogiques

- Découverte du Fablab
- Initiation à différentes méthodes créatives et expérimentales

Contenu

Ce module propose une exploration approfondie de l'expérimentation photographique à travers le prisme de l'écologie des images et de la vie des images. À une époque où la production, la diffusion et la consommation d'images sont omniprésentes, il est essentiel de réfléchir à l'impact de ces pratiques. Ce cours invite les étudiant·es à s'interroger sur les processus de création, les outils utilisés, ainsi que sur le cycle de vie des images, de leur production à leur diffusion, en passant par leur matérialité et leur pérennité. C'est par l'expérimentation que ce travail exploratoire se développe.

À travers trois séances thématiques, les étudiant·es auront l'opportunité de tester, expérimenter et réinventer les techniques photographiques dans une perspective à la fois éthique,

écologique, et artistique. Ce module favorise une approche critique et créative, en encourageant une réflexion sur la durabilité, l'empreinte écologique des pratiques photographiques et la place des images dans un monde en constante saturation visuelle.

Initiation à la recherche documentaire

- Marie Viguié
- Fabien Vélezquez

Nombre d'heures

3h au semestre 5

Format

Atelier de travaux pratiques en quart de groupe

Objectifs pédagogiques

- Présentation de la bibliothèque et du catalogue
- Présentation des usages possibles de la bibliothèque sur place et à distance

Initiation à la presse numérique #2

- Shirin Shahidi

Nombre d'heures

1h30 au semestre 6

Format

Cours en classe entière

Objectifs pédagogiques

- maîtriser l'utilisation du pilote d'impression Accurio Proflux sur l'ordinateur

Initiation aux procédés alternatifs: l'inter-négatif et le cyanotype (optionnel)

- Alexis Bacot

Nombre d'heures

6h au semestre 6

Format

Atelier de travaux pratiques pour 6 étudiant·es

Objectifs pédagogiques

- Connaitre la procédure de création d'un internégatif optimisé pour obtenir une image de bonne densité sur le support papier
- Entrevoir les étapes de réalisation d'un procédé alternatif (couchage d'une émulsion, insolation, dépouillement) en abordant les moyens techniques de l'espace des procédés alternatifs
- Comprendre la rigueur nécessaire dans la pratique des procédés alternatifs.

Contenu

- Création d'un internégatif par le biais de la piezographie sur support transparent.
- Couchage d'une émulsion sur support papier, exposer à la lumière UV et procéder au dépouillement avant séchage

Initiation au matériel et aux éclairages du studio

- Alexis Bacot

Nombre d'heures

6h au semestre 6

Format

Atelier de travaux pratiques en quart de groupe

Objectifs pédagogiques

- Présenter le studio et ses équipements, le matériel d'éclairage flash

et son utilisation, les différents modeleurs de lumières et leurs résultats

→ Prévenir les dysfonctionnements dûs à une mauvaise utilisation, connaître les manipulations spécifiques de chaque élément du studio.

Contenu

Suite à une présentation des différents moyens d'éclairage du studio (flash, LED notamment), les étudiant·es sont invités à manipuler le matériel d'éclairage du studio et à comprendre les effets des différents modeleurs de lumière et à installer un set de travail flash

Initiation au matériel audiovisuel pour les monstations

→ Franck Hirsch

Nombre d'heures

1h30 au semestre 6

Format

Atelier de travaux pratiques en demi-groupe

Objectifs pédagogiques

→ Présenter les différentes possibilités de techniques de diffusion des images et du son afin d'acquérir une autonomie dans l'utilisation des appareils audiovisuels (écran, vidéoprojecteur, enceintes, etc.) lors des séances collectives de monstration (bilan, séminaire, etc.)

Contenu

Présentation des différentes techniques de diffusion AV:

→ Initiation aux différents réglages des appareils
→ Définir le bon choix de diffuseurs selon ses besoins
→ Tenir compte de l'environnement (espace, lumière, acoustiques...)

→ S'interroger sur la coexistence des pièces visuelles et sonores dans un même espace

Initiation aux techniques d'accrochage

→ Olivier Vernhes

Nombre d'heures

1h30 au semestre 6

Format

Atelier de travaux pratiques en demi-groupe

Objectifs pédagogiques

→ Présenter les différentes possibilités de techniques d'accrochage afin de rendre l'étudiant·e autonome pour mettre au mur son travail artistique lors de séances collectives d'accrochage (bilan, séminaire, etc.)

Contenu

Présentation des différentes techniques d'accroches:

→ Savoir définir une hauteur, un emplacement et des écarts d'une œuvre ou d'une série
→ Savoir définir le type d'accroche (vis, clou, tasseau, etc.)
→ Savoir se servir des outils d'accrochage (niveau laser, perceuse, etc.)

Laboratoire numérique | Infographie | Édition

- Lionel Genre
- Shirin Shahidi

UE 1

Approches techniques, pratiques et expérimentales

AN 1

Classe entière, quart de classe

Nombre d'heures

92 heures réparties aux semestres 5 et 6

Nombre de crédits associés au sein de l'UE 1

10 ECTS au S5 et 10 ECTS au S6

Théorie de l'image numérique

Nombre d'heures

2 séances de 3h (6h) au semestre 5

Format

Cours en classe entière

Contenu

- Définitions et techniques, terminologie
- Les notions de résolution, définition, quantification.
- Introduction aux espaces colorimétriques, gestion des couleurs.
- Notion de flux de travail.

Évaluation

Questionnaires à choix multiples

La numérisation des films argentiques

Nombre d'heures

12h au semestre 5

Format

Cours et atelier de travaux pratiques en quart de groupe

Contenu

- Maîtriser les techniques de numérisation d'images argentiques

sur des scanners professionnels

- Présentation des différents types de numérisateurs films
- Logiciels et pilotes
- Apprentissage des méthodologies
- Exercices individuels avec matériels argentiques apportés par l'étudiant·e
- Etudes de cas

Évaluation

Participation active de l'étudiant·e

Traitements numériques de l'image avec Adobe Photoshop #1 et #2

Nombre d'heures

2 séances de 12h (24h) au semestre 5

Format

Cours en classe entière

Objectifs pédagogiques

Apprentissage des fonctions de base du traitement d'images numériques sur le logiciel Adobe Photoshop.

Les différentes étapes sont:

- Fonctions de gestions des couleurs, d'épreuve écran;
- Diagnostic d'image, traitement des densités, des contrastes,

de la chromie;
→ Acquisition de méthodologie de correction;
→ Métadonnées

→ Mise en œuvre des acquis de la première session

Traitement numérique de l'image avec Adobe Photoshop #3

Nombre d'heures
12h au semestre 6

Format

Cours en classe entière

Objectifs pédagogiques

Apprentissage des fonctions de base du traitement d'images numériques sur le logiciel Adobe Photoshop.

Les différentes étapes sont:

- Approfondissement des procédures
- Fonctions de sélection, de masquage
- Notion de flux de travail avec fichiers raw

Évaluation
Participation et assiduité

Publication assistée par ordinateur (PAO) #2

en lien avec le cours-atelier
Arles Observatoire

Nombre d'heures
24h au semestre 6

Format

Atelier de travaux pratiques en demi-groupe

Objectifs pédagogiques

→ Savoir concevoir une maquette de livre de photographies selon un cahier des charges, et réaliser un suivi d'impression et de fabrication.

Contenu

→ Réalisation et impression d'un livre de photographie broché ou dos carré-collé basé sur les travaux réalisés dans le cadre d'Arles Observatoire

Évaluation

Rendu d'une production dans le cadre d'Arles Observatoire.

Publication assistée par ordinateur (PAO) #1

Nombre d'heures
12h au semestre 6

Format

Cours en classe entière

Objectifs pédagogiques

- Examen des fonctions principales du logiciel Adobe InDesign
- Paramétrages du logiciel
- Notions de blocs, de styles, de gabarits
- Gestion du texte, intégration d'images. Méthodologie
- Approfondissement des notions: les gabarits, les styles imbriqués, la notion d'imposition.

Laboratoires Argentiques Noir&Blanc et Couleur

- Patrick de Massary
- Alexis Bacot
- Axelle Georges
- Simon Bouillère
- Intervenant·es

UE 1

Approches techniques, pratiques et expérimentales

AN 1

Classe entière, demi-groupe ou quart de groupe

Nombre d'heures associées

66 heures réparties au semestre 5 et 6

Nombre de crédits associés au sein de l'UE 1

Cet enseignement fait partie de l'UE1

10 ECTS au S5 et 10 ECTS au S6

Technologie du matériel #1

Les bases de la prise de vue au petit et moyen format

- Patrick De Massary

Nombre d'heures

3h au semestre 5

Format

Cours en classe entière

Objectifs pédagogiques

- Présentation générale du matériel photographique professionnel et de son fonctionnement. Systèmes de visée, mécanisme de capture, de mesure
- Acquérir les connaissances théoriques de base pour envisager une séance de prise de vue au petit et moyen format

Bibliographie et ressources

- Supports pédagogiques: série de diapositives disponibles sur Moodle
- 200 ans d'appareils photo:
Histoire de la photographie du daguerréotype au numérique,

Todd Gustavson, 2016

- 100 boîtiers rétro:

Le guide du collectionneur, John Wade

- *Guide Michel Auer 2014-2018*, Frederic Hoch, 2013

Technologie du matériel #2

Les bases de la prise de vue au grand format

- Patrick De Massary

Nombre d'heures

3h au semestre 5

Format

Cours en classe entière

Objectifs pédagogiques

- Acquérir les connaissances théoriques de base pour envisager une séance de prise de vue à la chambre en grand format.
- Montage d'une chambre pièce par pièce.

Contenu

- Présentation du matériel et du vocabulaire technique concernant la chambre et les accessoires de prise devue en grand format.
- Les spécificités du travail à la chambre (décentrement, bascule, loi de Scheimpflug, etc.)
- Notion de sujet (Lumière → Objet), mesure de la lumière. Le cadre, le point de vue (réel et projeté), la netteté (plan de netteté, profondeur de champ, hyperfocale, etc.), la perspective et son contrôle.

tion, suivie d'une demi-journée d'exercices guidés en extérieur sans prise de vue (cadrage). Une journée de prise de vue est organisée dans un endroit à déterminer.

Objectifs pédagogiques

Acquérir l'autonomie et les gestes techniques en prise de vue grand format.

Les principes de physique appliquée à la photographie #1 et #2

- Patrick De Massary

Nombre d'heures

3h au semestre 5

Format

Cours en quart de groupe

Cours en classe entière

Contenu

Présentation des principes et grandeurs physiques utilisés pour la photographie.

Évaluation

Questionnaires à choix multiples en fin de semestre

Théorie de la couleur

- Axelle Georges

Nombre d'heures

3h au semestre 5

Format

Cours en classe entière

Objectifs pédagogiques

Acquérir les outils de compréhension pour maîtriser la couleur dans un processus créatif.

Contenu

Le cours abordera la question de la lumière et des notions fondamentales comme le spectre, la couleur,

La prise de vue

au grand format à la chambre

- Patrick De Massary

Nombre d'heures

2 séances de 3h (6h) au semestre 5

Format

Atelier de travaux pratiques en quart de groupe

Contenu

L'atelier se déroule selon le programme suivant: une demi-journée de prépara-

la vision et la reproduction des couleurs, et leur implication dans la pratique photographique argentique et numérique.

La pratique du traitement argentique (couleur et Noir&Blanc) #1

- Axelle Georges
- Alexis Bacot

Nombre d'heures
12h au semestre 5

Format

Atelier de travaux pratiques en quart de groupe

Contenu

L'atelier se divise en 2 parties, l'une au laboratoire N&B et l'autre au laboratoire couleur.

Dans les 2 cas, il s'agira de réaliser un contact et un tirage de lecture.

Objectifs pédagogiques

Acquérir une bonne connaissance du fonctionnement des deux laboratoires pour progresser rapidement et en autonomie dans son travail.

Introduction au tirage argentique noir et blanc

- Patrick De Massary

Nombre d'heures
3h au semestre 5

Format

Cours en classe entière

Contenu

Cours d'introduction sur les moyens et modalités techniques du tirage en noir et blanc.

Objectifs pédagogiques

- Être capable de construire une

séance de tirage en autonomie, de faire un choix simple des surfaces et chimies mises à disposition.

→ Durant les séances de tirage, savoir identifier les risques associés au laboratoire afin de pouvoir s'en protéger.

Évaluation

Évaluation continue et restitution d'un dossier technique

Pratique du tirage argentique Noir&Blanc

- Patrick De Massary

Nombre d'heures
15h au semestre 5

Format

Cours et travaux pratiques en quart de groupe

Contenu

Il s'agit de continuer les apprentissages sur les techniques et méthodes pour tendre vers plus d'autonomie.

Objectifs pédagogiques

→ Être capable de déterminer les moyens et opérations techniques qui permettront de réaliser une série de tirages destinée au bilan ou à une exposition.

Bibliographie et ressources

- *Les grands maîtres du tirages*, Dominique Gaessler

Évaluation

Évaluation continue et restitution d'épreuves

Pratique du tirage argentique Couleur

→ Axelle Georges

Nombre d'heures

12h au semestre 6

Format

Cours et travaux pratiques en quart de groupe

Contenu

Exercice de balance des couleurs et de recherche de densité au laboratoire argentique analogique, avec confection d'un anneau de couleur atelier (atelier d'une journée entière).

Objectifs pédagogiques

- Acquérir les connaissances liées au tirage argentique couleur.
- Savoir se servir du matériel de base. Tirage couleur (grand format)

Studio

- Patrick de Massary
- Alexis Bacot

UE 1
Approches techniques, pratiques et expérimentales
AN 1
Classe entière, demi-groupe ou quart de groupe
Nombre d'heures
24 heures au semestre 6
Nombre de crédits associés au sein de l'UE 1
10 ECTS au S6

Introduction à l'éclairage en studio

Nombre d'heures
3h au semestre 6
Format
Cours en classe entière

Ces exercices permettent la cohésion et l'entraide du groupe.

Objectifs pédagogiques
→ Être capable de concevoir et de produire une série d'images avec utilisation des éclairages de studio.
→ Être capable d'utiliser seul le matériel de prise de vue argentique mis à disposition au studio.

L'éclairage en studio #1

Principes d'éclairages scéniques
Nombre d'heures
12h au semestre 6

Format
Atelier de travaux pratiques en quart de groupe

Évaluation
Évaluation continue avec rendu d'exercices de fin de session.

Bibliographie et ressources
→ *Studio: Plans d'éclairage pour la photo de portrait*, Andreas Bühl, 2018

À partir du cours d'initiation et d'une fiche technique du cours, préalablement fournie sur des éléments détaillés de certains types d'éclairages. Une série de tableaux photographiques sera à construire avec contrôle des paramètres images, les opérations de contrôles et de mesures. Les résultats et l'exploitation des images feront partie du contrôle de connaissance pour le groupe.

L'éclairage en studio #2

Mise en forme de projet lumière

Nombre d'heures
6h au semestre 6
Format

Atelier de travaux pratiques en quart de groupe

Il s'agit de constituer la formation sur l'environnement et les spécificités du studio. Le matériel qui sera utilisé sera alors exclusivement numérique.

Objectifs pédagogiques

- Être capable de réaliser un projet en studio, construire un éclairage type, le gérer photographiquement.
- Être capable d'utiliser le matériel numérique mis à disposition dans cet espace.

Évaluation

Évaluation continue avec rendu d'exercices de fin de session.

Bibliographie et ressources

- Capture One: cours en ligne pour logiciel traitement des images

Le flash de reportage

Nombre d'heures

3h au semestre 6

Format

Cours en demi-groupe

Permettre à l'étudiant-e de concevoir et d'utiliser un flash d'appoint pour réussir une série, un reportage.

Objectifs pédagogiques

Être capable de choisir du matériel et de le gérer quelque soit le type d'associations avec la caméra utilisée.

Évaluation

Une série d'exercices à valider.

Laboratoire Audiovisuel

→ Franck Hirsch

UE 1

Approches techniques, pratiques et expérimentales

AN 1

Classe entière, demi-groupe ou quart de groupe

Nombre d'heures

48 heures réparties au semestre 5 et 6

Nombre de crédits associés au sein de l'UE 1

10 ECTS au S5 et 10 ECTS au S6

Pratique de la vidéo

Nombre d'heures

2 sessions de 12h et 15h chacune (27h) au semestre 5

Format

Ateliers de travaux pratiques en quart de groupe

Objectifs pédagogiques

Acquérir les fondamentaux dans la pratique de la prise de vue vidéo et du montage (sur Premiere Pro CC)

Le déroulé est le suivant:

→ PRISE DE VUE (12h)

Ateliers en quart de groupe

Partie théorique

→ Apprentissage des bases de la grammaire cinématographique: les échelles de plans; les principaux mouvements de caméra; les notions de champ et hors champ; le contre champ (règle des 180°); focales et profondeur de champ.

→ Assimilation des différents aspects techniques en vidéo: le signal vidéo (les formats et ratios, la cadence, le débit et la compression), assimilation

du triangle d'exposition en vidéo (exposition, sensibilité, shutter); les capteurs et coefficients multiplicateurs, choix des zooms et focales en vidéo Ateliers pratiques

→ Apprentissage du maniement des caméras légères et DSLR: mise en œuvre, paramétrages basiques des caméras, axe de prise de vue et cadrage, mise au point et «peaking», balance des blancs, gestion de la lumière et de l'exposition (zébra et histogramme), plans fixes et en mouvements, sur pieds et «à l'épaule», les prises de vue spécifiques (time lapse, ralenti, stop motion, etc.).

→ MONTAGE (15h)

Ateliers en quart de groupe

Ateliers pratiques

→ Acquisition des fondamentaux du logiciel de montage Premiere CC
→ Paramétrages du logiciel: Interface, préférences, etc.

→ Gestion des formats SD, HD, 4K

→ Acquisition des différents médias

→ Montage: IN, OUT, insérer, remplacer, extraire, cut, raccord, magné-

tisme, etc. - Montage Images fixes (diaporama)

→ Gestion des exports et compressions (codecs et formats)

Évaluation

Exercices de montage d'un film court, questionnaire à choix multiples et analyse technique des images et du montage réalisé

Pratiques sonores: prise de son et montage

Nombre d'heures

21h au semestre 6

Format

Ateliers de travaux pratiques en quart de groupe

Il s'agit d'un atelier d'initiation au son: enregistrement et montage.

Objectifs pédagogiques

Sensibilisation et initiation aux outils sonores; être en capacité d'utiliser le matériel de prise de son en toute autonomie et de pouvoir utiliser le logiciel de montage audio (Fairlight) afin de faire un montage simple mais abouti.

Partie théorique

→ Le son, ses caractéristiques (hauteur, intensité, durée et timbre), réflexion et espace sonore, transformation d'une onde mécanique en signal électrique, la notion de « chaîne du son », les microphones (caractéristiques et directivités), conversion analogique/numérique, etc.

Atelier pratique prise de son

→ Apprentissage du maniement de la mixette et des enregistreurs audio. Découverte des différents outils sonores de l'École.

→ Mise en situation dans plusieurs contextes (intérieur, extérieur), savoir déterminer les bons types de microphones, les spécificités d'une prise de voix et d'une ambiance sonore, etc.

Atelier pratique montage son

→ Prise en main du logiciel Fairlight (Resolve): présentation et configuration, création d'un nouveau projet, les principaux modes de sélections et outils de montage, lecture et enregistrement audio, importation de fichier, édition, raccourcis clavier, notions de mixage, etc.

Évaluation

Réalisation d'une bande sonore de format court

Arles Observatoire

- Tadashi Ono
- Gilles Saussier
- Lionel Genre
- Shirin Shahidi
- Intervenant-e

UE 1

Approches techniques, pratiques et expérimentales

AN 1

Classe entière

Nombre d'heures

10 séances de 6 heures chacune (60 h) réparties aux semestres 5 et 6

Nombre de crédits associés au sein de l'UE1

4 ECTS au S5 et 4 ECTS au S6

Format

Cours-atelier

Cet atelier pédagogique, co-animé par deux enseignants-photographes, Tadashi Ono et Gilles Saussier, propose aux étudiant-es de 1^{ère} année de se frotter à la diversité du territoire arlésien. La photographie est abordée en tant que pratique liée aux critères d'attention, d'expérience, d'enquête et d'enregistrement. Enseigner une pratique, ce n'est jamais seulement valoriser l'objet ou l'objectivité de cette pratique (les images), c'est aussi explorer qui l'on devient à travers cet apprentissage. Ce qu'une pratique par sa dynamique ouvre en nous et dans le monde, sa valeur relationnelle. Chaque étudiant-e rassemble dans une publication éditoriale une collecte de signes, de formes, d'informations au fil de ses rencontres et de ses interrogations. L'ensemble des volumes édités par l'ENSP depuis sept années constitue une mémoire visuelle élargie du territoire arlésien, bien au-delà de l'épicentre historique et touristique de la plus grande commune de France.

Objectifs pédagogiques

- Explorer le territoire arlésien et se familiariser avec son histoire, ses enjeux sociaux, culturels,

environnementaux.

→ Pratiquer l'art de l'enquête en croisant les approches disciplinaires (artistique, scientifique, journalistique, anthropologique...)

→ « Apprendre à voir » selon la formule d'Anni et de Joseph Albers. Développer la pensée, l'observation et la vue. Articuler ce que nous voyons, non seulement visuellement mais aussi verbalement.

→ Apprentissage du design graphique et de la mise en page par l'édition d'un portfolio photographique.

Contenu et méthode

Les matinées sont consacrées aux présentations, lectures et discussions. Les après-midis consistent en des présentations d'invités (photographes, chercheurs, étudiants et doctorants) et des sorties photographiques collectives pour explorer le proche territoire arlésien et réaliser des prises de vues, accompagnées des enseignants.

À intervalles réguliers (séminaires critiques, rv individuels, rendus semestriels) un retour est proposé sur les photographies réalisées. Cet accompagnement permet peu

à peu de construire une série photographique et de structurer une démarche.

Évaluation

- En fin de semestre 5 (janvier): présentation du travail de recherche photographique et documentaire
- En fin de semestre 6 (avril): présentation de l'ensemble du projet.
- Rendu de l'édition imprimé (juin): mise en forme définitive.
- Participation de l'étudiant·e

Bibliographie

Elle sera donnée au fur et à mesure

Œuvres temporelles, la durée comme matériau

- Muriel Toulemonde
- Franck Hirsch

UE 1

Approches techniques, pratiques et expérimentales
AN 1

Classe entière

Nombre d'heures

3 séances de 2h et 2 séances de visionnage de 1h30
(12h) au semestre 5

Nombre de crédits associés au sein de l'UE1

4 ECTS au S5

Format

Cours-atelier

Ce cours-atelier propose une approche du film d'artiste sous le prisme des marqueurs temporels (durée, simultanéité, fréquence); à travers quelques exemples issus de l'art vidéo et du cinéma expérimental, on examinera comment ces marqueurs, mis en œuvre par l'artiste en tant que matériau, produisent un langage plastique singulier.

Contenu

→ Séance 1 | cadrer - le temps dans le cadre

- Frères Lumière: l'évènement
- Mark Lewis: le plan séquence, l'action aux marges
- David Claerbout: temps immobile

→ Séance 2 | monter - figures temporelles du montage

- Ruttmann: chronologies
- John Smith: ellipses
- Rybzsinsky: la boucle

→ Séance 3 | écrire - remonter le temps

- Jonas Mekas: retour sur archives
- John mc Elwee: archive vivante

→ Séance 4 et 5 | visionnage des films réalisés par les étudiant·es

Évaluation

À la suite des trois séances, les étudiant·es doivent réaliser un film de 3 minutes maximum, selon deux protocoles de travail au choix: le plan séquence ou le tourné-monté. Ces films sont montrés en séance collective à l'auditorium.

Bibliographie

- Philippe-Alain Michaud, *Sur le film*, Éd. Macula, 2016
- Robert Bresson, *Notes sur le cinématographe*, coll. Folio, Éd. Gallimard, 1975
- Gilles Deleuze, *Qu'est-ce que l'acte de création ?* Conférence à la Femis, 1987
- Françoise Parfait *Vidéo: un art contemporain*, Ed. Regard 2001

Workshops au choix

UE 1

Approches techniques, pratiques et expérimentales

AN 1

Nombre d'heures

1 session (30h) au semestre 6

Nombre de crédits associés au sein de l'UE1

4 ECTS au S6

Le workshop est une séquence de travail et de production intensive, comportant généralement une invitation extérieure faite à un artiste, une personne liée au monde de l'art ou de la culture en général, ou une personnalité invitée pour ses qualités professionnelles.

Le workshop a une durée courte et un nombre limité de participant·es. Il demande une implication forte de l'étudiant·e.

Lors de chaque semestre, une semaine banalisée est dédiée aux workshops. Les propositions sont données aux étudiant·e·s au minimum 15 jours en amont de la tenue du workshop (sur inscription). Le nombre de places étant limité, certains workshops nécessitent des pré-requis ou une sélection préalable opérée par son/sa référent·e pédagogique.

L'évaluation porte sur l'engagement et la participation de l'étudiant·e. Une restitution est généralement organisée le dernier jour du workshop.

Calendrier 2025-2026

→ Semaine du 16 mars 2025

Histoire(s) de la photographie | Articulations majeures et spécificités du medium

→ David Brunel

UE 2

Approches théoriques, langues

AN 1

Classe entière

Nombre d'heures

7 séances de 3 heures (21h) au semestre 5

Nombre de crédits associés au sein de l'UE1

2 ECTS au S5

Format

Cours

Ce cycle de cours se focalise sur des éléments, des idées, et des photographes permettant une mise à nu de ce qu'est la photographie dans son histoire et dans sa nature.

L'accent est mis sur l'orientation initialement prévue pour ce médium, à savoir, montrer le monde, documenter (volonté républicaine d'éducation des masses), et sur les différentes tentatives d'émancipation de la photographie (académisme, pictorialisme, etc.).

Les bases de la modernité en photographie seront posées à travers une visite des différents mouvements d'avant-gardes qui ont peu à peu recentré le médium sur des enjeux pratiques et théoriques qui lui sont intrinsèques (valeur indicielle, objectivité, précision, mémoire...).

Une figure centrale émerge, celle de Walker Evans. Ce dernier, affilié à l'objectivité et à l'approche documentaire héritée d'Eugène Atget, cristallise l'assimilation théorique et pratique d'un « art » dont le devenir va bousculer en profondeur le monde de la

création (cf. Walter Benjamin: « La photographie a dérangé le caractère général de l'art »). Sur le terrain du sens, la déconstruction radicale menée par Robert Frank a décuplée les possibilités créatrices de la photographie.

En interrogeant le rapport entre image objective et image mentale, Robert Frank a ciblé pleinement le cœur de la représentation, l'image devient une transparence, ce qui se voit a lieu dans le sujet..

Objectifs pédagogiques

- Comprendre la nature du médium photographique et en connaître les temps historiques forts.
- Faire découvrir un abécédaire d'artistes dont les noms jalonnent l'histoire du médium.
- Donner quelques descriptions relatives aux divers procédés.

Contenu et méthode

En 6 chapitres thématisés, ce cycle de conférences propose d'effectuer des focus sur des faits, des idées, des photographes, à même de nous éclairer sur ce que recouvre le terme

de "photographie" dans son histoire et dans sa nature. Cette introduction à l'histoire de la photographie se déroule chronologiquement.

Elle prend racine depuis le contenu.

→ **Séance 1** | quelques mots sur la lumière, l'encre des photographes, sa venue, sa nature, son observation, et sa relation à la perception tel que les Antiques l'ont pensée jusqu'à Alhazen, Kepler, Descartes. Archéologie de la vision, nature de l'image photonique, approche de Lucrèce et de son poème, *De rerum natura*.

→ **Séance 2** | Quelques mots sur l'ombre, berceau de la lumière, «la plus transitoire des choses, [...] [laquelle] peut être fixée pour toujours» remarquait William-Henry Fox Talbot. L'ombre, matière qui relate les origines de l'image selon Pline l'Ancien au Livre XXXV de son *Histoire Naturelle*. Visite de l'histoire de Kora de Sicyone. Ontologie de l'ombre donc.

→ **Séance 3** | la marche vers l'invention de la photographie, les primitifs, les premiers procédés, les enjeux pratiques, et politiques, les petites histoires dans la grande histoire. Perfectionnements techniques, la question des ciels blanc et rapportés, visite des nuages, expériences de formes et discussions eidétique, qu'est-ce que la photo en-soi ?

→ **Séance 4** | les ateliers de portraits, la question de la ressemblance (portraits intime, matérialiste, atmosphérique...) ou comment montrer les mouvements de l'âme selon les propos albertien ? Le portrait vit sa propre vie dans l'espace réduit d'une

toile, d'un tirage, d'un livre, et pourtant... La présence auratique nimbe parfois le portrait. Approche, balayage, et questionnement du genre dans la photographie dix-neuvièmiste.

→ **Séance 5** | photographie et sciences ou le fantasme de tout voir, tout enregistrer, tout montrer, tout archiver. La photographie au service de la science. Mais quand «l'humble servante des arts» ainsi que Baudelaire nommait la photographie, cherche à «empiéter sur le domaine de l'impalpable et de l'imaginaire [...]», alors malheur à nous ! ». Glissement vers des terrains meubles: académisme, naturalisme, pictorialisme.

→ **Séance 6** | les avant-gardes et leurs grands apports quant à la relation entre art et photographie. Un médium en phase avec lui-même, saisie de l'essence de la photographie. Déploiement des grandes figures qui accompagnent cette transition, Atget, Sander, Renger-Patzsch, Evans, Abbott... «La photographie n'a absolument rien à voir avec "l'Art". Mais elle est précisément un art pour cela» estimait Walker Evans. Première conclusion moderniste.

→ **Séance 7** | Les différents mouvements d'avant-gardes ont peu à peu recentré le médium sur des enjeux pratiques et théoriques qui lui sont intrinsèques (valeur indicielle, objectivité, précision, mémoire, etc.). Sur le terrain du sens, la déconstruction radicale menée par Robert Frank a décuplé les possibilités créatrices de la photographie. En établissant son interrogation sur le rapport entre l'image objectale et l'image mentale, Frank cible pleinement le cœur de la

représentation: l'image devient une transparence, ce qui se voit a lieu dans le sujet.

Évaluation

- En fin de semestre 5, approche argumentative à partir d'une citation donnant lieu à une réflexion personnelle de 3500 signes
- Participation de l'étudiant·e

Bibliographie

- Anne-Cécile Jaeger, *La photographie contemporaine par ceux qui la font*, éd.Thames & Hudson
- Michel Poivert, *La photographie contemporaine*, éd. Flammarion
- Suzan Bright, *La photographie contemporaine*, éd. Textuel
- Charlotte Cotton, *La photographie contemporaine*, éd. Thames and Hudson
- David Campany, *Art et photographie*, éd. Phaidon
- Stephen Shore, *Leçon de photographie – La nature des photographies*, éd. Phaidon
- Gilles Mora, *Petit lexique de la photographie*, éd. Abbeville
- Christian Gattinoni, *Les mots de la photographie*, éd. Belin
- Gilles Deleuze, *Simulacre et philosophie Antique in Logique du sens*, éd. de Minuit.
- Jean-François Mattéi, *La puissance du simulacre – Dans les pas de Platon*, éd. F. Bourdin.
- Georges Didi-Huberman, *La ressemblance par contact*, éd. de Minuit.
- Philippe Quérau, *Éloge de la simulation*, éd. Champ Vallon

Méthode, exposition, algorithmes, éditions, remake

→ Nicolas Giraud

UE 2

Approches théoriques, langues

AN 1

Classe entière

Nombre d'heures

7 séances de 3 heures (21h) réparties aux semestres 5 et 6

Nombre de crédits associés au sein de l'UE 2

6 ECTS au S5

Format

Cours en classe entière

Ce cours aborde plusieurs domaines de la pratique photographique, il envisage la façon dont on peut travailler avec l'image, la mettre en espace, la publier, et la penser plus largement dans un processus technique et technologique où convergent esthétique et politique.

Objectifs pédagogiques

→ Donner une culture théorique et pratique dans les domaines abordés par l'étudiant·e au cours de sa scolarité.

Contenu et méthode

Ce cours organisé en sept séances thématiques comprend une part d'échange à partir des expériences individuelles des étudiant·es:

Évaluation

Engagement et participation de l'étudiant·e

Bibliographie

La bibliographie sera donnée au début de chaque séance.

Histoire(s) de la photographie | Nouveaux récits

→ Julie Martin

UE 2

Approches théoriques, langues

AN 1

Classe entière

Nombre d'heures

7 séances de 3 heures (21h) au semestre 6

Nombre de crédits associés au sein de l'UE 2

6 ECTS au S6

Format

Cours en classe entière

Ce cours propose une exploration critique des représentations à travers l'histoire de l'art et de la photographie. Par l'analyse d'œuvres et de textes théoriques issus des théories féministes, queers, anti-racistes et décoloniales, il s'agit d'examiner la manière dont les images produisent et véhiculent des mécanismes de dominations mais aussi la façon dont des artistes s'emploient, depuis plusieurs décennies déjà, à subvertir ces normes sociales et politiques coercitives.

Le cours analyse d'abord la façon dont les artistes déplient des stratégies pour rendre visible la construction des normes visuelles, des hiérarchies sociales et des identités. Il examine ensuite les usages critiques de la photographie et de l'art comme outil d'émancipation des corps et des existences, notamment dans les luttes féministes, queer, ou antiracistes.

Enfin, il s'attache à la façon dont les artistes fabriquent de nouveaux récits visuels de l'Histoire.

Le cours s'ancre sur la scène artistique états-unienne des années 1960-1980, dans le sillage des luttes d'émancipations des femmes et des

Afro-américain·es. Toutefois, ces dominations étant au cœur des sociétés occidentales, nous réaliserons des excursions vers d'autres scènes artistiques internationales.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre que les relations entre création artistique et luttes pour les visibilités ne sont pas inédites
- Situer les œuvres étudiées dans leur contexte historique, politique, artistique et dans la démarche de l'artiste
- Employer le vocabulaire de description et d'analyse des œuvres
- Confronter les idées, échanger et discuter depuis les œuvres.

Bibliographie

La bibliographie sera communiquée lors de la première séance.

Nouvelles pratiques de l'image et du photographique

→ Caroline Bernard

UE 2

Approches théoriques, langues

AN 1

Nombre d'heures

5 séances de 3h (15h) au semestre 6

Nombre de crédits associés au sein de l'UE 2

6 ECTS au S5 et 6 ECTS au S6

Format

Cours en classe entière

La mise en réseau des images ou encore le développement planétaire des caméras transforment nos modèles de représentation du monde, les images sont bien souvent au cœur de la décision politique. Ainsi, le cours se concentre sur une pratique étendue du photographique en analysant l'actualité des images à travers l'art contemporain, le cinéma ou encore les technologies. Le cours est à la fois théorique et pratique.

Objectifs pédagogiques

→ Le temps théorique permet de prendre connaissance du travail de théoricien·nes et d'artistes qui questionnent de façon singulière la nature et la polarité de l'image.
→ Le temps pratique permet à l'étudiant·e de formuler une proposition personnelle qui questionnent les usages contemporain du photographique.

Contenu et méthode

→ Deux jours et demi de cours et d'atelier
→ Travail en groupe
→ Restitution de l'atelier

Évaluation

→ Évaluation de la proposition commune et de ses étapes

Bibliographie

La bibliographie sera communiquée au début du cours.

Histoire de l'art I

- Fabien Vallos
- Caroline Bernard

UE 2

Approches théoriques, langues

AN 1

Nombre d'heures

1 séance de 6h et 3 séances de 3h (15h)
aux semestres 5 et 6

Nombre de crédits associés au sein de l'UE 2

6 ECTS au S5 et 6 ECTS au S6

Format

Cours en classe entière

Contenu

→ **Séance 1 | Le concept de technique.** Le cours est subdivisé en 2 parties: une première sur l'histoire du concept depuis la tekhnè grecque à sa réintroduction durant la Renaissance, et une seconde partie sur les dispositifs modernes et contemporains (hypostase de la technique, cybernétique, technicisation, nouvelles technologies, etc.)

→ **Séance 2 | Le réalisme (1830-1880).** Le cours permet de saisir l'histoire littéraire, artistique et photographique du réalisme de 1830 (depuis l'œuvre de Balzac) jusqu'à 1880 (Le Roman expérimental de Zola) en passant par le réalisme de Courbet (1850).

→ **Séance 3 | Les avant-gardes.** Le cours permet de saisir l'histoire complexe et fondatrice de la modernité littéraire, poétique, picturale, photographique, performative et musicale des avant-gardes de 1850 à 1940: le réalisme (1850-1870), l'impressionnisme (1860-1890) & impressionnisme international (1880-1920), l'expressionnisme

(à partir de 1890), le fauvisme, le cubisme, le suprématisme, le ready made (1913), le dodécaphonisme et la klangfarbenmelodie, l'expressionnisme musical, le futurisme italien, le constructivisme, l'abstraction, Numinisme et Dada (1915), le surréalisme (1924), le bauhaus (1919) & les avant-gardes poétiques.

→ **Séance 4 | Viralité des images.**

Le cours permet de saisir les concepts de diffusion et de notoriété des images de l'antiquité à la modernité. Il permet d'analyser les modalités historiques de diffusion (technique, métaphysiques, etc.).

Philosophie de l'œuvre I

→ Fabien Vallos

UE 2

Approches théoriques, langues

AN 1

Nombre d'heures

9 séances de 3h (27h) aux semestres 5 et 6

Nombre de crédits associés au sein de l'UE 2

6 ECTS au S5 et 6 ECTS au S6

Format

Cours en classe entière

Le cours Philosophie de l'œuvre I retrace pour les étudiant·es une histoire à la fois politique, esthétique, théorique et formelle de l'image, de sa réception et de sa production. Le cours commence avec l'Antiquité et s'achève en 1755 avec le tremblement de terre de Lisbonne.

Objectifs pédagogiques

→ Acquisition d'une histoire critique du concept d'image et d'œuvre.

Évaluation

→ Évaluation écrite au premier semestre et orale au second semestre.
→ Évaluation sur la participation et la présence de l'étudiant·e

Bibliographie

Un syllabus est donné à chaque cours. La bibliographie est donnée durant le cours.

Philiconie

→ Fabien Vallos

UE 2

Approches théoriques, langues

AN 1

Classe entière - optionnel

Nombre d'heures

10 séances de 45 minutes (5h)

aux semestres 5 et 6

Nombre de crédits associés

au sein de l'UE 2

6 ECTS au S5 et 6 ECTS au S6

Format

Conférences ouvertes au public

Philiconie est une série de courtes conférences d'analyse iconologique. Le terme « philiconie » signifie une manière d'entrer en relation avec l'image. Nous proposons alors d'interpréter différentes images de l'antiquité au contemporain.

Histoire de l'art vidéo

→ Marcella Lista

UE 2

Approches théoriques, langues

AN 1

Nombre d'heures

2 séances de 3h (6h) au semestre 6

**Nombre de crédits associés
au sein de l'UE 2**

6 ECTS au S6

Format

Cours en classe entière

Ce cours propose une introduction à l'histoire de la vidéo comme médium artistique. Il s'articule autour de quelques expérimentations saillantes menées avec ce médium depuis son appropriation par les artistes dans les années 1960. On s'intéressera tout d'abord à l'écart entre la vidéo et le film: l'usage pionnier et souvent collectif de caméras légères, le "temps réel" de la transmission en direct, l'auto-filmage et les circuits fermés des premiers temps de la vidéo.

À travers des personnalités marquantes de la critique des médias dans les années 1980 à 2000, tels Harun Farocki, Chris Marker et Hito Steyerl, sera ensuite abordé le déplacement de l'écriture documentaire dans des formes complexes de narration, où la multiplication des écrans et l'hybridation des images viennent questionner l'élaboration du regard, du récit, de l'histoire.

La troisième et dernière partie du cours se penchera sur des œuvres qui, depuis les années 2010, font radicalement évoluer les paradigmes

de l'image en mouvement, que ce soit en relation aux images optiques (lens-based), au texte, au son, aux écosystèmes informatiques.

Objectifs pédagogiques

Appréhender la diversité des pratiques et des usages du médium vidéo dans le champ artistique.

Approche scénographique de l'image en mouvement

→ Thomas Lallier

UE 2

Approches théoriques, langues

AN 1

Nombre d'heures

3h au semestre 6

**Nombre de crédits associés
au sein de l'UE 2**

6 ECTS au S6

Format

Cours en classe entière

Objectifs pédagogiques

- Sensibiliser aux différents dispositifs d'images en mouvement utilisés en scénographie
- Appréhender l'ensemble des techniques et outils audiovisuels susceptibles d'être utilisés dans un contexte d'exposition, d'un projet artistique photo/vidéo
- Étudier les stratégies de production et de diffusion in situ, hors les murs, pérenne, éphémère et en ligne.
- Notion de flux de travail.

Contenu

- État des lieux sur la généralisation des techniques audiovisuelles numériques dans les stratégies de monstration en général (arts vivants, communication visuelle, muséographie), et dans les problématiques d'exposition en particulier;
- Réflexion sur les évolutions technologiques et les potentiels créatifs qu'elles induisent dans la production et la diffusion d'images en mouvement (écran, projection, théâtre optique, vidéo mapping)
- Discussion autour d'un dispositif de monstration in situ incluant la vidéo et intégrant la notion d'écriture scénographique, de mise en espace d'œuvres.

Conférences, journées d'étude, colloques et séminaires

- Enseignant·es
- Intervenant·es

UE 2

Approches théoriques, langues

AN 1

Nombre de crédit associés
au sein de l'UE 2

2 ECTS au S5 et 2 ECTS au S6

Cette programmation est ouverte au public

Tout au long de l'année, sont organisées des conférences, colloques, journées d'études en lien avec la pédagogie et les enseignements de l'ENSP.

Ces invitations faites à des artistes, professionnel·les de l'art, de la culture, philosophes, sociologues, etc. sont des temps privilégiés pour l'étudiant·e, lui permettant de découvrir différents courants de pensée et de la création contemporaine. Parfois sous la forme de conférences, de discussions, de rencontres ouvertes au public, certaines séances peuvent également donner lieu à des séminaires en petits groupes permettant d'approfondir les échanges en favorisant les interactions entre l'invité·e et les étudiant·es (sur inscription préalable).

Cette programmation fait partie intégrante de la formation des étudiant·es et la participation est obligatoire.

Langues étrangères

→ Intervenant·es
(Arles à la carte)

UE 2

Approches théoriques, langues

AN 1

Nombre d'heures

24h réparties aux semestres 5 et 6

Nombre de crédits associés
au sein de l'UE 2

2 ECTS au S5 et 2 ECTS au S6

Format

Cours par groupes de niveaux

La pratique d'une langue étrangère est indispensable à l'inscription du parcours de l'étudiant·e dans un environnement académique ouvert à l'international; elle participe aussi à sa professionnalisation.

Les cours de langue sont obligatoires en 1^{ère} année. Les étudiant·es, selon leurs projets photographiques et/ou professionnels, choisissent une langue étrangère en début d'année entre l'anglais (niveau intermédiaire ou avancé) ou l'espagnol (niveau intermédiaire). Des cours de français langue étrangère peuvent être proposés aux étudiant·es non francophones (niveau élémentaire).

Les cours de langue sont dispensés à l'ENSP par l'organisme de formation Arles à la carte.

Contenu et méthode

Après un test de niveau de langue en début d'année, les étudiant·e·s suivent les cours organisés en petits groupes (12 maximum). Les cours mettent particulièrement l'accent sur la maîtrise de l'expression orale en lien avec le travail artistique des étudiant·e·s.

Objectifs pédagogiques

Les cours de langue doivent permettre aux étudiant·e·s d'acquérir une aisance dans la présentation à l'oral et l'analyse de leur propre travail artistique devant un public.

Évaluation

L'évaluation tient compte de la participation active des étudiant·e·s aux cours et s'appuie sur une présentation orale devant le groupe à la fin de chaque semestre.

Approches professionnelles

- Guillaume Mansart
- Delphine Toutain
- Intervenant·es

UE 2

Approches théoriques, langues

AN 1

Nombre d'heures

6 séances de 3h (18h) réparties aux semestres

5 et 6

Nombre de crédits associés au sein de l'UE 2

2 ECTS au S5 et 2 ECTS au S6

Format

Ateliers et conférences

Objectifs pédagogiques

Préparer les étudiant·es à leur future insertion professionnelle et à une bonne connaissance de l'écosystème de l'art.

commissaire d'exposition,etc. - et bénéficieront de rencontres et de discussions avec des professionnel·les exerçant dans des domaines d'activités très variées (édition, commis- sariat, presse, institutions muséales, etc.).

Contenu

Ce cycle vise à préparer les étudiant·es aux conditions concrètes de l'après école et à l'exercice de l'activité d'artiste et de professionnel·le du secteur des images.

Une formation sur les différents aspects juridiques et économiques de l'exercice de l'activité d'artiste est dispensée.

Il s'agit également de sensibiliser les étudiant·es aux différents métiers de l'image.

Dans cette perspective, les étudiant·es seront accompagné·es dans la réalisation de cas pratiques - par exemple, réaliser un dossier d'artiste pour candidater à une résidence, répondre à une commande photographique, participer à une exposition et à un catalogue, travailler avec un

Entretiens individuels

→ Collège
des enseignant·es

UE 3

Approches critiques

AN 1

Nombre de crédits associés au sein
de l'UE 2

2 ECTS au S6

Format

Rendez-vous individuel

Un entretien individuel d'un·e enseignant·e avec un·e étudiant·e se déroule à la demande de ce dernier, pour une présentation et une analyse du travail en cours.

À partir du second semestre,
chaque étudiant·e doit prendre
deux rendez-vous individuels
avec au minimum deux enseignant·es
différent·es.
L'étudiant·e doit impérativement
préparer cet entretien en amont.

Objectifs pédagogiques
→ Vérifier le degré d'assimilation des connaissances ;
→ Déterminer avec chaque étudiant·e la méthodologie et les références du projet photographique ;
→ Dresser l'état du processus de création, en apprécier l'avancement en termes formels, théoriques et techniques.

Contenu et méthode
Il s'agit de séances de travail où sont envisagées les étapes de développement ultérieur des projets au regard

des résultats déjà obtenus et des intentions énoncées. La situation d'entretien permet une exploration de matériaux, de fonds d'ateliers, d'idées ou d'éléments complémentaires utiles pour mieux apprécier l'élaboration interne des travaux. La manière dont l'étudiant·e pense la confrontation réelle avec le regard d'un tiers est également un objet de réflexion.

Évaluation

Appréciation du travail présenté et de la présentation elle-même par l'enseignant·e au terme de l'entretien.

Séminaires critiques

→ Équipe pédagogique

UE 3

Approches critiques

AN 1

Nombre d'heures

33h réparties aux semestres 5 et 6

Nombre de crédits associés
dans le cadre de l'UE3

2 ECTS au S5 et 2 ECTS au S6

Format

Séminaire en demi-classe

Les séminaires critiques constituent des entretiens et des temps de rencontres avec un groupe d'étudiant·es, dont la taille peut varier, lors desquels l'étudiant·e est amené·e à présenter l'état d'avancement de son travail et ses étapes de recherche. Il prend également part aux débats ayant lieu après la présentation des travaux de ses condisciples. L'étudiant·e est amené·e à participer à **deux séminaires critiques dans l'année scolaire, ainsi qu'un séminaire de rentrée.**

Objectifs pédagogiques

Réflexion méthodique avec l'étudiant·e afin de favoriser le développement de son, ou de ses projets artistiques, en l'a aidant, par ailleurs, à clarifier les enjeux de son travail.

Résultats attendus

→ Élaborer progressivement un positionnement au sein de l'art et du champs photographique.
→ Développer la nécessité d'un engagement de tous les instants au sein de la pratique qui doit se concrétiser et s'affirmer au fil des séances.

→ Acquérir une certaine aisance à commenter et argumenter son travail.
→ Construire et développer à la fois les sources critiques et iconographiques afin d'engager un véritable dialogue avec son propre travail et les préoccupations qui le traversent.

Évaluation

Contrôle continu: prise en compte de l'évolution du travail, de la recherche, de l'expérimentation et de l'accompagnement référentiel.

Bibliographie

Individualisée, en fonction de la nature du travail développé.

Bilans

→ Collège
des enseignant·es
et des responsables
des laboratoires

UE 3

Approches critiques

AN 1

Nombre d'heures

Un bilan à chaque fin de semestre

Nombre de crédits associés
au sein de l'UE 3

6 ECTS au S5 et 6 ECTS au S6

Évaluation semestrielle et collective de l'ensemble du travail

Objectifs pédagogiques

Lors de cette récapitulation et vérification des acquis, la pluralité des interlocuteurs favorise un travail critique à la fois d'analyse et d'appréciation des potentialités ainsi que des orientations discernables dans le travail présenté par l'étudiant·e.

Contenu

L'étudiant·e doit présenter les exercices réalisés pendant le semestre écoulé ainsi que des travaux récents témoignant d'une première orientation d'un travail personnel. L'étudiant·e procède d'abord à la présentation formelle du travail réalisé avant de répondre ensuite aux questions qui lui sont posées.

Évaluation

Les critères d'évaluation, transversaux pour les 3 années sont:

- la progressivité par rapport aux enseignements
- l'assiduité de l'étudiant·e
- son engagement au sein de l'École

À ce premier temps de bilan, il s'agit de: savoir fabriquer une image (dans ses dimensions technique et réflexive) et être en capacité de produire des images. Sont alors spécifiquement prises en compte les qualités technique, plastique, d'élaboration, d'expérimentation, d'engagement et de réflexivité (distance critique).

Le second bilan conditionne fortement le passage en 2e année.
Il est attendu de l'étudiant·e qu'il/elle soit en capacité de présenter un ensemble ou une série d'images mais aussi les travaux connexes qui nourrissent le travail. Sont alors spécifiquement pris en compte: la progression et l'implication depuis le premier bilan, l'investissement dans les cours et le cursus et son lien avec la proposition, la capacité à dégager des pistes de travail et les références qui les accompagnent, la qualité de présentation et de fabrication des images (choix du format, tailles des images, etc.) et enfin une esquisse de mise en forme, de mise au mur.

2^e année

Tableau des crédits

Semestres

7 et 8

Coordinateur·ices

→ Muriel Toulemonde

→ Tadashi Ono

UE 1

Approches techniques,
pratiques et expérimentales

UE 2

Approches théoriques,
langues et méthodologie
du mémoire

UE 3

Approches professionnelles & recherche

UE 4

Approches critiques

UE	Enseignements	Référent·es	ECTS S7	ECTS S8
UE 1	<p>Les initiations → Encadrement</p> <p>Cours et ateliers techniques de perfectionnement → Traitement numérique de l'image avec Adobe #4 → Sauvegarde des fichiers numériques → Conservation des images</p> <p>Ateliers techniques de perfectionnement au choix A minima 2 ATP dans l'année → Retouche avancée sur Photoshop → Studio: bases de l'éclairage en fiction (perfectionnement PDV vidéo) → Prise de vue d'exposition → De l'objet à la chambre grand format (studio) → PDV en lumière faible de nuit, grand format → Tirage d'exposition noir et blanc → Matière sonore dans un lieu d'exposition → Production et post-production pour la diffusion in situ → Investir un espace d'exposition (audiovisuel)</p> <p>→ Eclairage pour l'objet en studio → Usage des procédés alternatifs (platine) → Pratique de l'étalonnage</p> <p>Workshops → Workshop au choix - 1 session par semestre</p>	Olivier Vernhes Lionel Genre Lionel Genre Jean-Paul Gandolfo Benjamin Roulet Franck Hirsch & Patrick de Massary Patrick de Massary Patrick de Massary Jonathan Mourglia Isabelle Menu Thibault Verdon Thomas Lallier & Franck Hirsch Thomas Lallier , Mathilde Roman & Franck Hirsch Daniel Schweizer Carlos Barrantes Jean-Charles Fouché & Franck Hirsch Enseignant·es, intervenant·es	5	5
UE 2	<p>Cours théoriques → Philosophie de l'oeuvre II → Histoire et théorie des images contemporaines → Histoire de l'art II → Histoire du livre photographique</p>	Fabien Vallos Nicolas Giraud Fabien Vallos & Caroline Bernard Lilian Froger	4	4

UE	Enseignements	Référent·es	ECTS S5	ECTS S6
UE 2	→ Histoire de l'exposition → Philiconie (optionnel)	Rémi Parcollet Fabien Vallos		
	Conférences, journée d'études, colloques et séminaires	Intervenant·es	4	4
	Langues étrangères (optionnel)	Arles à la carte		
UE 3	Mémoire → Méthodologie du mémoire → Approfondir une recherche documentaire → Séances individuelles de suivi	Fabien Vallos Marie Viguié & Fabien Velasquez Directeur·ice du mémoire	2	2
	Approches professionnelles + stage professionnel			
	Séminaires de recherche		7	7
UE 4	Projet de recherche collective et de pratiques professionnelles			
	Entretiens individuels	Collège des enseignant·es		
	Monstrations (2 par semestre)	Enseignant·es et intervenant·es	4	4
	Bilans		6	6
	Total par semestre		30	30

Dans le cas d'une mobilité internationale d'études au semestre 7 ou 8, l'étudiant·e obtient les crédits du semestre dans l'école partenaire. Les crédits sont définitivement reconnus à l'ENSP après restitution de l'expérience sous la forme d'un rapport et/ou de la participation à un séminaire collectif (pour le semestre 7).

Dans le cas d'une mobilité au semestre 8, l'étudiant·e doit rendre un état de la recherche du mémoire à la direction des études/copie au directeur·ice de mémoire, avant la fin du semestre. Le passage en AN3 doit être impérativement validé par l'équipe pédagogique.

Initiation à l'encadrement

→ Olivier Vernhes

UE 1

Approches techniques, pratiques et expérimentales

AN 2

Nombres d'heures

4 heures aux semestres 7 ou 8

Format

Atelier de travaux pratiques en petits groupes (4 étudiant·es) sur inscription

Initiation à l'encadrement

Cet atelier propose une initiation aux techniques d'encadrement.

Objectifs pédagogiques

→ Connaître les principes techniques d'encadrement et comprendre les choix esthétiques: celui d'un contre-collage simple, à un encadrement avec baguette, avec rehausse, verre, en montage simple ou flottant, en caisse américaine. Les étudiant·e·s auront la possibilité de fabriquer par eux/elles-mêmes un encadrement spécifique.

COURS ET ATELIERS TECHNIQUES DE PERFECTIONNEMENT (ATP)

UE 1

Approches techniques, pratiques et expérimentales

AN 2

Nombres d'heures

Environ 70 heures réparties aux semestres 7 et 8

Nombre de crédits associés

dans le cadre de l'UE1

5 ECTS au S7 et 5 ECTS au S8

Format

Cours en classe entière et ateliers de travaux pratiques en petits groupes

Parmi les cours et ateliers techniques de perfectionnement proposés par les laboratoires, quatre sont obligatoirement suivis par l'ensemble des étudiant·es:

ATP #1

Traitements numériques de l'image avec Adobe Photoshop #4

→ Lionel Genre

Nombre d'heures

2 sessions de 6h (12h) au semestre 7

Format

Cours en classe entière

Objectifs pédagogiques

Mettre à jour ses connaissances du logiciel Adobe Photoshop

Contenu et méthode

→ Rappel des notions de 1^{ère} année sur la correction en densité, contraste, chromie

→ Fonctions avancées de compositing et de masquage

→ Préparation de fichiers pour l'impression

→ Automatisations et flux de travail

ATP #2

Préparer et sauvegarder ses fichiers numériques

→ Lionel Genre

Nombre d'heures

3h au semestre 7

Format

Cours en demi-groupe

Objectifs pédagogiques

Donner des méthodes et initier aux outils permettant de cataloguer, archiver et sauvegarder les fichiers numériques

Contenu et méthode

→ Présentation des différents outils de sauvegardes en ligne (Drive, Cloud...) et en matériel (disque dur...);

→ Méthodologie de sauvegarde

ATP #3 La conservation des images

→ Jean-Paul Gandolfo

Nombre d'heures

2 sessions de 3h (6h) au semestre 7

Format

Cours en classe entière

Objectifs pédagogiques

→ Sensibiliser les étudiant·es à la fragilité des photographies historiques et contemporaines ainsi qu'aux approches de conservation préventive qui peuvent être mises en place pour améliorer l'espérance de vie des images.

Contenu et méthode

La première session abordera le contexte historique et les méthodes de la conservation préventive. La deuxième session sera spécifique aux procédés d'impressions numériques en jet d'encre.

Chaque étudiant·e doit en outre s'inscrire à au moins deux ateliers techniques de perfectionnement dans l'année parmi les ateliers suivants:

ATP #4 Retouche avancée sur Adobe Photoshop

→ Benjamin Roulet

Nombre d'heures

18h au semestre 7

Format

Sur inscription, 7 étudiant·es

Approfondissement des techniques de retouche numérique

Objectifs pédagogiques
Maîtrise des procédés avancés sur Photoshop

Contenu et méthode

Intervention d'un professionnel retoucheur

Évaluation

→ Participation active et exercice noté

ATP #5

Studio: les bases de l'éclairage en fiction, perfectionnement à la prise de vue vidéo

→ Franck Hirsch

→ Patrick de Massary

Nombre d'heures

2 sessions de 12h (24h) au semestre 7

Format

Sur inscription, 8 étudiant·es

Objectifs pédagogiques

→ Développer une autonomie dans l'utilisation des sources lumineuses sur un plateau et en extérieur
→ Être à même de bien choisir le matériel d'éclairage selon ses ambitions techniques et artistiques
→ Organisation de la mise en oeuvre, tenant compte des moyens, des espaces et du temps impari

Contenu et méthode

→ Présentation des différents types de matériel (sources lumineuses et accessoires)

→ Explication des différents rendus selon les sources: quantitatifs et qualitatifs

→ Mélange des sources et point d'équilibre chromatique, hi-key et low-key

→ Nature et propagation de la lumière

naturelle (réflexion, diffusion, axes, sources)

- Préparation technique et esthétique d'un tournage d'une scène simple
- Discussion collective des choix et de la cohérence de la scène à éclairer.
- Construction d'une scène éclairée, tournée et montée (simplement)

Compétences acquises

- Savoir dissocier les types de lumières
- Savoir contrôler et diriger les sources
- Être capable de travailler en situation d'équipe

Évaluation

- Visionnages et analyses critiques
- Présence permanente et implication de l'étudiant·e dans l'atelier

ATP #6 De l'objet à la chambre grand format (en studio)

- Patrick de Massary

Nombre d'heures

15h au semestre 7 et 15h au semestre 8 (2 sessions)

Format

Sur inscription, 6 étudiant·e·s

À partir d'une note technique préalablement fournie, il s'agit pour l'étudiant·e de fabriquer une image au standard descriptive pour le marché de l'art, pour le commerce type publicitaire, ceci à partir d'un processus créatif classique, de l'idée au figuratif via un croquis puis à l'image.

Objectifs pédagogiques

Être capable de concevoir une prise de vue à partir d'une idée formelle

très précise. Les étapes techniques de manipulations des outils propres à la chambre, les problématiques de l'éclairage et les essais de création sont un ensemble de connaissances importantes pour tout·e photographe professionnel·le formé·e dans une école de photographie.

Évaluation

En continue et par l'exploitation des exercices

Bibliographie et ressources

- *La Chambre Grand Format, un manuel selon le système SINAR*, Carl Koch et JJ et C Marchesi, 1990
- *La Technique professionnelle de l'éclairage - Théorie de la lumière, mesure de l'exposition, technique des filtres*, Jost J.Marchesi, 1988

ATP #7 L'éclairage pour l'objet en studio

- Patrick de Massary
- Daniel Schweizer

Nombre d'heures

18h au semestre 8

Format

Sur inscription, 7 étudiant·e·s

Objectifs pédagogiques

Approfondissement des outils et des ressources dédiés à l'éclairage pour la réalisation de projet mettant en scène des objets.

Contenu et méthode

L'étudiant·e se verra confier la réalisation d'exercices ciblés visant à traiter au mieux les problématiques objets/ lumières, au sein d'une scénographie.

Pré-requis

Avoir suivi une formation de pratique

au studio durant la 1^{ère} année ou équivalent dans une autre structure.

Évaluation

Contrôle continu sur les critères d'engagement et ponctualité durant la formation.

ATP #8

Le tirage d'exposition en noir et blanc

→ Isabelle Menu

Nombre d'heures

21h au semestre 8

Format

Sur inscription, 7 étudiant·es

Objectifs pédagogiques

- Perfectionner le travail de tirage en noir et blanc
- Maîtriser les différentes techniques

Méthodologie

Présentation des enjeux techniques qui permettent l'accomplissement du travail en laboratoire. Une série non exhaustive de tirages pourra être produite.

Contenu

- Rapport entre le photographe et le tireur
- Présentation du travail de l'intervenant·e
- Analyse des travaux et mise en place de la séance au laboratoire
- Technique de finition pour exposition
- Synthèse de fin de stage

Évaluation

Participation active de l'étudiant·e et production

Bibliographie

- *Les grands maîtres du tirage*

de Dominique Gaessler

→ Galerie-photo.com

ATP #9

Usage des procédés alternatifs (platine)

→ Patrick de Massary

→ Carlos Barrantes

Nombre d'heures

24h au semestre 7

Format

Sur inscription, 6 étudiant·es

Objectifs pédagogiques

Acquérir une connaissance approfondie d'un procédé alternatif permettant sa reproductibilité dans le cadre d'un projet technique et/ou artistique.

Contenu et méthode

L'étudiant·e procédera aux étapes de fabrication d'un contrelétype numérique puis aux étapes de fabrication de l'émulsion sensible et du tirage artistique.

Évaluation

Contrôle continu sur les critères d'engagement et ponctualité.

ATP #10

Prise de vue en lumière faible de nuit et en grand format

→ Jonathan Mourglia

Nombre d'heures

18h au semestre 8

Format

Sur inscription, 6 étudiant·es

Stage de prise de vue en 4x5 en extérieur avec projet et suivi de ce projet et de sa réalisation par un artiste-photographe professionnel

Objectifs pédagogiques

Se confronter au matériel et à la réalité des conditions de prise de vue en situation de commande.

Contenu et méthode

- 1 journée prise de connaissance et de présentation de l'artiste et de son travail. Construction du projet.
- 2 nuits de prise de vue et de première exploitation des travaux.
- journée de tirage et de restitution du travail.

Évaluation

Engagement et forte participation de l'étudiant-e, résultats.

Bibliographie

Elle sera donnée en amont de l'atelier.

ATP #11

Prise de vue d'exposition

- Patrick De Massary

Nombre d'heures

18h réparties aux semestres 7 et 8

Format

Sur inscription, 6 étudiant-es

Contenu et méthode

Après avoir suivi le cours introductif à l'histoire de la prise de vue de Rémi Parcollet, les étudiant-es réaliseront deux séances de prise de vue d'exposition in situ: la première dans un musée arlésien, la seconde consistera à réaliser des vues de l'exposition des diplômé-es 2025. Ces séances de prise de vue sont accompagnées d'un travail d'editing.

Objectifs pédagogiques

- Connaissances générales:

Évaluer et anticiper les écarts de luminance générées par les espaces d'expositions. Utilisation de sources secondaires, le cas échéant.

Utilisation du mode HDR

- Sur la lumière: Savoir identifier les types sources en place et procéder à l'étalement couleur.
- Restitution: Mise en place d'un édition qui répond au cahier des charges de la commande (nombre d'images à restituer, uniformité des rendues, pertinence des points de vues, qualité technique)

ATP #12

Production et post-production vidéo pour la diffusion in-situ

- Franck Hirsch

- Thomas Lallier

Nombre d'heures

18h au semestre 8

Format

Sur inscription accompagnée d'une note d'intention et d'un corpus de visuels, 10 étudiant-es

Objectifs pédagogiques

- Concevoir et préparer techniquement des vidéos destinées à la diffusion dans un espace d'exposition: formats classiques et hors format en prise de vue et en post-production
- Pratiquer le flux de postproduction avec Premiere Pro CC: montage multi-écran, colorimétrie, exports
- Appréhender les différents outils de diffusion in situ: écrans, projecteurs, supports, formats

Contenu et méthode

- Étude des techniques de pré-production: repérage et prérequis divers (cotes, échelles, répartitions des espaces, alimentation électrique, positionnement des dispositifs de diffusion audio et vidéo).

- Panorama et spécificités des outils et formats de prise de vue vidéo et cinéma digital

Évaluation

Participation active de l'étudiant·e et production

ATP #13

La matière sonore dans un lieu d'exposition

- Franck Hirsch
- Thibault Verdon

Nombre d'heures

18h au semestre 7

Format

Sur inscription, 7 étudiant·es

Objectifs pédagogiques

- Comprendre l'intérêt de scénographier le son dans un espace d'exposition.
- S'adapter aux contraintes acoustiques d'un lieu d'exposition.
- Comprendre comment gérer la coexistence de plusieurs pièces sonores dans un même espace.
- Acquérir les compétences nécessaires afin de sélectionner le matériel sonore adapté à sa pratique.

Contenu et méthode

- Panorama et spécificités des outils et formats de diffusion sonore
- Présentation des différents types de matériaux, "la chaîne de diffusion sonore" (source, amplificateur, enceinte, etc.)
- Description des différents rendus sonore selon les sources: puissance, directivité, équilibre spectral, espace sonore, etc.
- Nature et propagation du son selon les notions de réflexion, diffusion et absorption.
- Exercices de mise en pratique

Compétences acquises

- Pouvoir imaginer la spatialisation du son dans sa pratique.

- Savoir dissocier les types d'enceintes
- Savoir contrôler et diriger les sources
- Savoir installer le matériel de diffusion sonore

Évaluation

Implication de l'étudiant·e dans l'atelier

ATP #14

Atelier Investir un espace d'exposition (audiovisuel)

- Franck Hirsch
- Thomas Lallier
- Mathilde Roman

Nombre d'heures

24h au semestre 8

Format

Sur inscription, 10 étudiant·es

- En priorité avoir participé à l'ATP #12. Mathilde Roman accompagnera les projets des étudiant·es en amont de leur réalisation scénographique.

Objectifs pédagogiques

- Développer une approche scénographique de la monstration d'œuvres audiovisuelles
- Investir un espace d'exposition éphémère avec des vidéos existantes ou réalisées ad hoc, en tirant parti des contraintes du lieu
- Élaborer des scénarios d'agencement de l'espace, déterminer les moyens techniques et logistiques à mettre en œuvre
- Réaliser une présentation publique et immersive d'œuvres personnelles leur réalisation scénographique.

Contenu et méthode

- Discussion collective des choix et de la cohérence de l'ensemble des œuvres proposées au visiteur
- Organisation de la mise en œuvre

tenant compte des contraintes du lieu, du temps imparti et des spécificités du parc matériel à disposition.

- Construction du parcours d'exposition avec les productions des étudiant·es (partage d'un lieu commun).
- Répartition et cohésion des espaces, réglages de l'éclairage, réglages des dispositifs de diffusion image et son

Évaluation

Implication de l'étudiant·e dans l'atelier

ATP #15

Pratique de l'étalonnage / sensibilisation à l'IA dans les outils de montage

- Franck Hirsch
- Jean-Charles Fouché

Nombre d'heures

24h au semestre 8

Format

Sur inscription, 6 étudiant·es

Objectifs pédagogiques

- Sensibilisation et initiation à l'étalonnage vidéo en SDR et HDR: Comprendre le processus numérique vidéo de la captation à la diffusion pour agir sur la texture de l'image (normatif et artistique), selon les modes de diffusion choisis (SDR ou HDR, cinéma, écrans mobiles...)
- Créer une autonomie sur le logiciel DaVinci RESOLVE; traitement, export et monitoring SDR et HDR.
- Fabrication d'un film court étalonné pour écran REC709 et REC2100 (HDR).
- Initiation aux nouveaux outils liés à l'Intelligence Artificielle (IA), notamment via l'intégration de l'IA dans les outils de production (Première, Resolve, etc.).

Contenu et méthode

→ Cours théoriques

Rappel des fondamentaux "texture et traitement du signal" dans l'image vidéo. Puis seront abordés la cohérences d'un workflow vidéo numérique, les différentes normes d'écrans vidéo, les modes (REC709, ACES), les outils d'étalonnage, méthodologie d'étalonnage primaire et secondaire, monitoring.

→ Atelier pratique

Prise en main de l'interface de DaVinci RESOLVE; choix de l'écran de diffusion, préparation des rushes, formatage et cibles de diffusion de son œuvre; Ingest de rushes préparés pour les exercices d'étalonnage: Étalonnage technique, de correction, artistique; Mise en cohérence de différents plans; Conversion de différents univers numérique: informatique/photo (photoshop), vidéo, cinéma sur une même timeline; corrections techniques: balance des blancs, exposition, colorimétrie, contraste, détail; intentions artistiques et étalonnage artistique; effets, incrustation, tracking.

Évaluation

Réalisation de films de courtes séquences étalonnés / exportés dans les standards vidéo SDR et HDR pour une diffusion et un archivage.

Workshops

UE 1

Approches techniques, pratiques et expérimentales

AN 2

Nombre d'heures

2 sessions de 30h chacune (60h) aux semestres 7 et 8

Nombre de crédits associés au sein de l'UE1

2 ECTS au S7 et 2 ECTS au S8

Le workshop est une séquence de travail et de production intensive, comportant généralement une invitation extérieure faite à un artiste, une personne liée au monde de l'art ou de la culture en général, ou une personnalité invitée pour ses qualités professionnelles.

Le workshop a une durée courte et un nombre limité de participant-e-s.

Il demande une implication forte de l'étudiant-e.

Lors de chaque semestre, une semaine banalisée est dédiée aux workshops.

Les propositions sont données aux étudiant-e-s au minimum 15 jours en amont de la tenue du workshop (sur inscription). Le nombre de places étant limité, certains workshops nécessitent des pré-requis ou une sélection préalable opérée par son/sa référent-e pédagogique.

L'évaluation porte sur l'engagement et la participation de l'étudiant-e.

Une restitution est généralement organisée le dernier jour du workshop.

Calendrier 2025-2026

→ Semaine du 17 novembre 2025

→ Semaine du 16 mars 2026

Philosophie de l'œuvre II

→ Fabien Vallos

UE 2

Approches théoriques, langues, méthodologie du mémoire

AN 2

Classe entière, auditorium

Nombre d'heures

9 séances de 3h chacune (27h)
aux semestres 7 et 8

Nombre de crédits associés au sein de l'UE 2

4 ECTS au S7 et 4 ECTS au S8

Format

Cours

Le cours *Philosophie de l'œuvre II* est une analyse du concept d'image à partir de la modernité et d'une succession de crises de la pensée, de la technique et de l'art. Ce cours prend en charge l'apparition de la photographie comme modèle exemplaire d'une crise paradigmatische. Ce cours commence en 1755 avec le tremblement de terre de Lisbonne et s'achève avec une analyse des théories critiques de l'œuvre contemporaine.

Objectifs pédagogiques

- Acquisition d'une pensée critique sur l'histoire moderne et contemporaine de l'image.
- Acquisition des processus dialectiques.

Contenu et méthode

Les 9 cours magistraux de 3h s'accompagnent d'une vingtaine de podcasts.

Évaluation

- Évaluation écrite au premier semestre.

→ Évaluation orale au second semestre.

→ Évaluation sur la participation et la présence de l'étudiant-e

Bibliographie

Un syllabus est donné à chaque cours. La bibliographie est donnée durant le cours.

Philiconie

→ Fabien Vallos

UE 2

Approches théoriques, langues,
méthodologie du mémoire

AN 2

Classe entière - optionnel

Nombre d'heures

10 séances de 45 minutes (7h30)
aux semestres 7 et 8

Nombre de crédits

associés au sein de l'UE 2
4 ECTS au S7 et 4 ECTS au S8

Format

Conférences ouvertes au public

Philiconie est une série de courtes conférences d'analyse iconologique. Le terme « philiconie » signifie une manière d'entrer en relation avec l'image. Nous proposons alors d'interpréter différentes images de l'antiquité au contemporain.

Histoire et théorie des images contemporaines

→ Nicolas Giraud

UE 2

Approches théoriques, langues, méthodologie du mémoire

AN 2

Classe entière

Nombre d'heures

8 séances de 3 heures (24h)
aux semestres 7 et 8

**Nombre de crédits associés
au sein de l'UE 2**

4 ECTS au S7 et 4 ECTS au S8

Format

Cours

Ce cours met en lumière la place et le rôle du médium photographique dans nos environnements contemporains. Il aborde le fonctionnement des images et les relations qu'elles tissent avec les domaines du médiatique, de l'économique, du politique et du vivant. Le cours est construit sur un ensemble de thèmes et de ressources artistiques et théoriques qui seront étudiées par les étudiant·es en amont des cours.

Contenu et méthode

8 séances thématiques

Évaluation

Engagement et participation de l'étudiant·e

Bibliographie

La bibliographie sera donnée au début de chaque séance.

Histoire du livre de photographies: mise en page et diffusion de la photographie imprimée

→ Lilian Froger

UE 2

Approches théoriques, langues, méthodologie du mémoire

AN 2

Classe entière

Nombre d'heures

2 séances de 3 heures (6h) au semestre 8

Nombre de crédits associés au sein de l'UE 2

4 ECTS au S8

Format

Cours

Le médium du livre de photographies fait l'objet d'un regain d'intérêt qui ne faiblit pas depuis vingt ans environ, autant du point de vue de la recherche en histoire de la photographie qu'auprès des photographes eux-mêmes. Le cours se propose de parcourir l'histoire du livre de photographies du début du xxe siècle à nos jours, en analysant les principaux ressorts de cette production éditoriale. Il s'agira durant le cours de revenir sur certains auteurs et livres emblématiques, qui seront autant de jalons nécessaires à la compréhension des enjeux liés au livre de photographies comme support de création et comme vecteur de diffusion des images.

et dans la construction du sens

→ la circulation et la diffusion du livre de photographies.

Objectifs pédagogiques

→ Comprendre les enjeux historiques et théoriques de la photographie imprimée

→ Cerner les grandes lignes de l'histoire du livre de photographies et identifier des points de repère dans cette histoire

→ Saisir les spécificités du livre comme support de présentation de la photographie

Bibliographie

La bibliographie sera donnée au début de chaque séance.

Seront notamment abordés les axes de réflexion suivants :

- la mise en page et la mise en séquence de la photographie
- la place du texte dans le livre de photographies
- le rapport au magazine et à l'exposition
- l'apport du designer graphique dans la cohérence des projets éditoriaux

Penser l'histoire des expositions

→ Rémi Parcollet

UE 2

Approches théoriques, langues, méthodologie du mémoire

AN 2

Classe entière

Nombre d'heures

2 séances de 3 heures (6h) au semestre 8

Nombre de crédits associés au sein de l'UE 2

4 ECTS au S8

Format

Cours

Il convient de souligner l'importance des expositions en tant qu'événements impactant la construction et l'établissement de récits historiographiques tout autant que dans la relation sensible aux œuvres. À travers l'histoire des expositions s'épanouie une histoire de l'accrochage, du «display» et donc d'une pensée de la monstration qui dit beaucoup sur ce qu'un artiste ou un commissaire d'exposition - une société tout entière peut-être - fait aux œuvres d'art. Il s'agit, en conséquence, d'étudier les pratiques d'accrochages, de leurs évolutions et des conséquences multiples sur la perception et l'appréhension des œuvres d'art et de leurs contextes de monstration tant esthétique, anthropologique que politique.

L'histoire des expositions est alors présentée à travers des thématiques problématisées en lien avec des cas d'études : Les reconstitutions d'expositions, cataloguer les expositions, la patrimonialisation de l'art moderne et de l'art contemporain, la mise en espace de l'art processuel, la mémoire

de l'éphémère, les expositions comme jalons de l'histoire de l'art occidental, la photogénie de l'œuvre exposée, l'exposition comme médium, la place du curateur, la critique institutionnelle, les auteurs de vues d'exposition, l'espace d'exposition et la scénographie... Toute l'amplitude de la question historiographique ne pouvant être prise en compte, il s'agit d'interroger l'impact du développement de l'histoire des expositions aux niveaux de la théorie et des pratiques artistiques et curatoriales contemporaines.

L'acte d'exposer étant en perpétuelle évolution, l'étudier invite à s'intéresser à ses ambiguïtés, notamment celle de son «devenir image». En effet, étant donné que l'exposition comme la photographie consiste à montrer, à construire le regard, l'histoire de la documentation photographique comme celle des expositions de photographies viennent indubitablement nourrir une réflexion sur les enjeux culturels de la représentation et de la mise en espace de l'image. En conséquence, et d'une manière générale, les sources de l'histoire

des expositions ne sont pas seulement exploitées mais observées et interrogées.

Objectifs pédagogiques

- Engager une réflexion sur l'origine, la construction et les enjeux de l'histoire des expositions.
- Considérer la réception de l'œuvre exposée et la questionner selon une approche critique référencée et argumentée.

Contenu et méthode

La démarche méthodologique consiste à utiliser les outils de la recherche en histoire de l'art, notamment à partir de corpus iconographiques contextualisés, selon les approches des humanités numérique et des «visual studies», pour considérer chaque exposition comme une interprétation des œuvres qu'elle présente et du lieu où elle se déroule (musée, centre d'art, galerie, espace public ou privé, jardin, parc, ville...). Cette approche pragmatique de l'histoire des expositions vise à nourrir la question de la réception de l'œuvre aujourd'hui au cœur des pratiques artistiques.

Histoire de l'art II

- Caroline Bernard
- Fabien Vallos

UE 2

Approches théoriques, langues, méthodologie du mémoire

AN 2

Classe entière

Nombre d'heures

2 séances de 2h et une séance de 3h (7h)
aux semestres 7 et 8

Nombre de crédits associés au sein de l'UE 2

4 ECTS au S8

Format

Cours

Contenu et méthode

→ Séance 1 | L'art conceptuel

et protocolaire. Le cours permet d'appréhender une des plus importantes révolutions de la modernité, le protocole et l'œuvre conceptuel de 1950 à nos jours.

→ Séance 2 | La post-photographie.

Le cours permet d'appréhender un tournant dans l'histoire de la photographie: elle est pensée comme un médium avant d'être saisie comme une surface de représentation.

Le cours permettra une analyse des expérimentations contemporaines.

→ Séance 3 | Performativité.

Le cours permet de saisir une histoire du concept de la performativité et une histoire de la performance. Il permet aussi de saisir les liens qu'elle entretient avec l'image et la prise. Le cours prend en charge la fondation du concept depuis l'antiquité et une histoire du XX^e et du XXI^e.

Conférences, journée d'étude, colloques et séminaires

- Enseignant·es
- Intervenant·es

UE 2

Approches théoriques, langues, méthodologie du mémoire

AN 2

Classe entière

Nombre de crédits

associés au sein de l'UE 2

4 ECTS au S7 et 4 ECTS au S8

Format

Cette programmation est ouverte au public

Tout au long de l'année, sont organisées des conférences, colloques, journées d'études en lien avec la pédagogie et les enseignements de l'ENSP. Ces invitations faites à des artistes, professionnel·les de l'art, de la culture, philosophes, sociologues, etc. sont des temps privilégiés pour l'étudiant·e, lui permettant de découvrir différents courants de pensée et de la création contemporaine. Parfois sous la forme de conférences (en ligne ou en présentiel), de discussions, de rencontres ouvertes au public, certaines séances peuvent également donner lieu à des séminaires en petits groupes ou à des monstrations permettant d'approfondir les échanges en favorisant les interactions entre l'invité·e et les étudiant·e·s (sur inscription préalable).

Cette programmation fait partie intégrante de la formation des étudiant·e·s et la participation est obligatoire.

Langues étrangères

→ Intervenant·es
(Arles à la carte)

UE 2

Approches théoriques, langues, méthodologie du mémoire

AN 2

Groupe de niveaux - optionnel

Nombre de crédits associés au sein de l'UE2

4 ECTS au S7 et 4 ECTS au S8

Format

Cours collectifs et/ou séances individuelles

Sessions individuelles de mentoring

En 2^e année, les étudiant·es intéressé·es, notamment celles et ceux partant en mobilité internationale peuvent bénéficier de sessions individuelles de “mentoring”, dans la langue de leur choix. Les étudiant·es intéressé·es par cet accompagnement doivent en faire la demande au début de chaque semestre.

Contenu et méthode

Les étudiant·es préparent, en amont des séances, les documents rédigés en anglais ou espagnol (CV, lettres de candidatures, portfolio, etc.) sur lesquels ils souhaitent avoir un retour ciblé. Les sessions individuelles de mentoring se déroulent en ligne. Selon les besoins de l'étudiant·e, une à trois séances de 1h peuvent être proposées par semestre et par étudiant·e.

Objectifs pédagogiques

Accompagner les étudiant·es dans la préparation de leur mobilité à l'international.

Évaluation

Engagement et participation active de l'étudiant·e aux sessions.

Cours de langues

Nombre d'heures associées

24h réparties aux semestres 7 et 8

Format

Cours par groupes de niveaux

Les cours de langue sont optionnels en 2^e année. Les étudiant·es, selon leurs projets photographiques et/ou professionnels, choisissent une langue étrangère en début d'année entre l'anglais ou l'espagnol.

Des cours de français langue étrangère peuvent être proposés aux étudiant·es non francophones ou souhaitant approfondir leur maîtrise de cette langue en vue de la rédaction de leur mémoire.

Les étudiant·es souhaitant poursuivre l'enseignement d'une langue étrangère doivent en exprimer le souhait au début de l'année académique.

Contenu et méthode

Après un test de niveau de langue en début d'année, les étudiant·es suivent les cours organisés en petits groupes (12 maximum). Les cours mettent particulièrement l'accent sur la maîtrise de l'expression orale en lien avec le travail artistique des étudiant·es.

Objectifs pédagogiques

Les cours de langue doivent permettre aux étudiant·es d'acquérir une aisance dans la présentation à l'oral et l'analyse de leur propre travail artistique devant un public.

Évaluation

L'évaluation tient compte de la participation active des étudiant·es aux cours et s'appuie sur une présentation orale devant le groupe à la fin de chaque semestre.

Mémoire

→ Coordinateur du mémoire
Fabien Vallos
→ Directeur·ices de mémoire
→ Marie Viguié, responsable de la bibliothèque

UE 2

Approches théoriques, langues, méthodologie du mémoire

AN 2

Séances collectives et individuelles
Nombre de crédits associés au sein de l'UE2

2 ECTS au S7 et 2 ECTS au S8

Format

Cours, séances collectives et individuelles

Méthodologie du mémoire

→ Fabien Vallos

Nombre d'heures

2h au semestre 7 et 2h au semestre 8

Format

Cours en classe entière

Objectifs pédagogiques

Acquérir les fondements de la méthodologie de la recherche et de la rédaction ou réalisation de leur propre mémoire.

Contenu

Lors des séances du cours « Philosophie de l'œuvre » les étudiant·es seront en mesure de comprendre les grands modèles méthodologiques qui ont construit ce que nous nommons recherche en art, en esthétique et en théorie des arts. À partir de cela, ils seront capables de l'appliquer à la détermination du sujet de leur recherche et à la construction d'un processus analytique et critique. Le suivi se fait lors des rendez-vous individuels avec le·la directeur·ice de mémoire.

Les étudiant·es qui le souhaitent peuvent assister aux soutenances blanches des mémoires des 3^e année (2 février 2026).

Approfondissement de la recherche documentaire

→ Marie Viguié

→ Fabien Velasquez

Nombre d'heures

3h au semestre 8

Format

Cours en quart de groupe (sur inscription)

Objectifs pédagogiques

Connaître les ressources documentaires de la bibliothèque et la méthodologie de la recherche documentaire dans le cadre du mémoire

Contenu

→ Présentation des ressources documentaires physiques et numériques présentes à la Bibliothèque.

→ Méthodologie de la recherche documentaire dans le cadre d'un mémoire de niveau Master: veille documentaire, sélection de sites

Internet et de références documentaires spécialisées, élaboration de la bibliographie, notes de bas de pages, citations.

Séances individuelles avec le·la directeur·ice de mémoire

Une fois le·la directeur·ice de mémoire déterminé·e, l'étudiant·e prend des rendez-vous réguliers et constructifs avec celui ou celle-ci. Il est recommandé de prendre au moins un rendez-vous par mois au second semestre avec son ou sa directeur·ice. Chaque rendez-vous doit être impérativement préparé en amont. Si des éléments en amont sont transmis, il convient de laisser un temps nécessaire à leur lecture. L'étudiant·e peut également se rapprocher d'autres enseignant·es de l'École selon la direction de ses recherches. Les enseignant·es et directeur·ices de mémoire ont chacun leur méthode de suivi des travaux des étudiant·es. Certaines séances de suivi pourront être collectives, organisées en petits groupes.

Ressources

Tous les mémoires des années précédentes sont consultables à la Bibliothèque et sur le site du [CRAI](#). Les étudiant·es seront invité·es à une présentation - discussion, des recherches des doctorants inscrits dans le doctorat de pratique et de théorie de la création ENSP-AMU.

Projets de recherche collective et de pratiques professionnelles

→ Enseignant·es référent·es par projet

UE 3

Approches professionnelles et Recherche

AN 2

Nombre d'heures

Variable selon le projet

Nombre de crédits associés au sein de l'UE3

4 ECTS au S7 et 4 ECTS au S8

1 projet au choix

Afin de se familiariser avec les pratiques professionnelles et les projets de recherche qui impliquent un travail en groupe, sur un temps long, en vue d'une production (exposition, publication) ou une présentation, les étudiant·es de 2^e année doivent **participer à au moins un des projets proposés**.

Les projets se construisent souvent en lien avec des intervenant·es et en association avec des partenaires culturels. Ils portent souvent un enjeu fort de la photographie et de la création contemporaine. **Il est donc demandé un investissement et une implication importants à l'étudiant·e afin qu'il/elle participe en co-construisant également le projet.**

Le choix du projet s'effectue par l'étudiant·e en début d'année scolaire, **après une présentation des enjeux et des contenus de chacun**, ainsi que des modalités de sélection des candidat·es s'il y en a (texte, images, motivation, etc.), le nombre de participants au projet est limité, pour permettre l'efficacité et la réalisation concrète.

Le déroulé, le calendrier et l'organisation des séances de travail sont définis en début d'année, chaque projet ayant sa temporalité propre. Chaque référent·e propose les modalités d'**évaluation** du projet, le suivi et l'engagement de l'étudiant·e dans le projet demeurant les critères principaux. Les cinq projets proposés au choix en 2025-2026 sont:

→ **“La Friche”**, coordonné par Tadashi Ono

→ **“Sur les Étals: la Biodiversité de Deux Marchés Historiques” (Ver-o-Peso et Marché d'Arles)**, coordonné par Mabe Bethônico avec Gilles Saussier, dans le cadre de la Saison France-Brésil

→ **“Retourner à la bête”** depuis le Museon Arlaten, coordonné par Yannick Vernet

→ **Projet curatorial “Ctrl.”**, coordonné par Nicola Giraud

→ **Projet éditorial**, coordonné par Lionel Genre et Shirin Shahidi, en collaboration avec l'Escola superior de Disseny de València

Séminaire des laboratoires de recherche et de création

UE 3

Approches professionnelles et Recherche

AN 2

Nombre d'heure

30h réparties aux semestres 7 et 8

Nombre de crédits associés au sein de l'UE 3

2 ECTS au S7 et 2 ECTS au S8

Format

Séminaire de recherche

Chaque étudiant·e choisit un séminaire de recherche au choix parmi les 3 suivants

Séminaire du laboratoire FIG. Figure Image Grammaire

Coordination

→ Fabien Vallos

Site du Laboratoire Fig

Métaphysique de la consommation

Après quatre années de recherche sur la question des données et de leur plasticité, nous entamons un nouveau cycle de recherche (années 2024-2028) pour le séminaire Fig. Ce nouveau cycle porte le titre de «métaphysique de la consommation» et il aura pour enjeu de proposer une réflexion sur les relations complexes entre art et consommation.

Dans le cadre du séminaire nous n'avons cessé d'interroger le concept d'œuvre à partir de la poésie, de la production, des régimes de réception, des conditions de l'image et d'une expérience de la hantise.

Nous voudrions le penser à partir

des concepts de consommation.

Que signifie consommer? Et que signifie détruire?

Or ni les régimes de la philosophie ni ceux de l'art n'ont pensé ou représenté cette crise ontologique. Nous voudrions le penser à partir des concepts de consommation. Que signifie consommer? Et que signifie détruire? Or ni les régimes de la philosophie ni ceux de l'art n'ont pensé ou représenté cette crise ontologique. Nous essaierons d'en comprendre les raisons et les conséquences.

La première année de ce nouveau cycle de recherche portera essentiellement sur les relations entre hantise et toxicité, sur l'origine de l'occultation de cette métaphysique de la consommation et sur les questions de recettes et de protocoles.

Déroulé

→ Construction du séminaire: une séance tous les quinze jours en présentiel

→ Rédaction et diffusion d'un texte pour chaque séance

→ Le texte est commenté lors d'une pré-séance sur le drive.

→ Publication du texte commenté

dans sur le site du Fig. et dans un ouvrage collectif
→ Co-organisation du colloque et interventions
→ Publication des actes du colloque

Objectifs pédagogiques
Recherche, mise en partage et publication.

Évaluation
Engagement et participation active de l'étudiant·e

Bibliographie
Elle sera donnée au fur et à mesure du séminaire.

Séminaire du laboratoire Prospectives de l'image (PI)

Coordination

- Caroline Bernard
- Guillaume Pascale

[Site du Laboratoire PI](#)

Les Tiers-images

Le séminaire "Tiers-images", organisé par le laboratoire Prospectives de l'image de l'École nationale supérieure de la photographie, s'inscrit dans la mission du laboratoire d'explorer les pratiques contemporaines de l'image dans leur dimension numérique. Adoptant une approche prospective, il vise à révéler les potentialités inédites de la photographie et des images numériques, en pensant le numérique non pas comme une simple technologie, mais comme une façon de concevoir et de penser les images.

En collaboration avec l'artiste-chercheur Guillaume Pascale (UQAM), le séminaire examine le concept de Tiers-images, inspiré du Tiers-Paysage de Gilles Clément. Il explore ces créations visuelles autonomes, indécises et délaissées qui échappent aux catégorisations traditionnelles, en abordant quatre axes principaux :

- **1. Les images indécises:** de l'image mentale à l'intelligence artificielle
- **2. Les images délaissées:** virales, marginales, défaillantes
- **3. Les images en réserve:** suturées et latentes
- **4. Les images autonomes:** leur vie propre dans l'écosystème numérique

À travers l'analyse approfondie de textes critiques d'auteurs tels que Emma Bigé, Frédéric Neyrat, ou Wolfgang Kretschmer, mais aussi l'étude d'œuvres d'artistes contemporains parmi lesquels Benjamin Nuel, Gwenola Wagon, Trevor Paglen, Clément Valla ou Hito Steyerl, les étudiants exploreront comment ces Tiers-images s'affranchissent des contrôles technoculturels et agissent comme une force fluctuante entre pensée et action.

Le séminaire interrogera également les enjeux éthiques et esthétiques de ces pratiques artistiques, en les replaçant dans le contexte plus large du paysage médiatique actuel et du développement exponentiel des processus de décision autonomes selon un paradigme de la mesure. En adoptant une approche à la fois réflexif et pratique, ce séminaire vise à développer avec les étudiants une

réflexion critique sur la création visuelle contemporaine, tout en les encourageant à expérimenter et à repousser les frontières de leur propre pratique. Il s'inscrit ainsi pleinement dans la démarche du laboratoire Prospectives de l'image, alliant travail réflexif, enquêtes et expérimentations pour explorer les devenirs de l'image au sein de nos sociétés technoculturelles.

Objectifs pédagogiques

- Approche réflexive et conceptuelle
- Méthodologies de la recherche

Contenu et méthode

Le séminaire est partagé entre les contributions de Caroline Bernard et celles des étudiant-e-s et des doctorant-e-s. Alternant séances de travail collectives, ressources virtuelles (podcasts), discussions individuelles, et travail en autonomie pour l'étudiant-e. L'échange de documentation est régulier entre les participant-e-s.

Évaluation

Évaluation des contributions et de la participation

Bibliographie

Elle sera fournie en début d'année.

Séminaire du laboratoire La Cellule

Coordination

- Yannick Vernet
 - Chercheureuses associé-e-s à La Cellule
- [Site du Laboratoire La Cellule](#)

Matériaulogie des images

Objet de la recherche

L'enjeu de cette recherche est d'aborder l'image (sa conception, sa fabrication, sa capacité réflexive) par l'angle matérialogique: c'est-à-dire d'essayer de la (re-)penser à partir des substances imageantes que sont les matériaux du monde (matériaux physiques purs ou composites comme la terre, le minéral, le végétal, mais aussi processus biologiques ou chimiques comme l'oxydation, la moisissure, etc.).

Dans ce projet, les matériaux sont placés au cœur de la réflexion; ils sont compris comme possédant une puissance d'agir. Il s'agit donc d'expérimenter les propriétés formelles des matériaux et d'appréhender leurs puissances à l'œuvre dans les images. Cette perspective engage une toute autre manière de penser les images et invite à chercher, au plus proche des éléments du monde, de nouvelles manières de les fabriquer.

Objectifs

Ce projet de recherche se situe à l'intersection de deux thématiques très discutées à l'heure actuelle dans le domaine de la théorie des images: la vie des images (Warburg, Bredkamp, Mitchell) et l'écologie des images (Szendy, Durafour). Il s'agira pour nous d'expérimenter le versant pratique de ce débat, en questionnant les rapports mutualistes de co-constitution des images avec d'autres formes d'existant, les éléments du monde physique. Cette recherche se propose, en ce sens, d'appréhender l'image comme un «autre vivant» par lequel des formes de vie adviennent,

et par là, d'étudier les interrelations entre les images et leurs milieux.

Axes de recherche

Dans cette visée, il s'agit d'opérer un décentrement, passant d'un regard anthropocentré à un regard écocentré, attentif aux relations entre les êtres et les milieux, ainsi qu'aux relations entre les formes, les images et les supports. Il s'agit plus particulièrement d'étudier et d'expérimenter la manière dont les matériaux du monde font image, et façonnent, ce faisant, des formules de subjectivité.

Les axes de recherche sont les suivants :

- Questionner les puissances d'agir des matériaux (en opérant une sélection de quatre éléments à étudier et à expérimenter : la terre, la pierre, le végétal, l'eau).
- Explorer la manière dont il est possible, à partir de chacun de ces matériaux, de développer une pensée de l'image spécifique, et une création d'images (techniques, processus, dispositifs) singulière. L'une comme l'autre de ces entrées questionnent la capacité des non-humains à faire image et doivent permettre de mettre en lumière leurs puissances expressives propres.

Résultats attendus

Véritable recherche par l'art, il s'agit ici d'inventer d'autres modalités de recherche entre travail de terrain (que nous préférions qualifier de "relation au monde"), forte interdisciplinarité, savoirs situés et expérimentations plastiques. Chacun des modules développés durant ce projet est

conçu comme un travail d'exploration, de réflexion et de création à partir d'un matériau. Pour chaque matériau et à partir de lui, il s'agit d'élaborer des pistes de recherche et de création singulières, qui répondent aux enjeux actuels de la définition de ce que peut être une "recherche par l'art". Sur deux ans, nous souhaitons produire une quinzaine d'œuvres de recherche ; documenter cette recherche ; publier sur cette recherche et exposer les résultats lors d'événements culturels et scientifiques d'envergure.

De même qu'une méthodologie de recherche en art très singulière est déployée pour structurer et développer ce projet, les modalités de restitution auront elles aussi des formes originales qui seront imaginées en cohérence avec les recherches menées.

Modalités de cette recherche-création

Ce projet de recherche se fera en étroite collaboration avec des étudiant·es et doctorant·es de l'université de Toulouse - Jean Jaurès. Les séances se déroulent à Arles et Toulouse.

- Le calendrier sera fourni en début de séminaire.

Il est attendu de ce projet de recherche que les étudiant·es ne viennent pas simplement piocher de la matière permettant de nourrir leur travail mais bien de s'engager dans une recherche collective, par binôme ou petit groupe.

Approches professionnelles

- Guillaume Mansart
- Delphine Toutain
- Intervenant·es

UE 3

Approches professionnelles et Recherche

AN 2

Nombre d'heures

6 séances de 3h (18h) aux semestres 7 et 8

Nombre de crédits associés

au sein de l'UE 3

1 ECTS au S7 et 1 ECTS au S8

Format

Conférences et ateliers

Objectifs pédagogiques

Préparer les étudiant·e·s à leur future insertion professionnelle et à une bonne connaissance de l'écosystème de l'art.

discussions avec des professionnel·les exerçant dans des domaines d'activités très variées (édition, commissariat, presse, institutions muséales, etc.).

Contenu

Ce cycle vise à préparer les étudiant·e·s aux conditions concrètes de l'après école et à l'exercice de l'activité d'artiste et de professionnel·le du secteur des images.

Une formation sur les différents aspects juridiques et économiques de l'exercice de l'activité d'artiste est dispensée.

Il s'agit également de sensibiliser les étudiant·e·s aux différents métiers de l'image.

Dans cette perspective, les étudiant·e·s seront accompagné·e·s dans la réalisation de cas pratiques - par exemple, réaliser un dossier d'artiste pour candidater à une résidence, répondre à une commande photographique, participer à une exposition et à un catalogue, travailler avec un commissaire d'exposition, etc. - et bénéficieront de rencontres et de

Stage professionnel

UE 3

Approches professionnelles et Recherche

AN 2

Obligatoire

Avant la fin de la 2^e année, les étudiant·es doivent effectuer, en dehors des périodes de cours, **un stage professionnel obligatoire d'une durée minimum d'un mois**, soit l'équivalent de 154h. Ce stage peut être effectué en continu pendant les congés d'été, entre la 1^{re} et la 2^e années, ou en discontinu tout au long de la 2^e année.

Le stage peut se dérouler en France ou à l'étranger, dans des organismes culturels ou artistiques (musées, galeries, centre d'art, etc.), en entreprise (graphisme, production, etc.) ou auprès d'artistes. Il doit permettre à l'étudiant·e d'acquérir une plus grande autonomie dans sa démarche artistique et d'approfondir les connaissances et les compétences acquises dans le cadre de sa formation à l'ENSP.

Il revient à chaque étudiant·e de définir son projet de stage, en lien avec l'équipe pédagogique, et de trouver un organisme d'accueil. **Le contenu du stage obligatoire est examiné et soumis à l'accord préalable de l'enseignant·e référent·e de l'année et de la direction des études.**

Une fois identifiée la structure d'accueil et les missions du stagiaire, une demande de convention de stage doit être transmise par l'étudiant·e au service de la scolarité au moyen d'un formulaire dédié au moins trois

semaines avant le début du stage.

Aucun stage ne peut commencer avant la signature de la convention.

Après son stage, l'étudiant·e remet un **rapport de stage** à la direction des études. **Un temps d'échange collectif** pourra être organisé au cours de l'année académique afin de partager les retours d'expériences des étudiant·es stagiaires.

Le stage est parfaitement intégré au cursus de l'étudiant·e, et est inscrit dans le supplément au diplôme.

À la place du stage, un·e étudiant·e qui serait engagé·e dans **un projet à dimension collective, ayant donné lieu à des réalisations effectives dans un contexte professionnel** (l'organisation d'expositions, une édition, etc.) et qui a nécessité un investissement mesurable pourra faire valoir cette expérience, en accord avec son·sa coordinateur·trice de l'année et la coordination des études.

Une fois accordé, ce projet donnera lieu à **un rapport et l'étudiant·e.**

Mi-novembre une réunion d'information sur les stages sera organisée.

Contacts

→ laurence.canaux@ensp-arles.fr

Monstrations

- Enseignant·es
- Intervenant·es
- Libre étudiant·es
en autonomie

UE 4

Approches critiques

AN 2

Nombre de crédits associés

au sein de l'UE 4

4 ECTS au S7 et 4 ECTS au S8

La monstration est un espace de travail plastique et critique pour les étudiant·es de 2^e et 3^e année. Construits selon un format ouvert de une, deux ou trois journées, la monstration offre un temps de discussion au sujet du travail en cours, qu'il s'agisse de projets collectifs ou du travail mené par chaque étudiant·e. La plupart des séances de monstrations sont communes aux étudiant·es des deux années, quelques séances dans l'année sont organisées pour une seule promotion.

Des invité·es (artistes, théoriciens, écrivains, etc.) interviennent dans les monstrations afin d'apporter la singularité de leur regard au processus de recherche et de création.

Au cours de l'année, les étudiant·es doivent proposer **deux présentations collectives de leurs travaux au minimum par semestre**.

Les étudiant·es inscrit·es à une monstration sont tenus d'assister à la présentation de leurs camarades inscrit·es la même journée afin de permettre que l'échange soit collectif.

Entretiens individuels

→ Collège
des enseignant·es

UE 4

Approches critiques

AN 2

Séance individuelle

**Nombre de crédits associés
au sein de l'UE 4**

4 ECTS au S7 et 4 ECTS au S8

Un entretien individuel d'un·e enseignant·e avec un·e étudiant·e se déroule à la demande de ce dernier, pour une présentation et une analyse du travail en cours.

À titre indicatif, chaque étudiant·e doit prendre quatre rendez-vous individuels (soit deux par semestre) avec au minimum deux enseignant·es différents·es : Caroline Bernard, Mabe Bethônico, Nicolas Giraud, Tadashi Ono, Gilles Saussier, Muriel Toulemonde et Fabien Vallos. L'étudiant·e doit impérativement préparer cet entretien en amont.

Objectifs pédagogiques

- Vérifier le degré d'assimilation des connaissances;
- Déterminer avec chaque étudiant·e la méthodologie et les références du projet photographique;
- Dresser l'état du processus de création, en apprécier l'avancement en termes formels, théoriques et techniques.

Contenu et méthode

Contenu et méthode

Il s'agit de séances de travail où sont envisagées les étapes de développement ultérieur des projets au regard des résultats déjà obtenus et des intentions énoncées. La situation d'entretien permet une exploration

de matériaux, de fonds d'ateliers, d'idées ou d'éléments complémentaires utiles pour mieux apprécier l'élaboration interne des travaux. La manière dont l'étudiant·e pense la confrontation réelle avec le regard d'un tiers est également un objet de réflexion.

Évaluation

Appréciation du travail présenté et de la présentation elle-même par l'enseignant·e au terme de l'entretien.

Les monstrations et les entretiens individuels sont des modalités différentes de présentation du travail et d'échanges avec les enseignant·es.

Il est impératif que le travail soit mis en discussion au cours des semestres 7 et 8, à plusieurs reprises, dans ces deux formats.

Bilans

→ Collège des enseignant·es et des responsables d'ateliers

UE 4

Approches critiques

AN 2

Un bilan à chaque fin de semestre

Nombre de crédits associés au sein de l'UE 4

6 ECTS au S7 et 6 ECTS au S8

Évaluation semestrielle et collective de l'ensemble du travail.

Objectifs pédagogiques

Lors de cette récapitulation et vérification des acquis, la pluralité des interlocuteurs favorise un travail critique à la fois d'analyse et d'appréciation des potentialités ainsi que des orientations discernables dans le travail présenté par l'étudiant.

Contenu

L'étudiant·e doit présenter les exercices réalisés pendant le semestre écoulé ainsi que des travaux récents témoignant d'une première orientation d'un travail personnel. L' étudiant·e procède d'abord à la présentation formelle du travail réalisé avant de répondre ensuite aux questions qui lui sont posées.

Évaluation

Les critères d'évaluation, transversaux pour les 3 années sont:

- la progressivité par rapport aux enseignements
- l'assiduité de l'étudiant·e
- son engagement au sein de l'École

Les attendus propres à la 2^e année sont les suivants: savoir situer son travail dans le contexte historique et les champs photographiques et

artistiques contemporains.

L'amorce d'un travail sur un projet de recherche artistique doit se dessiner. Des choix sont effectués sur la mise en espace, les tirages et les formats. La capacité à formuler les pistes de recherche, à penser l'image par rapport à l'espace (d'exposition, éditorial, numérique ou performatif) et enfin la cohérence entre projet et qualité des moyens techniques mis en œuvre sont spécifiquement pris en compte.

Le bilan du second semestre conditionne le passage en troisième année, sous réserve d'obtention des crédits nécessaires.

Il s'agit de présenter un travail permettant de dégager **le projet de recherche artistique qui sera développé l'année suivante**. Une rigueur est attendue dans la réalisation (la dimension technique est acquise). La qualité est au rendez-vous dans les réalisations présentées.

Il est demandé lors de ce deuxième bilan que le travail du mémoire soit largement amorcé (problématique déterminée, différentes étapes de la recherche posées, références bibliographiques).

3e année

Tableau des crédits

Semestres
9 et 10
Coordinatrice du diplôme :
→ Caroline Bernard
Référente AN 3 :
→ Mabe Bethônico

UE 1

Méthodologie de la recherche et du mémoire

UE 2

Mise en forme du projet plastique, approches critiques

UE 3

Diplôme

UE	Enseignements	Référent·es	ECTS S7	ECTS S8
UE 1	Mémoire → Recherche documentaire → Méthodologie du mémoire (rappel) → Séances individuelles de suivi → Pour une utilisation éclairée de la typographie → Mise en page et édition du mémoire	Marie Viguié & Fabien Velasquez Fabien Vallos Directeur·ice du mémoire Fabien Chaminade Lionel Genre & Shirin Shahidi	10	
	Séminaire de recherche au choix	Enseignant·es		
	Workshops - optionnel → Workshop au choix	Enseignant·es & intervenant·es		
	Ateliers techniques de perfectionnement - optionnel → Le tirage d'exposition couleur → Usage autonome du studio de finalisation audiovisuelle	Julie Laporte Franck Hirsch		
	Conférences, journée d'études, colloques et séminaires	Intervenant·es	4	
	Approches professionnelles	Intervenant·es		
	Création d'un site internet - optionnel	Sébastien Claude		
UE 2	Langues étrangères - optionnel	Arles à la carte		
	Entretiens individuels	Collège des enseignant·es		
	Monstrations (2 par semestre)	Enseignant·es & intervenant·es	6	
UE 3	Bilan	Collège des enseignant·es	10	
	Diplôme 1 - Soutenance du mémoire			5
	Diplôme 2 - Soutenance du travail plastique			25
Total par semestre			30	30

Méthodologie de la recherche et du mémoire

UE 1

AN 3

Séances collectives et individuelles

Nombre d'heures

Variable

Nombre de crédits associés
au sein
de l'UE1

10 ECTS au S9

En troisième année, l'étudiant·e chercheur·euse est invité·e à développer et formaliser ses propres recherches en:

- présentant son travail (dans le cadre des séminaires, des monstations et des projets, des expositions et des invitations).
- prenant en charge les modalités de sa présentation (contributions aux laboratoires de recherche, publication d'articles, publication de portfolios, réalisation d'expositions, etc.).
- achevant la rédaction de son mémoire et à en faire une présentation lors d'une soutenance publique.

taires de la bibliothèque et la méthodologie de la recherche documentaire dans le cadre du mémoire
→ Présentation des mémoires des années précédentes

Contenu

- Présentation des ressources documentaires physiques et numériques présentes à la Bibliothèque.
- Méthodologie de la recherche documentaire dans le cadre d'un mémoire de niveau Master:
veille documentaire, sélection de sites Internet et de références documentaires spécialisées, élaboration de la bibliographie, notes de bas de pages, citations.

La recherche documentaire pour le mémoire

- Marie Viguié
- Fabien Velasquez

Nombre d'heures
3h au semestre 9

Format
Atelier de travaux pratiques en quart de groupe

Objectifs pédagogiques
→ Connaître les ressources documen-

Méthodologie du mémoire

- Fabien Vallos

Nombre d'heures
2h au semestre 9

Objectifs pédagogiques
Rappel des fondements de la méthodologie de la recherche et de la rédaction du mémoire.

Pour une utilisation éclairée de la typographie

→ Fabien Chaminade

Nombre d'heures

3h au semestre 9

Format

Cours en classe entière

Un cours abondamment illustré pour découvrir ou mieux connaître les origines des différentes familles qui composent nos typographies modernes, observer leur physionomie et leurs qualités respectives, maîtriser les connotations culturelles qui leur sont associées. Une seconde séquence consistera en une rapide synthèse des diverses approches contemporaines du design textuel et de la construction de la page: les marges, les équilibres, les niveaux de lecture et les rapports entre texte et image...

Objectifs pédagogiques

Présenter une histoire accélérée du caractère imprimé et de ce qu'on appelle la « grille typographique », soit la construction de la page, en vue de la mise en forme du mémoire et des futurs projets d'édition des étudiant·es.

Atelier de mise en page et édition du mémoire

→ Lionel Genre

→ Shirin Shahidi

Nombre d'heures

3h au semestre 9

Format

Atelier de travaux pratiques en quart de groupe

Objectifs pédagogiques

Mise en page et édition du mémoire

Contenu

Les étudiant·es ont commencé l'écriture du mémoire à cette période de l'année et la séance propose un accompagnement plus personnalisé

→ Récapitulatif des techniques

d'importation de textes longs vers

un logiciel PAO, de mise en forme,

de gestion des sections, de la

pagination, des styles, des tables

de matières

→ Techniques d'optimisation

d'impression

Séances individuelles avec le·la directeur·ice de mémoire

Dans la perspective du rendu de son mémoire, l'étudiant·e prend des rendez-vous réguliers avec son directeur·trice de mémoire. Chaque rendez-vous doit être impérativement préparé en amont. Si des éléments sont transmis, il convient de laisser un temps nécessaire à leur lecture. L'étudiant·e peut également se rapprocher d'autres enseignant·es de l'École selon la direction de ses recherches. Les directeur·ices de mémoire ont chacun·e leur méthode de suivi des mémoires. Certaines séances pourront être collectives.

Calendrier du mémoire

→ 12 décembre 2025 à 14h

Rendu du mémoire

→ 2 février 2026

Préparation à la soutenance

→ 10 au 13 février 2026

Soutenance orale du mémoire

Ressources

Tous les mémoires des années précédentes sont consultables à la bibliothèque et sur le site du [CRAI](#).

Séminaire des laboratoires de recherche et de création

UE 1

AN 3

Nombre d'heures

30h réparties aux semestres 9 et 10

Nombre de crédits

associés au sein de l'UE1

10 ECTS au S9

Format

Séminaire de recherche

Chaque étudiant·e choisit un séminaire de recherche au choix parmi les 3 suivants

Séminaire du laboratoire FIG. Figure Image Grammaire

Coordination

→ Fabien Vallos

Site du Laboratoire Fig

Métaphysique de la consommation

Après quatre années de recherche sur la question des données et de leur plasticité, nous entamons un nouveau cycle de recherche (années 2024- 2028) pour le séminaire Fig. Ce nouveau cycle porte le titre de «métaphysique de la consommation» et il aura pour enjeu de proposer une réflexion sur les relations complexes entre art et consommation.

Dans le cadre du séminaire nous n'avons cessé d'interroger le concept d'œuvre à partir de la poésie, de la production, des régimes de réception, des conditions de l'image et d'une expérience de la hantise. Nous voudrions le penser à partir des concepts de consommation.

Que signifie consommer ? Et que signifie détruire ?

Or ni les régimes de la philosophie ni ceux de l'art n'ont pensé ou représenté cette crise ontologique. Nous essaierons d'en comprendre les raisons et les conséquences. La première année de ce nouveau cycle de recherche portera essentiellement sur les relations entre hantise et toxicité, sur l'origine de l'occultation de cette métaphysique de la consommation et sur les questions de recettes et de protocoles.

Déroulé

- Construction du séminaire : une séance tous les quinze jours en présentiel
- Rédaction et diffusion d'un texte pour chaque séance
- Le texte est commenté lors d'une présentation sur le drive.
- Publication du texte commenté dans le site du Fig. et dans un ouvrage collectif
- Co-organisation du colloque et interventions
- Publication des actes du colloque

Objectifs pédagogiques

Recherche, mise en partage et publication.

Évaluation

Engagement et participation active de l'étudiant·e

Bibliographie

Elle sera donnée au fur et à mesure du séminaire.

Séminaire du laboratoire Prospectives de l'image (PI)

Coordination

- Caroline Bernard
- Guillaume Pascale

[Site du Laboratoire PI](#)

Les Tiers-images

Le séminaire "Tiers-images", organisé par le laboratoire Prospectives de l'image de l'École nationale supérieure de la photographie, s'inscrit dans la mission du laboratoire d'explorer les pratiques contemporaines de l'image dans leur dimension numérique. Adoptant une approche prospective, il vise à révéler les potentialités inédites de la photographie et des images numériques, en pensant le numérique non pas comme une simple technologie, mais comme une façon de concevoir et de penser les images. En collaboration avec l'artiste-chercheur Guillaume Pascale (UQAM), le séminaire examine le concept de Tiers-images, inspiré du Tiers-Paysage de Gilles Clément. Il explore ces créations visuelles autonomes, indécises et délaissées qui échappent aux catégorisations traditionnelles, en abordant quatre axes principaux:

→ **1. Les images indécises:** de l'image mentale à l'intelligence artificielle

→ **2. Les images délaissées:** virales, marginales, défaillantes

→ **3. Les images en réserve:** suturées et latentes

→ **4. Les images autonomes:** leur vie propre dans l'écosystème numérique.

À travers l'analyse approfondie de textes critiques d'auteurs tels que Emma Bigé, Frédéric Neyrat, ou Wolfgang Kretschmer, mais aussi l'étude d'œuvres d'artistes contemporains parmi lesquels Benjamin Nuel, Gwenola Wagon, Trevor Paglen, Clément Valla ou Hito Steyerl, les étudiants exploreront comment ces Tiers-images s'affranchissent des contrôles technoculturels et agissent comme une force fluctuante entre pensée et action.

Le séminaire interrogera également les enjeux éthiques et esthétiques de ces pratiques artistiques, en les replaçant dans le contexte plus large du paysage médiatique actuel et du développement exponentiel des processus de décision autonomes selon un paradigme de la mesure.

En adoptant une approche à la fois réflexif et pratique, ce séminaire vise à développer avec les étudiants une réflexion critique sur la création visuelle contemporaine, tout en les encourageant à expérimenter et à repousser les frontières de leur propre pratique. Il s'inscrit ainsi pleinement dans la démarche du laboratoire Prospectives de l'image, alliant travail réflexif, enquêtes et expérimentations pour explorer les devenirs de l'image au sein de nos sociétés technoculturelles.

Objectifs pédagogiques

- Approche réflexive et conceptuelle
- Méthodologies de la recherche

Contenu et méthode

Le séminaire est partagé entre les contributions de Caroline Bernard et celles des étudiant·e·s et des doctorant·e·s.

Alternant séances de travail collectives, ressources virtuelles (podcasts), discussions individuelles, et travail en autonomie pour l'étudiant·e.

L'échange de documentation est régulier entre les participant·e·s.

Évaluation

Évaluation des contributions et de la participation

Bibliographie

Elle sera fournie en début d'année.

Séminaire du laboratoire La Cellule

Coordination

- Yannick Vernet
- Chercheure·euses associé·e·s à La Cellule

Site du Laboratoire La Cellule

Matériaulogie des images

Objet de la recherche

recherche

L'enjeu de cette recherche est d'aborder l'image (sa conception, sa fabrication, sa capacité réflexive) par l'angle matérialistique: c'est-à-dire d'essayer de la (re-)penser à partir des substances imageantes que sont les matériaux du monde (matériaux

physiques purs ou composites comme la terre, le minéral, le végétal, mais aussi processus biologiques ou chimiques comme l'oxydation, la moisissure, etc.).

Dans ce projet, les matériaux sont placés au cœur de la réflexion; ils sont compris comme possédant une puissance d'agir. Il s'agit donc d'expérimenter les propriétés formelles des matériaux et d'appréhender leurs puissances à l'œuvre dans les images. Cette perspective engage une toute autre manière de penser les images et invite à chercher, au plus proche des éléments du monde, de nouvelles manières de les fabriquer.

Objectifs

Ce projet de recherche se situe à l'intersection de deux problématiques très discutées à l'heure actuelle dans le domaine de la théorie des images: la vie des images (Warburg, Bredkamp, Mitchell) et l'écologie des images (Szendy, Durafour). Il s'agira pour nous d'expérimenter le versant pratique de ce débat, en questionnant les rapports mutualistes de co-constitution des images avec d'autres formes d'existant, les éléments du monde physique. Cette recherche se propose, en ce sens, d'appréhender l'image comme un « autre vivant » par lequel des formes de vie adviennent, et par là, d'étudier les interrelations entre les images et leurs milieux.

Axes de recherche

Dans cette visée, il s'agit d'opérer un décentrement, passant d'un regard anthropocentré à un regard écocentré, attentif aux relations entre les êtres et les milieux, ainsi qu'aux relations entre les formes, les images et les supports.

Il s'agit plus particulièrement d'étudier et d'expérimenter la manière dont les matériaux du monde font image, et façonnent, ce faisant, des formules de subjectivité.

Les axes de recherche sont les suivants :

- Questionner les puissances d'agir des matériaux (en opérant une sélection de quatre éléments à étudier et à expérimenter: la terre, la pierre, le végétal, l'eau).
- Explorer la manière dont il est possible, à partir de chacun de ces matériaux, de développer une pensée de l'image spécifique, et une création d'images (techniques, processus, dispositifs) singulière. L'une comme l'autre de ces entrées questionnent la capacité des non-humains à faire image et doivent permettre de mettre en suives propres.

Résultats attendus

Véritable recherche par l'art, il s'agit ici d'inventer d'autres modalités de recherche entre travail de terrain (que nous préférions qualifier de "relation au monde"), forte interdisciplinarité, savoirs situés et expérimentations plastiques. Chacun des modules développés durant ce projet est conçu comme un travail d'exploration, de réflexion et de création à partir d'un matériau. Pour chaque matériau et à partir de lui, il s'agit d'élaborer des pistes de recherche et de création singulières, qui répondent aux enjeux actuels de la définition de ce que peut être une "recherche par l'art".

Sur deux ans, nous souhaitons produire une quinzaine d'œuvres de recherche; documenter cette recherche; publier sur cette recherche

et exposer les résultats lors d'événements culturels et scientifiques d'envergure.

De même qu'une méthodologie de recherche en art très singulière est déployée pour structurer et développer ce projet, les modalités de restitution auront elles aussi des formes originales qui seront imaginées en cohérence avec les recherches menées.

Modalités de cette recherche-création

Ce projet de recherche se fera en étroite collaboration avec des étudiant-e-s et doctorant-e-s de l'université de Toulouse - Jean Jaurès. Les séances se déroulent à Arles et Toulouse.

- Le calendrier sera fourni en début de séminaire.

Il est attendu de ce projet de recherche que les étudiant-e-s ne viennent pas simplement piocher de la matière permettant de nourrir leur travail mais bien de s'engager dans une recherche collective, par binôme ou petit groupe.

Workshops

UE 1

AN 3

Nombre d'heures

1 session (30 h) au semestre 9, optionnel sur inscription, dans la limite des places disponibles

Nombre de crédits associés

au sein de l'UE1

4 ECTS au S9

Le workshop est une séquence de travail et de production intensive, comportant généralement une invitation extérieure faite à un artiste, une personne liée au monde de l'art ou de la culture en général, ou une personnalité invitée pour ses qualités professionnelles.

Le workshop a une durée courte et un nombre limité de participant·es.

Il demande une implication forte de l'étudiant·e.

Lors de chaque semestre, une semaine banalisée est dédiée aux workshops. Les propositions sont données aux étudiant·es au minimum 15 jours en amont de la tenue du workshop (sur inscription). Le nombre de places étant limité, certains workshops nécessitent des pré-requis ou une sélection préalable opérée par son/sa référent·e pédagogique. L'évaluation porte sur l'engagement et la participation de l'étudiant·e. Une restitution est généralement organisée le dernier jour du workshop.

Calendrier 2025-2026

→ Semaine du 17 novembre 2025

Conférences, journées d'étude, séminaires

- Enseignant·es
- Intervenant·es

UE 1

AN 3

Classe entière

Nombre de crédits

associés au sein de l'UE 1

4 ECTS au S9

Cette programmation est ouverte au public.

Tout au long de l'année, sont organisées des conférences à l'ENSP dans l'auditorium.

Ces invitations faites à des artistes, professionnel·le·s de l'art, de la culture, philosophes, sociologues, etc. sont des temps privilégiés pour l'étudiant·e, lui permettant de découvrir différents courants de pensée et de la création contemporaine. Parfois sous la forme de conférences (en ligne ou en présentiel), de discussions, de rencontres ouvertes au public, certaines séances peuvent également donner lieu à des séminaires en petits groupes ou à des montrations permettant d'approfondir les échanges en favorisant les interactions entre l'invité·e et les étudiant·es (sur inscription préalable).

Cette programmation fait partie intégrante de la formation des étudiant·es et la participation est obligatoire.

Approches professionnelles

- Guillaume Mansart
- Delphine Toutain
- Intervenant·e·s

UE 1

AN 3

Nombre d'heures associées

18h réparties aux semestres 9 et 10

Nombre de crédits associés
au sein de l'UE 1

4 ECTS au S9

Format

Conférences et ateliers

Conférences et ateliers pratiques

Objectifs pédagogiques

Préparer les étudiant·e·s à leur future insertion professionnelle et à une bonne connaissance de l'écosystème de l'art

Contenu

Le cycle vise à préparer les étudiant·e·s aux conditions concrètes de l'après école et à l'exercice de l'activité d'artiste et de professionnel·les du secteur. Une formation sur les différents aspects juridiques et économiques de l'exercice de l'activité d'artiste est dispensée. Il s'agit également de sensibiliser les étudiant·e·s aux différents métiers de l'image.

Dans cette perspective, les étudiant·e·s seront accompagné·e·s dans la réalisation de cas pratiques - réaliser un dossier d'artiste pour candidater à une résidence, répondre à une commande photographique, participer à une exposition et à un catalogue, travailler avec un commissaire d'exposition, etc. - et bénéficieront de rencontres et de discussions avec des professionnel·les exerçant dans des

domaines d'activité très variés (édition, commissariat, presse, institutions muséales, etc.).

Création d'un site internet

- Sébastien Claude

Nombre d'heures

18h au semestre 9

Format

Atelier de travaux pratiques sur inscription, 8 étudiant·e·s

Objectifs pédagogiques

- Création d'un site (ou reprise d'un site existant)
- Réflexion sur la monstration de photographies (ou vidéos) en ligne
- Élaboration d'une interface optimisée.

Contenu et méthode

Journée 1

- Découverte de l'environnement web
- Introduction aux langages du web
- Présentation de différents CMS disponibles
- Acquisition d'un nom de domaine et d'un serveur
- Transformer WordPress en portfolio

Journée 2

- Présentation des fonctionnalités et des extensions de WordPress
- Application des fonctionnalités en autonomie en lien avec son projet de site
- Création de séries via des pages WordPress en accompagnement tutoré

Journée 3

En entretien individuel

- Identité et personnalisation de son site en accompagnement tutoré
- Diffusion du site web et optimisation de son référencement
- Adaptation du site selon les enjeux de diffusion
- Restitution en groupe des sites créés lors de la formation

Après la formation, un rendez-vous individuel de suivi est organisé avec chaque étudiant·e.

Évaluation

Participation de l'étudiant·e, réalisation finale du site.

Cours et ateliers techniques de perfectionnement – optionnel

Le tirage d'exposition couleur

- Julie Laporte

Nombre d'heures

21h au semestre 10

Format

Atelier de travaux pratique (perfectionnement) en petit groupe - sur inscription.

Cet atelier propose une immersion dans la pratique du tirage couleur argentique. Destiné aux étudiant·es engagé·es dans une recherche photographique approfondie, il permet d'aborder les spécificités techniques, esthétiques et méthodologiques du tirage RA-4 en laboratoire couleur.

À travers des sessions pratiques en chambre noire, les participant·es expérimentent :

- La lecture chromatique de négatifs couleur
- Les réglages manuels sur agrandisseur couleur
- L'équilibrage des dominantes, la densité et le maquillage
- Le rapport au support papier, à la lumière, et à l'interprétation de l'image
- Une initiation à la repique, technique manuelle de retouche fine sur tirage, permettant de corriger certains défauts

Objectifs pédagogiques

Transmettre les gestes, les outils de lecture, et la rigueur nécessaire pour explorer les potentialités expressives du tirage couleur, tout en développant une approche personnelle et critique de la photographie.

Usage autonome du studio de finalisation audiovisuelle (renforcement enregistrement, mixage son et étalonnage image)

→ Franck Hirsch

Nombre d'heures

6h au semestre 10

Format

Sur inscription après échange avec le référent, 3 étudiant·es max

Objectifs pédagogiques

- Créer une autonomie dans l'usage du studio de finalisation audiovisuel
- Savoir enregistrer et monter une prise de voix
- Sensibilisation et initiation sur les fonctions de base des logiciels DaVinci RESOLVE (image) et FAIR-LIGHT(son)

Contenu et méthode

- Cours théoriques: Rappel des cours de 1^{ère} année (étalonnage, mixage)
- Atelier pratique: choix, placement et orientation des microphones
- Activer le bon monitoring pour un retour vidéo adapté (REC 709)
- Fairlight: enregistrement (voix off), édition/montage, trucage, nettoyage, égalisation/mixage simplifié.
- Resolve: les outils de base, méthodologie d'étalonnage primaire et monitoring.

Langues étrangères

→ Intervenant·es
(Arles à la carte)

UE 1

AN 3

Groupe de niveaux – optionnel

**Nombre de crédits associés
au sein de l'UE1**

4 ECTS au S9

Format

Cours collectifs et/ou séances individuelles

Anglais professionnel

Nombre d'heures associées

2h au semestre 10

Format

Sur inscription, une séance collective
en petit groupe

Rejoignez un des professeurs
d'anglais pour travailler en petit
groupe sur l'anglais professionnel
de manière pratique. Vocabulaire
et structures utiles pour préparer
vos candidatures à l'étranger, CV,
lettre de motivation, négociation
de tarifs - in English!

souhaitant approfondir leur maîtrise
de cette langue en vue de la rédaction
de leur mémoire.

Les étudiant·e·s souhaitant poursuivre
l'enseignement d'une langue étrangère
doivent en exprimer le souhait au
début de l'année académique.

Contenu et méthode

Après un test de niveau de langue
en début d'année, les étudiant·e·s
suivent les cours organisés en petits
groupes (12 maximum). Les cours
mettent particulièrement l'accent sur
la maîtrise de l'expression orale en
lien avec le travail artistique des
étudiant·e·s.

Cours de langues

Nombre d'heures associées

24h réparties aux semestres 9 et 10

Format

Cours par groupes de niveaux

Les cours de langue sont optionnels
en 3ème année. Les étudiant·e·s,
selon leurs projets photographiques
et/ou professionnels, choisissent
une langue étrangère en début
d'année entre l'anglais ou l'espagnol.
Des cours de français langue étran-
gère peuvent être proposés aux
étudiant·e·s non francophones ou

Objectifs pédagogiques

Les cours de langue doivent permettre
aux étudiant·e·s d'acquérir une aisance
dans la présentation à l'oral et l'analyse
de leur propre travail artistique devant
un public.

Évaluation

L'évaluation tient compte de la
participation active des étudiant·e·s
aux cours et s'appuie sur une présen-
tation orale devant le groupe à la fin
de chaque semestre.

Monstrations

- Enseignant·es
- Intervenant·es
- Libre étudiant·es
en autonomie

UE 2

Approches critiques

AN 3

Nombre de crédits associés
au sein de l'UE 1
6 ECTS au S9

La monstration est un espace de travail plastique et critique pour les étudiant·es de 2e et 3e année. Construits selon un format ouvert de une, deux ou trois journées, la monstration offre un temps de discussion au sujet du travail en cours, qu'il s'agisse de projets collectifs ou du travail mené par chaque étudiant·e. La plupart des séances de monstrations sont communes aux étudiant·es des deux années, quelques séances dans l'année sont organisées pour une seule promotion.

Des invité·es (artistes, théoriciens, écrivains, etc.) interviennent dans les monstrations afin d'apporter la singularité de leur regard au processus de recherche et de création.

Au cours de l'année, les étudiant·es doivent proposer **deux présentations collectives de leurs travaux au minimum par semestre**.

Les étudiant·es inscrit·es à une monstration sont tenu·es d'assister à la présentation de leurs camarades inscrit·es la même journée afin de permettre que l'échange soit collectif.

Entretiens individuels

→ Collège
des enseignantes

UE 2

AN 3

Séance individuelle

Nombre de crédits associés
au sein de l'UE 1

6 ECTS au S9

Un entretien individuel d'un·e enseignant·e avec un·e étudiant·e se déroule à la demande de ce dernier, pour une présentation et une analyse du travail en cours.

À titre indicatif, chaque étudiant·e doit prendre **quatre rendez-vous individuels (soit deux par semestre)** avec au minimum deux enseignant·es différents·es: Caroline Bernard, Mabe Bethônico, Nicolas Giraud, Tadashi Ono, Gilles Saussier, Muriel Toulemonde et Fabien Vallos. L'étudiant·e doit impérativement préparer cet entretien en amont.

Objectifs pédagogiques

- Vérifier le degré d'assimilation des connaissances;
- Déterminer avec chaque étudiant·e la méthodologie et les références du projet photographique;
- Dresser l'état du processus de création, en apprécier l'avancement en termes formels, théoriques et techniques.

Contenu et méthode

Il s'agit de séances de travail où sont envisagées les étapes de développement ultérieur des projets au regard des résultats déjà obtenus et des intentions énoncées. La situation d'entretien permet une exploration de matériaux, de fonds d'ateliers, d'idées ou d'éléments complémentaires utiles pour mieux apprécier l'élaboration interne des travaux. La manière dont l'étudiant·e pense la confrontation réelle avec le regard d'un tiers est également un objet de réflexion.

Évaluation

Appréciation du travail présenté et de la présentation elle-même par l'enseignant·e au terme de l'entretien.

Les monstrations et les entretiens individuels sont des modalités différentes de présentation du travail et d'échanges avec les enseignant·es.

Il est impératif que le travail soit mis en discussion au cours des semestres 9 et 10, à plusieurs reprises, dans ces deux formats.

Bilans

→ Collège
des enseignant·es
et des responsables
d'ateliers

UE 2

AN 3

Nombre de crédits
associés au sein de l'UE2
10 ECTS au S9

Évaluation semestrielle et collective
de l'ensemble du travail.

Objectifs pédagogiques

Les bilans de 3^e année constituent des moments de finalisation intermédiaire importants.

Contenu

Chaque étudiant·e doit soumettre au regard et à l'appréciation des participant·es au bilan les œuvres réalisées, accompagnées éventuellement d'une documentation sur des projets antérieurs, et les projets de développement ultérieurs.

Évaluation

Les critères d'évaluation, transversaux pour les 3 années sont:

- La progressivité par rapport aux enseignements
- L'assiduité de l'étudiant·e
- Son engagement au sein de l'École

Les attendus propres à la 3^e année
sont véritablement liés au projet de recherche artistique de l'étudiant·e. En effet, le terrain de son travail de diplôme doit être bien identifié et il existe assez de matière pour le préciser.

Le projet de recherche artistique est à ce stade suffisamment dense et varié pour constituer la matière du diplôme. La qualité des réalisations et de leur mise en espace, la pertinence formelle

et conceptuelle du projet ainsi que la justesse de la présentation (orale et formelle) sont spécifiquement pris en compte.

Le second bilan conditionne la diplomabilité de l'étudiant·e. Elle résulte de la décision des enseignant·es sur la base de critères d'évaluation du diplôme.

Ces critères d'évaluation sont:

- La présentation formelle et critique des travaux
- L'évaluation des phases de la recherche et de la production
- L'inscription culturelle du travail (pertinence des références et diversité des connaissances)
- La qualité des réalisations

Diplôme

UE 3

Diplôme

AN 3

Nombre de crédits

Soutenance de mémoire: 5 ECTS

Soutenance du projet artistique: 25 ECTS

Diplôme 1 Soutenance du mémoire devant un jury

Durée de la soutenance

25 minutes

Le jury de soutenance du mémoire comprend les responsables de la direction du mémoire et une personnalité extérieure qualifiée, membre du jury de diplôme.

Objectif

Évaluer le mémoire en vue de l'obtention du grade de Master.

Contenu

Au cours de la soutenance du mémoire, qui a lieu au mois de février, l'étudiant·e présente au jury les enjeux de sa recherche, à savoir l'originalité de son sujet de recherche et son inscription dans les champs de la critique et de la création contemporaine.

Évaluation

L'évaluation du mémoire porte sur:

- la pertinence et singularité du choix du sujet
- la capacité de l'étudiant·e à adopter un point de vue critique
- la justesse des références bibliographiques et de leurs articulations au projet
- la qualité du travail rédactionnel

→ la qualité de l'entretien avec le jury.

Les critères de notation sont:

- Singularité et qualité de la recherche
- Qualité du mémoire (structuration du texte, rédaction, présentation)
- Qualité et diversité des références artistiques, théoriques et des connaissances mobilisées
- Qualité de la présentation orale et ouverture au dialogue avec le jury

À l'issue de la soutenance du mémoire, le jury établit un rapport écrit qui est communiqué aux membres du jury de diplôme.

Langue utilisée pour la soutenance
Français

Diplôme 2 Soutenance du travail plastique, entretien avec un jury

Durée du passage devant jury

40 minutes

Le jury de diplôme comprend un professeur·e de l'ENSP et quatre personnalités qualifiées extérieures nommées par la direction.

Le diplôme est l'aboutissement de trois années passées à l'ENSP. L'étudiant·e doit présenter un projet

personnel, le soutenir et le défendre devant le jury. L'étudiant·e doit avoir obtenu au préalable 150 ECTS sur trois années.

Le jury du diplôme attend que le projet ainsi que sa présentation soient marqués par la justesse et la cohérence, et que l'une et l'autre soient, en particulier, perceptibles dans le rapport que la forme entretient avec son contenu.

L'évaluation du projet porte sur la qualité des œuvres présentées, de leur accrochage, de la présentation orale argumentée, référencée et documentée de l'élève.

Les critères de notation sont:

- Présentation du projet (formelle et critique)
- Élaboration du projet et processus de la recherche
- Positionnement du travail (pertinence des références et de l'articulation des connaissances, niveau de conceptualisation)
- Qualité des productions

L'obtention du diplôme suppose que soit attribuée une note d'au moins 10/20.

Les mentions sont attribuées à partir de 14/20, les félicitations à partir de 16/20.

Langue utilisée pour
la soutenance
Français

Voir aussi le chapitre 8 du règlement des études consacré aux épreuves du diplôme.

La vie étudiante

La représentation et la vie associative

Les représentant·es étudiant·es

Les délégué·es

Chaque promotion choisit, pour la durée de l'année académique, deux représentant·es et deux suppléant·es qui participent aux bilans semestriels et ont un rôle consultatif auprès de la direction de l'École.

Élection des représentant·es

Les étudiant·es sont représenté·es au sein du Conseil d'administration (CA) et de la Commission de la recherche, de la pédagogie et de la vie étudiante (CRPVE).

Les élections ont lieu en début d'année scolaire. Chaque étudiant·e est inscrit·e sur une liste électorale et peut se porter candidat·e.

- semaine de rentrée | Informations par email
- 14 octobre 2025 | Dépôt des candidatures
- 4 novembre 2025 | Scrutin pour les 2 instances (CA et CRPVE)

L'association des étudiant·es

Le bureau de l'association des étudiant·es (AEENSP) est renouvelé chaque année. Il est un centre d'initiatives pour divers types de manifestations: Journée Portes Ouvertes, Ventes publiques de photographies, Exposition WIP (Work In Progress), salons de l'édition, qui présentent chaque année une sélection de travaux des étudiant·es, événements ponctuels liés au calendrier des manifestations.

Contact | aeensp@ensp-arles.fr

Site internet | www.aeensp-arles.com

Facebook | AE Ensp

Instagram | [aeensp](https://www.instagram.com/aeensp)

Les droits d'inscription et les aides financières

Les frais d'inscription

Pour l'année scolaire 2025-2026 le montant des frais d'inscription s'élève à **458€** (décision par arrêté du Ministre de la culture). Dès la rentrée, ces frais seront à régler en ligne via l'espace étudiant.

Les étudiant·es boursier·es sont exonérée·es du paiement de ces frais.
Voir le règlement des études pour les modalités de paiement.

La CVEC (Contribution à la vie étudiante et de campus)

Qui est concerné·e ?

Chaque étudiant·e en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'en acquitter avant de s'inscrire dans son établissement.
L'attestation de paiement qui sera délivrée devra être envoyée comme justificatif d'acquittement à l'établissement.
Les étudiant·es boursier·es en sont exonérée·es.

Pourquoi faire ?

Les sommes collectées bénéficient aux étudiant·es. Cette contribution est destinée à "favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiant·es et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention" - article L.841-5 du code de l'éducation.

Combien et où payer ?

Le montant de la contribution s'élève à 103€ pour l'année 2025-2026 via la plateforme dédié CVEC
Justificatif de paiement à renvoyer à
→ Véronique Louvion
secretariat@ensp-arles.fr

Les aides financières

La bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux

Gérée par le CROUS, cette bourse s'adresse aux étudiant·es confronté·es à des difficultés matérielles ne leur permettant pas d'entreprendre ou de poursuivre des études supérieures. Pour une 1ère inscription les étudiant·es doivent être âgé·es de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année universitaire. Les revenus ainsi que les charges de la famille sont pris en compte pour déterminer le taux de la bourse fixé en application d'un barème national. La demande de bourse sur critères sociaux est effectuée chaque année à l'aide du dossier social étudiant (DSE), par voie électronique, en se connectant au portail numérique rubrique « messervices.etudiant.gouv.fr ».

L'ASAAC - "L'Aide Spécifique d'allocation annuelle Culture"

L'Asaac, gérée par le ministère de la culture, remplace le FNAUAC et permet de répondre à certaines situations ne pouvant donner lieu à l'attribution et au versement de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux. L'étudiant·e doit effectuer au préalable une demande de bourse auprès du CROUS de son académie dans le cadre du dossier social étudiant (DSE), en expliquant sa situation particulière.

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

Un premier examen permettra alors de l'orienter vers la saisie d'un dossier spécifique d'allocation annuelle culture qui devra être retourné au CROUS accompagné des pièces justificatives mentionnées en annexe au dossier et correspondant à sa situation et (notamment un courrier de demande motivée, une photocopie de la carte d'étudiant, les justificatifs de revenus, une pièce d'identité et un relevé d'identité bancaire).

Les demandes sont étudiées par les services sociaux du CROUS et un entretien préalable est organisé entre le demandeur de l'allocation annuelle et un·e assistant·e de service social du CROUS afin d'évaluer la situation globale de l'étudiant·e au regard notamment de son parcours universitaire et des difficultés qu'il rencontre.

Les demandes sont ensuite examinées par une commission. Le dossier est présenté de façon anonyme à la commission. Sauf cas particuliers, pour l'année universitaire 2025-2026, les demandes des étudiant·es relevant du Ministère de la Culture pourront être soumises aux commissions sociales des CROUS se réunissant entre **septembre et décembre 2025**. Toute demande transmise après la dernière commission sociale du Crous tenue en décembre ne pourra être examinée qu'au regard d'un changement récent de situation.

Après examen du dossier, la commission émet un avis d'attribution ou de non-attribution de l'ASAAC et propose au directeur du CROUS le montant de l'aide susceptible d'être accordée. Le directeur du CROUS décide du montant de l'aide attribuée et notifie la décision à l'étudiant. La décision de la commission ne peut faire l'objet de contestation.

Conditions d'attribution et modalités de versement à demander au secrétariat pédagogique.

L'aide spécifique ponctuelle du CROUS (ASP)

L'aide ponctuelle du Crous est en faveur de l'étudiant-e qui rencontre des difficultés ponctuelles.

L'étudiant-e doit prendre impérativement RDV avec les services sociaux du Crous pour exposer sa situation.

Les étudiant-es boursiers-ières et non boursiers-ières peuvent solliciter une aide ponctuelle. L'aide ponctuelle ne confère pas le statut de boursier.

Pour les étudiant-es boursiers-ières, il existe une aide à la complémentaire santé par la région PACA

→ <https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/pass-mutuelles>

L'aide au logement

Des aides au logement sont attribuées par la Caisse d'allocations familiales sur des critères sociaux relatifs aux ressources, à la situation familiale et à la nature du logement. (<http://www.caf.fr>)

L'égalité et la prévention des discriminations

L'ENSP et l'ensemble des acteur.ices qui la compose, conscients de l'importance dans leurs missions, d'un cadre de travail et d'apprentissage fondé sur le respect de chacun.e et ouvert à la diversité, s'engagent résolument pour la prévention et la lutte contre toute forme de discrimination et pour la promotion au sein de l'École d'une culture de l'égalité.

Cet engagement a été formalisé dans **la charte pour l'égalité** adoptée par le conseil d'administration du 29 novembre 2019 et **la charte handicap** adoptée par le conseil d'administration du 8 juillet 2025 dont les textes sont en annexes du présent livret.

Des actions de sensibilisation et de formation sont régulièrement proposées aux membres du personnel administratif et enseignant ainsi qu'aux étudiant·es.

Référent·es au sein de l'école

Deux agents ont été nommés **référents égalité** au sein de l'établissement et formés pour porter ces actions de sensibilisation, recevoir sur rendez-vous pour écouter et orienter les personnes qui seraient victimes ou témoins de discriminations ou de violences sexuelles et sexistes.

→ **Gwendoline Allain**
gwendoline.allain@ensp-arles.fr

→ **Fabien Velasquez**
fabien.velasquez@ensp-arles.fr

Un agent est nommé **référent handicap** au sein de l'établissement; il peut être sollicité par toute étudiant·e ayant des besoins spécifiques et/ou nécessitant une adaptation de son environnement de travail.

→ **Benoît Martinez**
benoit.martinez@ensp-arles.fr

Cellule de signalement du ministère de la culture (Concept RSE)

Cellule d'écoute anonyme et gratuite, mise en place par le Ministère de la Culture pour les étudiant·es qui souhaitent être accompagné·es sur une situation ressentie comme une discrimination ou du harcèlement, dont il ou elle ferait l'objet ou serait témoin. Des avocats spécialisés ainsi que des psychologues répondent à vos questions.

Pour toute communication, rappeler le code d'accès suivant: 1959

Par courriel

→ signalement-culture@conceptrse.fr

Par téléphone

→ 0801 90 59 10 (numéro vert)
du lundi au vendredi de 9h à 13h

Sur le site internet

→ <https://conceptrse.fr/signalement-culture/>

Par courrier postal

→ Cabinet Concept RSE
Pôle tertiaire ECO WORK
2 ZI Chartreuse Guiers
38380 Entre-deux-Guiers

Les informations pratiques

La sécurité sociale

Les étudiant·es s'inscrivant dans un établissement d'enseignement supérieur conservent leur régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de leurs frais de santé; ils/elles restent affilié·es en tant qu'assuré·es autonomes à leur régime actuel de protection sociale. La sécurité sociale ou assurance maladie rembourse 70% d'une consultation médicale si un médecin traitant a été déclaré en amont.

La mutuelle

Afin de couvrir les 30% restant de vos frais de santé, il est fortement conseillé de choisir une complémentaire santé (ou mutuelle) auprès d'un organisme (payant) ou auprès de la CMU-C qui est une protection complémentaire de santé gratuite (se renseigner sur le site www.ameli.fr).

Les assurances

Chaque étudiant·e est tenu·e de contracter une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile à l'intérieur de l'établissement ou lors d'un déplacement en France ou à l'étranger (voyage d'étude, stage programmé par l'École, etc.).

La restauration

Un restaurant universitaire, situé à 10 minutes à pied de l'ENSP, dans l'espace Chiavary, Boulevard Emile Zola, est accessible aux étudiants de 11h30 à 13h45 du lundi au vendredi du 1er septembre au 30 juin. La vente de cartes a lieu au 12 boulevard Emile Zola les lundis et jeudis de 12h à 13h30.

Le tarif du ticket pour l'année 2024-2025 est de 3,30€ sur présentation de la carte d'étudiant ou certificat de scolarité et de 1€ sur présentation de la notification de bourse pour les étudiant·es boursiers.

Le sport et culture

Les étudiant·es qui souhaitent pratiquer un sport pendant leurs études peuvent s'adresser :

- à l'**Office des sports de la ville d'Arles** | Stade Fournier, Rue Ferdinand de Lesseps.
- à la **Maison de la Vie Associative** | Boulevard des Lices - ou sur <http://www.arlesasso.fr/associations/office-des-sports-darles>

L'ensemble des informations sur la vie culturelle de la ville se trouve sur le site de la ville. <https://www.ville-arles.fr>

La santé

- **Centre hospitalier Joseph Imbert** | Quartier Fourchon: 04 90 49 29 29
- **Urgences dentaire** | 0892 56 67 66
- **Permanence médicale généraliste 7/7 jours** | 11, Avenue de Stalingrad. 04 90 52 36 65
- **Maison Départementale de la solidarité** | 11, Rue Romain Rolland, qui propose :
 - › **des consultations en gynécologie** les mercredis après-midi de 14h à 16h, contactez le 04 13 31 78 63
 - › **des Dépistages MST** (anonyme et gratuit) tous les jeudis de 15h30 à 18h, sur rdv au 04 90 18 21 57).
- **En cas de symptômes COVID 19** aggravés Samu: 15
- **Pompiers** | 18 ou 112

Le transport

- **La boutique des transports** | (renseignements et ventes titres de transport) - 24, boulevard Clémenceau ou sur <https://www.tout-envia.com/fr/ou-acheter-son-titre/36/la-boutique-en-ligne-44>
- **La carte Zou** | (pour les trajets régionaux) - <https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/zou-etudes>

Les adresses vie étudiante

- **Le bureau de la vie étudiante** | pour l'aide à l'insertion des étudiant·es dans la ville, la recherche de logements, d'emploi ou petits jobs, l'aide aux projets pour les associations d'étudiant·es...
Espace Van Gogh, 2^e étage, Place Félix-Rey - 04 90 49 37 42

ou sur: <https://www.ville-arles.fr/education/enseignement-superieur/vie-étudiante/le-bureau-de-la-vie-étudiante.php>

→ **CAF point d'accueil** | 1, Rue Jean Giono

sur RDV <https://www.caf.fr/allocataires/caf-des-bouches-du-rhone/points-d-accueil/arles>

→ **Le site de la région PACA** | pour toutes les aides aux étudiant·es - <https://www.maregionsud.fr/jeune>

Les vacances scolaires 2025-2026

→ **Rentrée**

1^{ère} année: mercredi 17 septembre 2025

2^e et 3^e années: mardi 23 septembre 2025

→ **Noël**

Du vendredi 19 décembre 2025 au soir au lundi 5 janvier 2026 au matin

→ **Hiver**

Du vendredi 20 février au soir au lundi 2 mars 2026 au matin

→ **Printemps**

Du vendredi 17 avril au soir au lundi 27 avril 2026 au matin

→ **Été**

Fermeture des laboratoires le 18 juin 2026

Après l'École

Après l'École

Au terme des trois années qu'ils passent à l'ENSP, la plupart **des étudiant·es optent pour l'entrée dans la vie active.**

Les compétences acquises pendant leur cursus à l'ENSP, à la fois techniques, théoriques et artistiques, permettent aux diplômé·e·s d'accomplir un parcours professionnel dans les secteurs de l'image fixe et en mouvement (photographe-auteur, vidéaste, technicien d'art, etc.) ou ceux des métiers de l'exposition, de l'édition, de la médiation.

Ils/elles peuvent par exemple exercer les activités suivantes :

- conception et réalisation d'oeuvres (photographies, installations, documentaires, vidéos...), y compris dans le cadre de commandes publiques ou privées
- enseignement, recherche et médiation dans le champ de la photographie et de l'image
- conception et gestion de projets en lien avec les métiers de l'exposition (scénographie, commissariat, régie)
- documentation, indexation, numérisation, gestion de fonds composés d'images fixes ou animées
- production et traitement des images en laboratoire photographique

Compte tenu des orientations professionnelles qui sont les leurs, certain·e·s étudiant·e·s souhaitent s'engager dans une formation complémentaire après avoir obtenu le diplôme de l'ENSP. Lorsque tel est le cas, les institutions d'accueil les plus fréquemment choisies sont les sections post-diplôme des Écoles supérieures d'art, le Studio national des arts contemporains du Fresnoy.

Le doctorat « Pratique et théorie de la création littéraire et artistique », proposé par l'ENSP en partenariat avec l'Université d'Aix Marseille, est également accessible aux diplômé·e·s de l'ENSP qui souhaitent s'engager dans la recherche deux ans au moins après l'obtention de leur diplôme.

Accès à l'École et aux laboratoires

L'École reste ouverte aux diplômé·e·s pendant les trois années académiques (jusqu'à juin) suivant l'obtention de leur diplôme afin de les accompagner dans leur nouvelle vie. Ils/elles peuvent continuer de bénéficier d'un accès aux équipements et aux matériels, sous réserve de leur disponibilité, et recevoir des conseils de la part des équipes pédagogiques pour des projets précis et motivés.

L'accès aux laboratoires et autres espaces de travail se fait uniquement sur rendez-vous via l'extranet de l'École :

→ <https://extranet.ensp-арles.fr/anciens.php>

L'exposition des diplômé·es

L'ENSP propose chaque année au public de découvrir les travaux réalisés par les diplômé·es à l'occasion d'une exposition hors les murs, dont le comité d'organisation est confié à un·e commissaire invité·e.

En outre, l'ENSP expose à l'international les travaux des diplômé·es ayant obtenu les Félicitations du jury, dans le cadre de partenariats noués avec des centres d'art ou des festivals à l'étranger.

Informations et opportunités professionnelles

L'École met en place des partenariats avec différentes institutions permettant aux diplômé·es d'obtenir des Bourses pour soutenir financièrement des projets en cours ou en développement. L'École effectue également une veille des appels à projets, candidature ou concours qui pourraient permettre à ces jeunes diplômé·es de faire connaître leur travail.

Site des alumni

En 2020, avec le soutien de Neuflize OBC, l'ENSP réalise une plateforme en ligne, bilingue présentant les diplômé·es de l'ENSP des 5 dernières promotions.

Cet espace donne une visibilité à leur travail de l'image, tout médium confondu.

→ <https://alumni.ensp-arles.fr/>

Programme de tutorat

Depuis 2020, l'ENSP propose aux diplômés une série de rendez-vous en ligne et/ou en présentiel avec des professionnels du monde de l'art, galeristes, critiques, artistes qui les accompagnent dans leur insertion professionnelle par des conseils et un regard sur le travail artistique. Ce programme de tutorat permet aux diplômé·e·s une relation personnalisée avec un accompagnement sur mesure.

Observatoire des diplômé·es

Une enquête est réalisée chaque année par le ministère de la Culture pour évaluer l'insertion professionnelle des diplômé·es des établissements d'enseignement supérieur Culture. Ceux-ci sont interrogés par un questionnaire en ligne trois ans après l'obtention de leur diplôme.

L'ENSP relaie cette enquête auprès de ses diplômé·e·s et conduit parfois des études ou sondages internes auprès de ses diplômé·e·s avec l'objectif d'acquérir une meilleure connaissance de l'insertion de ses diplômé·e·s et de faire évoluer sa formation en vue de mieux accompagner profes-

sionnellement ses étudiant·es.

La participation des diplômé·es à ces enquêtes et sondages est donc importante et de ce fait vivement encouragée par l'ENSP.

Formation professionnelle continue

Depuis 2007, l'ENSP propose une offre complète de formation continue aux professionnel·les des métiers de l'image et de la communication, aux artistes ainsi qu'aux passionné·es de photographie.

La programmation pédagogique s'organise autour d'un apprentissage précis et complet des pratiques de la photographie contemporaine, combinant rigueur technique et réflexion théorique, conformément à ce qui, depuis son origine, caractérise l'ENSP.

Annuellement, 40 modules courts de formation sont proposés dans les champs de la prise de vue, du traitement numérique et de la diffusion.

Un cycle long, « Les fondamentaux d'une pratique photographique à visée professionnelle », ainsi que 2 formations certifiantes permettent de développer sur plusieurs mois des aspects précis du métier comme la gestion d'une commande photographique numérique ou encore le développement et la diffusion d'un projet photographique d'auteur.

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

L'ENSP, en tant que centre d'examen et de validation, ouvre une autre voie d'acquisition du diplôme (homologué au grade de master) par le biais de la validation des acquis de l'expérience.

Ce dispositif permet aux candidats de faire valider les acquis de leur expérience professionnelle ou bénévole en vue de l'obtention du diplôme de l'ENSP sous réserve de répondre préalablement aux conditions de recevabilité.

Le candidat peut par la suite bénéficier d'un accompagnement méthodologique afin de préparer le passage en jury de VAE.

L'équipe de la formation continue de l'ENSP accompagne chacun à construire conjointement les parcours de formation et de professionnalisation.

Site internet | www.ensp-formation.fr

ANNEXES

Règlement des études

Le règlement des études définit le cadre général de l'organisation de la formation initiale de 2nd cycle à l'École nationale supérieure de la photographie (ENSP). Il est soumis à l'avis de la Commission de la recherche, de la pédagogie et de la vie étudiante et est approuvé par le Conseil d'administration. Chaque élève de l'École s'engage à en prendre connaissance et à s'y conformer. Les équipes pédagogiques et administratives de l'École font appliquer le présent règlement, sous l'autorité de la direction de l'École. Le règlement des études est annexé au livret de l'étudiant·e.

I. Cadre réglementaire

Les textes réglementaires de référence pour l'organisation des études à l'ENSP sont :

- Décret 2003-852 du 3 septembre 2003 érigeant l'Ecole nationale supérieure de la photographie en tant qu'établissement public national et portant statut de cet établissement;
- Arrêté du 14 juin 2004 relatif aux élections des membres de la commission de la recherche, de la pédagogie et de la vie étudiante de l'Ecole nationale supérieure de la photographie; - Circulaire N. 2015-122 du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du 22 juillet 2015 relative à la mise en œuvre d'une période de césure;
- Loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants et son décret d'application n°2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur; - Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master;
- Code de l'éducation.

II. Organisation générale du 2^e cycle

Article 1: Diplôme délivré

L'ENSP délivre le "Diplôme de l'Ecole nationale supérieure de la photographie" conférant grade de Master. Ce diplôme est inscrit de droit au niveau 7 du cadre européen des certifications. Le diplôme est inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles avec un référentiel des compétences et des activités associées au diplôme.

Article 2: Durée des études

La durée des études en vue d'obtenir le Diplôme de l'Ecole nationale supérieure de la photographie est de trois ans, soit 6 semestres. La première année (semestres 5 et 6) est consacrée à un enseignement propédeutique. À partir de la 2e année (semestres 7 et 8) et jusqu'à la 3e année (semestres 9 et 10), les enseignements accompagnent et nourrissent le projet et la recherche personnels de l'élève en vue de l'obtention du diplôme.

III. Admission et inscription

Article 3: Modalités d'admission

Tous les élèves sont admis en 1^{ère} année de Master. Aucune admission en cours de cursus n'est possible. L'admission se fait sur concours. Le calendrier et les modalités de celui-ci sont affichés sur le site internet de l'école. Les candidat·es ne peuvent se présenter au concours que deux fois. Les candidat·es se déclarent en faisant une inscription administrative en ligne sur une plateforme dédiée.

Le montant des droits d'inscription à l'examen d'entrée est déterminé par un arrêté du Ministère de la culture. Les candidat·es boursier·es sont exonéré·es de ces frais d'inscriptions, sur présentation d'un justificatif.

Recevabilité à l'admission

L'admission est ouverte aux candidat·es pouvant attester de deux années d'études supérieures validées par un titre ou un diplôme français ou étranger (équivalence reconnue). Les étudiant·es n'ayant pas encore justifié de deux années accomplies d'études supérieures au moment du concours devront apporter cette justification au moment de leur inscription sous peine de perdre le bénéfice du concours. Les candidat·es doivent, en outre, attester d'un niveau de français correspondant au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues. Une limite d'âge pour se présenter au concours est fixée à moins de 30 ans au 1er janvier de l'année en cours.

Épreuves du concours

Les candidat·es recevables sont invité·es à adresser un dossier artistique et une lettre de motivation sur la base desquels **une décision d'admissibilité** est opérée par un jury composé de membres de l'équipe pédagogique. Les candidat·es admissibles sont invité·es à participer à deux épreuves organisées en distanciel :

- une épreuve écrite d'une durée d'une heure et demie sous la forme d'un questionnaire.
- une épreuve orale sous la forme d'un entretien de trente minutes avec un jury paritaire composé de membres de l'équipe pédagogique et administrative et d'élèves de l'École. Cet entretien permet d'apprécier la motivation et le projet d'études des candidat·es, leur capacité à interagir et expliciter les enjeux de leur travail comme leurs attentes par rapport à la formation proposée à l'ENSP. A l'exception de l'épreuve orale, les épreuves du concours se déroulent dans des conditions garantissant l'anonymat des candidat·es.

À l'issue des épreuves, les candidat·es sont classé·es en tenant compte des notes d'admissibilité et d'admission. Les 25 premier·es candidat·es sont déclaré·es admis·es. Une liste d'attente complémentaire de 8 à 10 candidat·es est dressée.

Communication des résultats

Les résultats définitifs du concours sont publiés de façon anonyme sur le site internet de l'École et communiqués par email à chaque candidat·e à la date indiquée sur le site.

Les candidat·es sur liste complémentaire sont appelé·es par ordre de classement en fonction des désistements, au plus tard jusqu'au jour de la rentrée scolaire.

Article 3: Inscription administrative

L'inscription administrative a lieu au mois de septembre de l'année d'admission. L'inscription est considérée comme effective lorsque l'élève a réglé les droits de scolarité et la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

Le règlement des droits de scolarité et de la CVEC doit intervenir **au plus tard le 31 décembre de l'année académique en cours, sans report possible.**

Droits de scolarité

Le montant des droits de scolarité est déterminé par un arrêté du Ministère de la culture. Le paiement des droits de scolarité se fait par virement bancaire.

Il peut être échelonné en trois versements à condition que la totalité de la somme soit réglée avant le 1er décembre, selon l'échéancier suivant:

- premier versement au plus tard le 1er octobre;
- deuxième versement au plus tard le 1^{er} novembre;
- troisième versement au plus tard le 1^{er} décembre.

Les élèves ayant déposé une demande de bourse sur critères sociaux ou d'aide d'urgence annuelle sont dispensés d'acquitter les droits de scolarité. Cette mesure devient définitive dès lors que la décision d'attribution leur a été notifiée et transmise au service de la scolarité avant le 31 décembre. Les élèves en année de césure s'acquittent de droits de scolarité réduits, fixés à deux tiers des droits de scolarité à taux plein.

Le remboursement des droits de scolarité des élèves renonçant à leur inscription à l'ENSP avant le début de l'année académique est de droit; la demande de remboursement doit parvenir à l'établissement avant le début de l'année académique.

Les demandes de remboursement des droits de scolarité des élèves renonçant à leur inscription après le début de l'année académique sont soumises à une décision de la direction de l'ENSP. Elles doivent parvenir à l'établissement avant le 15 novembre de l'année en cours. Le remboursement des droits peut, dans ce cas, être partiel.

Dans tous les cas de désistement, une somme reste acquise à l'ENSP au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription (soit 10% du montant annuel des droits de scolarité).

Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)

Crée par la loi du 8 mars 2018, la CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel, et sportif des élèves et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé. Le montant de cette contribution est fixé chaque année par le CROUS. Les élèves non boursier.es doivent régler cette contribution, les boursiers en sont exonérés. Les élèves en césure règlent également la CVEC. La démarche d'inscription et l'obtention de l'attestation sont obligatoires pour tous.

Grâce aux fonds collectés, l'ENSP peut financer des actions et des services qui soutiendront la qualité de la vie étudiante tels que la santé, l'accompagnement social, le soutien aux initiatives étudiantes, la pratique sportive, l'art et la culture, la transition écologique. L'usage de la CVEC est discuté et décidé avec les représentant·es étudiant·es siégeant à la CRPVE.

Assurance

Les étudiant·es justifient lors de leur inscription d'une assurance en responsabilité civile garantissant tout dommage qu'ils pourraient causer aux tiers, ainsi qu'aux biens, locaux et matériels de l'établissement.

Article 35: Interruption des études

Pour des raisons de santé, de grossesse, d'obligations militaires, de participation à des entraînements liés à des compétitions sportives de haut niveau, ou des raisons personnelles graves, les élèves peuvent demander une interruption de leurs études à tout moment. Ils-elles doivent faire parvenir leur demande à la direction, dans un délai de quinze jours francs, à dater du fait générateur, en l'assortissant des documents qui justifient leur demande.

La durée de l'interruption ne peut en aucun cas excéder une année. Les élèves qui négligent de faire les démarches de demande de suspension d'études sont considérés comme démissionnaires. Aucune demande pour régularisation *a posteriori* n'est acceptée.

IV. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Article 6: Encadrement pédagogique

Sous l'autorité de la direction, en relation constante avec la direction des études, les enseignant·es assurent l'encadrement pédagogique. Ils/elles sont collectivement responsables de la définition, la qualité et la cohérence des enseignements dispensés. Certains enseignant·es assurent une charge de coordination.

Référent·e d'année

Le rôle de l'enseignant·e référent·e d'année est déterminant dans l'orientation de l'année, l'organisation des études, le suivi et l'évaluation des étudiant·es. Il/elle doit accompagner les étudiant·es dans leur compréhension globale des enjeux de leur cursus et de leur année. En collaboration avec la direction des études, il/elle est référent·e auprès des étudiant·es et des délégué·es. Il/elle organise et établit l'ordre de passage des bilans semestriels, en assure le bon déroulement, et fait le lien avec le reste de l'équipe pédagogique.

Coordinateur·ice de mémoire

Le, la coordinateur·ice de mémoire accompagne la définition des sujets et des enjeux de la recherche menée par chaque étudiant·e. Il/elle organise en lien avec l'équipe pédagogique et la direction des études, l'attribution des directeur·ices de mémoires, le pilotage général de la démarche, notamment le respect du calendrier préalablement établi et l'organisation des soutenances en lien avec le·la coordinateur·ice du diplôme. Il/elle propose un enseignement spécifique consacré à la méthodologie du mémoire.

Coordinateur·ice du diplôme

Le/la coordinateur·ice du diplôme informe les élèves des attendus du diplôme et du déroulement de chacune des épreuves. Il/elle les accompagne dans le développement de leur projet plastique jusqu'à la réalisation concrète des travaux, en lien étroit avec l'enseignant·e référent·e de la 3eme année, l'ensemble de l'équipe pédagogique et la direction des études.

Le/la coordinateur·ice du diplôme propose à la direction la constitution du jury de diplôme, assure l'interface avec ce jury et organise les passages des étudiant·es pour les deux épreuves du diplôme auxquelles il/elle participe.

Article 7: Unités d'enseignement

Les enseignements qui composent chaque semestre sont regroupés en «unités d'enseignement» (UE) selon les approches qu'ils recouvrent: techniques, pratiques, théoriques, critiques. Chaque unité d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits européens par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise de la part de l'élève pour obtenir l'unité. Cette charge de travail, représentant selon les normes européennes entre vingt-cinq et trente heures pour un crédit européen, est estimée en fonction de la charge totale induite pour l'élève par les caractéristiques du parcours et, notamment, le nombre d'heures d'enseignement, les diverses activités pédagogiques mises en œuvre et le travail en autonomie.

Article 8: Enseignements

Les enseignements, présentés chaque année dans le livret de l'étudiant·e, sont dispensés sous la forme de cours, ateliers, cours-ateliers, rendez-vous individuels, workshops, séminaires, séminaires de recherche et montrations. Des colloques et des conférences sont régulièrement organisés et font partie intégrante des enseignements.

Les enseignements doivent permettre l'acquisition de connaissances et de compétences conformes aux attendus formalisés dans la fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) du diplôme.

Article 9: Contrat d'études

L'inscription pédagogique obligatoire est effective dès la signature par l'élève de son contrat d'études. Celui-ci doit être remis, signé, au service de la scolarité au plus tard le 30 octobre. Ce contrat indique les enseignements que l'élève s'engage à valider au cours des deux semestres de l'année académique, ainsi que les crédits associés. Il est validé par l'enseignant·e référent·e d'année.

Article 10: Obligation d'assiduité

L'obligation d'assiduité s'applique à l'ensemble des enseignements figurant dans le contrat d'études signé par l'élève. Sauf en cas de dispense inscrite dans le contrat d'études ou de dispositions particulières prévues dans le règlement des études, l'assiduité est obligatoire aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences prévues pour valider la formation. Un contrôle de l'assiduité est effectué par l'équipe pédagogique.

Toute absence doit être déclarée auprès du service de la scolarité dans les plus brefs délais en fournissant un justificatif. En cas d'absence due à un cas de force majeure, c'est-à-dire imprévisible et/ou irrésistible et ayant un caractère extérieur, l'élève doit adresser un justificatif mentionnant clairement les dates auxquelles il/elle a été absent.e, dans un délai maximal de 5 jours après l'absence. Si l'absence est prévisible (convocation à un examen, concours ou toute convocation officielle), le justificatif doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 5 jours avant l'événement.

Les justificatifs acceptés sont les suivants :

- Certificat médical
- Congé maternité/paternité
- Certificat de décès d'un.e proche
- Convocation à un examen ou à un concours
- Convocation administrative (y compris pour les élèves élu.es) ou judiciaire
- Copie du constat d'accident ou de l'attestation SNCF en cas d'incident sur le trajet
- Compétition sportive de haut niveau

La répétition d'absences non justifiées peut entraîner la non attribution des crédits d'enseignement et des sanctions disciplinaires allant de l'avertissement à l'exclusion.

Article 11: Aménagements de la scolarité

Conformément à l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations, des modalités pédagogiques spéciales sont applicables notamment aux élèves salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux élèves chargé.es de famille, aux élèves engagé.es dans plusieurs cursus, aux élèves en situation de handicap, aux élèves à besoins éducatifs particuliers, aux élèves en situation de longue maladie, aux élèves entrepreneurs, aux sportifs de haut niveau et aux élèves exerçant les activités mentionnées à l'article L. 611-11 du code de l'éducation.

Ces modalités pédagogiques spéciales peuvent porter sur des dispenses d'assiduité, des allègements ou modifications d'emploi du temps, des modalités particulières d'évaluation et d'examen, la durée du cursus d'études, le recours à l'enseignement à distance et aux technologies numériques, etc. Ces aménagements sont déterminés en fonction des exigences pédagogiques du diplôme et des contraintes d'organisation.

Pour bénéficier d'un aménagement de scolarité, les élèves doivent en faire la demande écrite auprès du service de la scolarité, assortie des pièces justificatives, avant le début de chaque semestre. Les aménagements accordés à l'élève sont détaillés dans un document annexé au contrat d'étude signé par la direction des études, l'enseignant·e référent·e de l'année et l'élève.

Article 12: Évaluation

Modalités d'évaluation

Chaque enseignant·e prévoit des modalités d'évaluation propres à l'enseignement dont il ou elle a la charge, celles-ci sont précisées dans le livret des études. L'acquisition des connaissances et compétences est vérifiée par un contrôle continu régulier pouvant comporter des travaux écrits, oraux ou pratiques et/ou par une évaluation terminale en fin de semestre. L'évaluation tient compte à la fois de l'assiduité de l'élève, de sa participation et de la qualité des travaux et/ou des réalisations plastiques.

En cas d'évaluation négative, chaque enseignant prévoit des modalités de ratrappage spécifiques.

Bilans semestriels

Le bilan semestriel constitue un temps d'évaluation collégiale du projet artistique de l'étudiant·e. Il se déroule en présence d'au moins 3 enseignant·es. Les enseignant·es examinent l'ensemble des travaux des étudiant·es, présentés sous la forme d'un accrochage accompagné des travaux préparatoires, notes et tous documents à l'appui de l'argumentation orale. L'évaluation se déroule sous la forme d'un entretien qui n'excède pas trente minutes. L'évaluation donne lieu à un commentaire écrit étayé visant à éclairer les étudiant·es sur leur situation. En cas de difficultés importantes, celles-ci sont signifiées clairement afin de mettre en alerte l'élève concerné·e pour la poursuite de son cursus.

Grille ECTS

En tant qu'établissement d'enseignement supérieur européen, l'ENSP suit le système de notation ECTS qui prévoit une évaluation selon un rythme semestriel, avec pour l'élève à temps plein un nombre de 60 crédits annuels à obtenir subdivisés en 30 crédits semestriels. Pour évaluer le travail d'un·e élève, l'enseignant·e attribue une note sur 20 qui est traduite en crédits ECTS selon l'échelle de notation suivante:

Notation sur 20	Échelle ECTS	Appréciation
Entre 16 et 20	A	Excellent: résultat remarquable avec seulement quelques insuffisances
Entre 14 et 15	B	Très bien: bon travail malgré un certain nombre d'insuffisances

Notation sur 20	Échelle ECTS	Appréciation
Entre 12 et 13	C	Bien: travail généralement bon malgré un certain nombre d'insuffisances notables
11	D	Satisfaisant: travail honnête mais comportant des lacunes importantes
10	E	Passable: le travail répond à des critères minimaux
Entre 0 et 9	F	Insuffisant: un travail supplémentaire est nécessaire à l'obtention des crédits

Pour obtenir les crédits correspondants à l'unité d'enseignement, l'élève doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20. En cas de note comprise entre 0 et 9/20, l'enseignement est ajourné et les crédits ECTS non attribués.

Article 13: Rattrapage des crédits

Les enseignements pour lesquels les crédits n'ont pas été obtenus font l'objet d'épreuves de rattrapage proposées par les enseignant·es, lors du semestre suivant.

Si l'enseignement dans lequel l'élève n'a pas validé ses crédits était obligatoire et est proposé de nouveau le semestre suivant, l'élève doit rattraper ses crédits dans ce même enseignement. Si l'enseignement dans lequel l'élève n'a pas validé ses crédits était obligatoire mais n'est pas proposé de nouveau le semestre suivant, l'élève doit rattraper ses crédits dans l'enseignement le plus proche possible ou répondre à une épreuve de rattrapage définie par l'enseignant·e responsable.

Article 14: Validation des semestres et redoublement

L'élève doit à minima obtenir 24 crédits semestriels pour passer au semestre suivant à l'exception du passage au semestre 7 qui nécessite l'obtention de 60 crédits et du passage au semestre 10 qui nécessite l'obtention de 150 crédits.

Aucun redoublement n'est de droit. Le redoublement ne peut être autorisé qu'une seule fois pendant toute la durée du cursus à l'ENSP. En cas de redoublement, il est demandé à l'élève de suivre certains enseignements, même s'il·elle a déjà validé les crédits correspondants l'année précédente. Notamment, l'assiduité aux monstations et rendez-vous individuels destinés au suivi de la recherche personnelle ainsi que le suivi du séminaire de recherche sont obligatoires en cas de redoublement.

L'élève qui échoue aux épreuves du diplôme est autorisé.e à s'inscrire de nouveau en 3^e année à la condition de ne pas avoir déjà redoublé une année pendant son cursus à l'ENSP.

Un.e élève qui n'obtient pas son diplôme de fin de cycle se voit attribuer par la direction de l'École une attestation précisant les semestres et les enseignements suivis avec les ECTS acquis qui s'y rattachent et les notes obtenues.

Article 15: Commission de scolarité

La commission de scolarité se compose de la direction des études, de l'enseignant.e référent.e d'année et d'un.e autre enseignant.e ayant participé au bilan semestriel. Elle se réunit à la fin de chaque semestre, à la suite du bilan semestriel, pour examiner la situation des élèves ayant un travail fragile ou insuffisant. Elle décide des conditions de rattrapage, des modalités de validation complémentaire, et des redoublements en fin d'année académique.

V. MÉMOIRE DE RECHERCHE

Article 16: Attendus et forme du mémoire

A partir de la 2^e année, une partie du cursus est consacrée à la recherche. L'élève doit rédiger un mémoire, dont la forme libre est définie en concertation avec la directrice ou le directeur de mémoire. Le mémoire est un travail personnel de réflexion et d'analyse qui s'appuie sur une recherche documentaire liée à la création. Le sujet, choisi par l'élève en accord avec son directeur.e de mémoire, ne doit pas forcément être en lien avec son projet artistique. Étant l'une des composantes du diplôme, il doit prouver la capacité de l'élève à formaliser sa pensée et satisfaire à des exigences de réflexion et de méthodologie.

Article 17: Encadrement du mémoire

La rédaction du mémoire de recherche s'articule sur trois semestres :

→ semestre 7: choix du sujet et du directeur de mémoire parmi les enseignant.e.s artistes et théoriciens - semestre 8: présentation d'un plan de la recherche et d'une bibliographie (à une date fixée à la fin du semestre)
→ semestre 9: finalisation et rendu du mémoire en trois exemplaires papier (incluant en quatrième de couverture un résumé et cinq mots clés/descripteurs du mémoire) et une version électronique. Au cours de ces trois semestres des rendez-vous de travail réguliers ont lieu entre l'élève et son/ sa directeur.rice de mémoire afin de faire un point d'avancement de ses recherches. Des cours de méthodologie sont proposés par l'enseignant.e coordinateur.ice des mémoires. Le mémoire est soutenu au semestre 10 selon les modalités précisées à l'article 26.

Article 18: Plagiat

Dans le cadre du suivi et des cours de méthodologie relatifs au mémoire de recherche, une information est dispensée aux élèves sur le plagiat qui selon l'article 335-3 du Code la propriété intellectuelle est assimilable à un délit de contrefaçon qui "se caractérise par un copier-coller dans une copie, l'appropriation de certaines phrases, idées, citations, sans mention de l'auteur, etc.". L'élève signe un engagement de non plagiat au moment où il entame son mémoire de recherche au semestre 7.

Article 19: Conservation des mémoires

Un exemplaire de chaque mémoire est conservé au format papier à la Bibliothèque de l'École.

VI. STAGES ET PROFESSIONNALISATION

Article 20: Stage obligatoire

Aux termes des articles L. 124-1 et L. 124-3 du code de l'éducation, les stages correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'élève acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Avant la fin de la 2^e année, les élèves doivent effectuer, en dehors des périodes de cours, un stage professionnel obligatoire d'une durée minimum d'un mois, soit l'équivalent de 151h. Ce stage peut être effectué en continu pendant les congés d'été, entre la 1^{re} et la 2^e années, ou en discontinu tout au long de la 2^e année. Il peut se dérouler en France ou à l'étranger.

Il revient à chaque élève de définir son projet de stage, en lien avec l'équipe pédagogique, et de trouver un organisme d'accueil. Le contenu du stage est examiné et soumis à l'accord préalable des enseignant·es référent·es de l'année et de la direction des études.

Tout stage donne lieu à une convention tripartite conclue entre l'ENSP, l'établissement d'accueil concerné et l'élève, impérativement signée avant le début du stage. Elle précise la position administrative de l'élève, ses droits et obligations, les horaires de présence, s'il y a lieu le montant de la gratification et elle décrit les principales missions confiées à l'élève.

Le stage et la rédaction d'un rapport de stage (dont un exemplaire est remis à l'enseignant·e référent·e, et un autre au service de la scolarité) sont validés par un crédit, attribué au semestre 8.

À la place du stage, un·e élève engagé·e dans un projet associatif ou professionnel, ayant donné lieu à des réalisations effectives en lien avec les compétences du diplôme et qui a nécessité un investissement mesurable pourra faire valoir cette expérience auprès de la direction des études.

Article 21: Accompagnement à la professionnalisation

Chaque année, un programme de rencontres avec des professionnel·les du champ de l'art et de la photographie est organisé sous la forme de tables-rondes thématiques. En outre des modules sont proposés sur l'environnement juridique de l'activité d'artiste auteur ainsi que sur la constitution du dossier artistique ou la création d'un site internet. Obligatoire pour les trois années, ce programme est validé par l'attribution d'ECTS. Il est également ouvert aux jeunes diplômé·es de l'ENSP dans la limite des places disponibles.

VII. MOBILITÉ, VOYAGES D'ÉTUDES ET CÉSURE

Article 22: Mobilité internationale

La mobilité internationale n'est pas obligatoire mais fortement encouragée en 2e année du cycle d'études à l'ENSP (au semestre 7 ou 8). Cette possibilité est ouverte à tout.es les élèves y compris aux élèves en situation de handicap qui peuvent bénéficier d'un soutien spécifique. La mobilité peut prendre la forme d'un semestre d'études dans un établissement d'enseignement partenaire de l'ENSP ou d'un stage long (trois mois minimum) à l'initiative de l'élève.

Les demandes de mobilité doivent être transmises à la direction des études par les élèves inscrit·es en 1ere année dans le courant du mois de février. Les projets sont soumis à l'avis de l'équipe pédagogique et validés par l'enseignant·e référent·e de la 1ere année et la direction des études. L'examen des candidatures permet d'apprécier la qualité et l'adéquation du projet de mobilité avec la pratique de l'élève. L'assiduité et l'engagement de l'élève dans sa scolarité à l'ENSP sont pris en compte.

Lorsqu'elles sont validées, les candidatures sont adressées aux écoles partenaires pour approbation définitive selon un calendrier propre à chaque établissement.

La réalisation de la mobilité est conditionnée à l'obtention de la totalité des crédits de 1ere année et au passage de l'étudiant·e en 2^e année.

Le départ en mobilité en 2e année est également conditionné à la signature préalable d'une convention d'études ou de stage entre l'étudiant·e, l'ENSP et l'établissement d'accueil à l'étranger. Cette convention définit le programme d'études ou les missions confiées à l'étudiant·e dans le cadre d'un stage et précise les conditions de son accueil.

Pendant la durée de leur séjour à l'étranger, les étudiant·es restent inscrit·es à l'ENSP. Les étudiant·es en échange dans une école partenaire ne sont pas redevables des frais de scolarité dans cet établissement. Cependant, selon les écoles, des frais annexes peuvent être demandés.

Au retour de sa mobilité, l'élève est tenu·e de remettre à la direction des études sa réponse au questionnaire de retour de mobilité ainsi que le relevé de notes délivré par l'établissement d'enseignement pour les séjours d'études ou l'attestation de stage signée par le responsable de stage. Selon la ou les bourses reçues, d'autres documents attestant de la période de mobilité peuvent être demandés à l'élève à son retour.

De plus, lorsque la mobilité a lieu au premier semestre, l'élève participe à un séminaire collectif de retour de mobilité début février au cours duquel il/elle présente une restitution orale et en images de son expérience à l'étranger. Lorsque la mobilité a lieu au second semestre, un entretien avec des membres de l'équipe pédagogique est proposé à l'élève en distanciel au mois de mai.

La mobilité internationale lorsqu'elle est menée jusqu'à son terme et selon les règles définies dans ce règlement donne lieu à l'obtention de 30 crédits ECTS.

Article 23: Voyages d'études

Dans le cadre des enseignements suivis à l'ENSP, les élèves peuvent participer à des voyages d'études en France ou à l'étranger organisés à l'initiative des enseignant·es, avec l'accord préalable de la direction. L'ENSP participe aux frais de transport, d'hébergement et de restauration des élèves à travers le versement d'une aide forfaitaire au voyage. Le montant de cette aide est fonction de la destination (distance kilométrique et coût de la vie). Il est fixé par la délibération N°24-06-05 approuvée par la CRPVE et le Conseil d'administration du 10 Juin 2024.

Article 24: Césure

Définition

La période dite « de césure » est une suspension temporaire et volontaire des études dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, de façon autonome ou encadré.e au sein d'un organisme d'accueil, en France ou à l'étranger. Une seule césure peut être effectuée au cours d'un même cycle d'étude. La période de césure ne peut se substituer aux modalités d'acquisition des compétences nécessaires à l'attribution du diplôme de l'ENSP, telles que le projet de fin d'étude, le mémoire, le stage en entreprise, ou la formation en langue étrangère.

Durée et positionnement de la césure à l'ENSP

A l'ENSP, la césure est positionnée à l'issue de la deuxième année du cursus. Elle ne peut pas être effectuée en cas de redoublement de la deuxième année. La durée de la césure à l'ENSP équivaut à deux semestres universitaires consécutifs. La césure débute obligatoirement en même temps que le premier semestre de l'année académique.

Examen des demandes de césure

L'élève inscrit·e en deuxième année qui souhaite effectuer une césure adresse à la direction des études avant la fin de l'année académique (à la date fixée par le service de la scolarité), une demande motivée précisant les objectifs et les modalités de réalisation de son projet de césure (y compris un calendrier). Toute demande est soumise à l'approbation du chef d'établissement qui sollicite l'avis préalable de l'équipe pédagogique et de la direction des études. Pour autoriser une césure, le·la chef d'établissement se fonde sur la pertinence du projet de césure, la nature et l'intérêt des activités envisagées en regard notamment des critères de professionnalisation et/ou d'internationalisation du parcours.

L'établissement peut décider chaque année de limiter le nombre de départs en césure afin d'assurer le bon fonctionnement de la scolarité. Lorsque la demande de césure est accordée, une convention de césure est établie entre l'établissement et l'élève garantissant sa réintégration au sein du cursus à l'issue de la période de césure. En cas de décision négative, qui doit être motivée, l'élève peut présenter un recours examiné par la direction, l'enseignant·e référent·e et les représentants étudiant·es de la 2eme année et la direction des études. La décision de recours est alors prise à la majorité absolue. En cas de partage égal des voix, celle du chef d'établissement est prépondérante.

Modalités de réalisation

Les élèves réalisant une année de césure restent inscrit·es à l'ENSP et se voient délivrer une carte d'étudiant par l'établissement. Ils·elles doivent pour cela s'acquitter de droits d'inscription réduits et de la CVEC.

Si la période de césure consiste en une formation, l'éligibilité de l'élève à la bourse est soumise aux conditions de droit commun attachées à la nature de sa formation. Dans les autres cas, le droit à la bourse peut être maintenu sur décision de la direction en fonction de la relation entre la thématique de la césure et la formation dispensée au sein de l'établissement.

Dans le cas d'un désistement de l'élève avant le début de la période de césure, il/elle adresse un courrier motivé au chef d'établissement. Il/elle réintègre la troisième année du cursus. Lorsque l'élève souhaite interrompre la période de césure avant son terme, il/elle adresse un courrier motivé au chef d'établissement. Sa réintégration dans le cursus en cours d'année ne peut intervenir sans l'accord du chef d'établissement.

VIII. DIPLÔME

Tous les crédits européens correspondant à un cycle, hors crédits attachés aux épreuves du diplôme, sont validés avant la présentation de ce diplôme. Aucun crédit ne peut se substituer à ceux attachés à la réussite des épreuves du diplôme.

Article 25: Diplomabilité

A la fin du semestre 10, le bilan de diplomabilité permet d'apprécier la maturité du projet artistique de l'élève et sa capacité à répondre aux exigences du diplôme. Le jury de ce bilan est composé d'au moins trois enseignant·es dont l'enseignant·e coordinateur·ice du diplôme et l'enseignant·e référent·e de 3^e année. Une personnalité extérieure peut être invitée.

Le jury après délibération interne, reçoit individuellement l'élève pour l'informer de sa décision quant à sa diplomabilité et préciser les motivations de celle-ci. En cas de bilan faible, le jury considérant la maturité du projet de diplôme de l'élève peut émettre un avis de redoublement si celui-ci ou celle-ci n'a pas déjà redoublé une année lors de son cursus à l'ENSP.

Article 26: Épreuves du diplôme

Le passage du diplôme de l'ENSP comporte deux épreuves :

- La soutenance d'un mémoire de recherche
- La soutenance d'un projet artistique.

Soutenance du mémoire de recherche

La soutenance du mémoire d'une durée de vingt cinq minutes a lieu au début du semestre 10. L'étudiant·e présente au jury les enjeux de sa recherche, à savoir l'originalité de son sujet de recherche et son inscription dans les champs de la critique et de la création contemporaine. La présentation orale de sa recherche par l'élève est suivie d'un entretien avec le jury.

L'évaluation du mémoire porte sur la pertinence du choix du sujet, la capacité de l'élève à adopter un point de vue critique, la justesse des références bibliographiques et de leurs articulations au projet, la qualité du travail rédactionnel, la qualité de l'entretien avec le jury.

Les critères de notation sont:

- Singularité et qualité de la recherche
- Qualité du mémoire (structuration du texte, rédaction, présentation)
- Qualité et diversité des références artistiques, théoriques et des connaissances mobilisées
- Qualité de la présentation orale et ouverture au dialogue

À l'issue de la soutenance du mémoire, le jury établit un rapport écrit qui est communiqué aux membres du jury de diplôme.

Soutenance du projet artistique

La soutenance du projet artistique d'une durée de quarante minutes a lieu à la fin du semestre 10. L'élève présente au jury un travail de création personnelle, ainsi qu'une sélection de travaux artistiques significatifs de ses années d'études et de son parcours artistique personnel. La présentation orale de son projet par l'élève est suivie d'un entretien avec le jury.

L'évaluation du projet porte sur la qualité des œuvres présentées, de leur accrochage, de la présentation orale argumentée, référencée et documentée de l'élève.

Les critères de notation sont:

- présentation du projet (formelle et critique)
- élaboration du projet et processus de la recherche
- positionnement du travail (pertinence des références et de l'articulation des connaissances, niveau de conceptualisation)
- qualité des productions

Caractère public des épreuves

Les épreuves du diplôme sont publiques. Le public ne doit pas intervenir dans le déroulement de l'examen. Le la président-e du jury a la possibilité de prononcer à tout moment le huis clos, s'il ou elle le juge utile pour assurer le bon déroulement des épreuves. En tout état de cause, chaque élève garde la faculté de demander le huis clos. Le public n'a pas accès au délibéré.

Article 27: Composition du jury

Le jury de diplôme est paritaire, il est nommé par la direction de l'ENSP.

Il est composé de cinq membres:

- l'enseignant-e coordinateur.ice du diplôme;
- quatre personnalités qualifiées extérieures à l'établissement.

Le ou la président-e du jury est désigné-e par la direction parmi les personnalités qualifiées, sur proposition de l'enseignant-e. Des suppléant.es sont nommés dans les mêmes conditions.

Le jury se réunit valablement si au moins quatre membres sont présents ou représentés.

Les membres du jury chargés de la soutenance du mémoire, dont l'un.e au moins est titulaire d'un diplôme de doctorat, sont:

- l'enseignant.e coordinateur.ice du diplôme;
- l'une des quatre personnalités qualifiées extérieures.

Article 28: Délibérations du jury

Les délibérations du jury ont lieu à huis clos. Lors de la délibération, le jury dispose du dossier scolaire de chaque candidat.e. Il tient compte du rapport de soutenance de mémoire pour établir la note finale. Les décisions du jury de diplôme sont collégiales et souveraines. Elles sont prises à la majorité absolue. Chaque membre du jury dispose d'une voix délibérative. En cas de partage égal des voix, celle du président.e est prépondérante.

Article 29: Mentions et félicitations

Les diplômes peuvent être accompagnés de mentions ou de félicitations:

- pour les notes supérieures ou égales à 14 et inférieures à 16, le jury distingue une qualité particulière du travail par une mention.
- pour les notes supérieures ou égales à 16, le jury accorde les félicitations.

Article 30: Annonce des résultats

Le jury décide de procéder à la proclamation des résultats à la fin de chaque demi-journée ou de chaque journée et informe les candidat.es de cette modalité avant le début des épreuves. Les membres du jury reçoivent les candidat.es individuellement pour leur communiquer le résultat de l'examen (admis, non admis) et le cas échéant les informer de l'obtention d'une mention ou d'une félicitation.

Les fiches de notation individuelles sont transmises aux candidat.es sur demande écrite auprès du service de la scolarité.

Article 31: Aides au diplôme

Aide à l'impression du mémoire

L'ENSP accompagne l'impression des mémoires, en trois exemplaires, en octroyant 350 unités d'impression à chaque étudiant.e. Cette aide à l'impression est forfaitaire et n'est pas modulable en fonction de la longueur du mémoire. A l'initiative des élèves, il est possible de collectiviser les crédits d'impression du mémoire non utilisés afin d'en faire bénéficier les élèves ayant besoin de crédits d'impression supplémentaires.

Aide pour l'épreuve plastique

Une aide aux diplômes est attribuée aux élèves de 3e année admis.es à présenter leur diplôme. Cette aide a pour objectif d'aider les élèves à mettre en œuvre leur projet.

Le montant de cette aide et les modalités d'attribution sont communiqués en début d'année conformément à la délibération du conseil d'administration. L'aide n'est versée que si le diplôme est effectivement présenté, sous réserve qu'un RIB ait été fourni au service de la comptabilité. Tout.e élève qui renonce à présenter le diplôme ne recevra pas d'aide au diplôme, ou devra rembourser la totalité du versement si ce dernier a déjà été effectué.

Une aide complémentaire de la ville d'Arles est portée annuellement par une demande de subvention faite par l'École auprès de la collectivité. Cette aide est reversée aux élèves admis.es à présenter leur diplôme le cas échéant.

Article 32: Délivrance du diplôme

Les parchemins de diplôme sont remis lors de la cérémonie des diplômes. Ils peuvent également être retirés en main propre auprès du service de la scolarité. En cas de perte du diplôme, aucun duplicata ne pourra être fourni, une attestation de diplôme sera établie.

Règlement intérieur

Le présent règlement intérieur précise les droits et obligations des élèves de second cycle et les règles régissant la vie collective au sein de l'établissement. Il est soumis à l'avis de la Commission de la recherche, de la pédagogie et de la vie étudiante et est approuvé par le Conseil d'administration. Tout·e élève de l'École s'engage à en prendre connaissance et à s'y conformer. Les équipes pédagogiques et administratives de l'École font appliquer le présent règlement, sous l'autorité de la direction de l'École. Le règlement intérieur est annexé au livret de l'étudiant·e.

II. LE SERVICE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Article 1: Neutralité et égalité de traitement

Le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche est laïc et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique. Il tend à l'objectivité du savoir et respecte la diversité des opinions. Il doit garantir à l'enseignement et à la recherche leurs possibilités de libre développement scientifique, créateur et critique. Ses principes sont la neutralité, le respect de la liberté de conscience et d'expression des usagers et l'égalité de traitement entre les citoyens.

Article 2: Laïcité

La laïcité contribue à la mise en œuvre des principes de liberté, égalité, fraternité, tout comme à l'attention portée à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'absence de discrimination entre les citoyen·nes. Le principe de laïcité interdit à quiconque de se prévaloir de ses croyances religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant les relations entre collectivités publiques et particuliers. Ainsi, nul ne peut se prévaloir de ses convictions religieuses pour refuser de se conformer aux règles applicables au service public de l'enseignement supérieur.

II. DROITS ET LIBERTÉS

Les élèves inscrit·es à l'ENSP, y compris les élèves admis à séjourner à l'ENSP dans le cadre d'une mobilité internationale, disposent de droits et libertés. L'exercice de ces droits et libertés ne doit pas porter atteinte à l'ordre public ni au fonctionnement et aux principes du service public de l'enseignement supérieur, notamment à sa continuité et à sa neutralité.

Article 3: Liberté d'expression

Les élèves disposent de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels. Ils/elles peuvent

exercer cette liberté à titre individuel et collectif, dans des conditions qui ne portent atteinte ni aux activités d'enseignement et de recherche ni à l'ordre public (article L 811-1 du code de l'éducation).

Les élèves sont autorisé·es à s'exprimer par la distribution et l'affichage de tracts, avis et communiqués dans les lieux et sur les panneaux réservés à cet usage, sous réserve que ces communications ne soient pas susceptibles d'entraîner des troubles au sein de l'établissement ni de porter atteinte au fonctionnement ou à l'image de celui-ci et/ou à celle des agents qui y travaillent.

La distribution de tracts ou de documents, en particulier à caractère commercial, par une personne extérieure à l'établissement est interdite, sauf autorisation expresse de la direction. La direction peut procéder au retrait et à l'élimination de tout affichage non conforme aux principes et valeurs du service public de l'enseignement supérieur.

Article 4: Liberté de création artistique

La création artistique et sa diffusion sont libres, sous réserve du respect des principes encadrant la liberté d'expression, comme le respect de l'ordre public ou le respect d'autres droits fondamentaux. La diffusion de la création artistique s'exerce conformément à la première partie du code de la propriété intellectuelle.

Article 5: Liberté de réunion

Le droit de réunion des élèves s'exerce en dehors des heures de cours prévues dans l'emploi du temps des élèves. Les élèves doivent faire une demande de salle auprès du service de la scolarité. L'objet des réunions ne peut en aucun cas s'opposer aux valeurs et aux principes du service public de l'enseignement supérieur. L'organisation des réunions doit respecter les règles d'hygiène et de sécurité présentées à l'article 24 .

Article 6: Liberté d'association

La constitution d'associations à caractère scientifique, social, sportif et culturel est libre conformément à la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

L'École met des locaux à disposition de l'association des étudiants de l'Ecole (AEENSP), cette mise à disposition fait l'objet d'une convention d'occupation précaire signée par la direction. Dans la limite des crédits votés par le conseil d'administration de l'établissement, les associations étudiantes peuvent bénéficier d'une subvention annuelle. Toute demande de subvention doit être accompagnée du bilan annuel, du budget et des comptes de l'association.

Article 7: Dispositifs et modalité de signalement

Les élèves ne doivent subir aucune discrimination ou violence de quelque nature que ce soit. Deux agents sont nommés référents égalité au sein de l'établissement et formés pour porter des actions de sensibilisation, écouter et orienter les personnes qui seraient victimes ou témoins de discriminations, de propos ou de violences sexistes et sexuelles.

Un autre agent est nommé référent handicap; il peut être sollicité par tout·e étudiant·e ayant des besoins spécifiques et /ou nécessitant une adaptation

de son environnement de travail.

Les noms et coordonnées des référent·es sont communiqués dans le livret des études. Les référent·es reçoivent les élèves qui le souhaitent sur rendez-vous en garantissant leur anonymat.

Les faits rapportés de discrimination ou de violences dont les élèves seraient victimes ou témoins font l'objet d'un signalement auprès des référent·es et peuvent, sur décision de la direction, déclencher une enquête interne.

Les élèves peuvent également signaler des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes auprès de la cellule mise en place par le ministère de la culture et dont les références sont disponibles sur le site: <https://www.culture.gouv.fr/fr/cellule-de-signalement>

Les auteurs de propos ou faits discriminatoires ou de violences sexistes et sexuelles, qu'ils soient élèves ou membres du personnel de l'ENSP, peuvent faire l'objet de sanctions disciplinaires prises par les instances compétentes, indépendamment des éventuelles sanctions pénales.

Article 8: Droit à l'image

L'élève autorise à titre gracieux la prise de photographies et de captations le·la représentant dans les locaux de l'établissement ou dans le cadre de partenariats. Cette autorisation vaut pour tous les usages à des fins non commerciales, de promotion, de communication au public et de documentation, notamment de publications et de diffusions sur les sites internet et intranet de l'établissement, pour les territoires du monde entier dont la France. La durée de la cession est effective pour la durée d'exploitation des supports visés ou de manière illimitée.

L'élève peut s'opposer à la captation et à la diffusion de son image et son utilisation s'il·elle est clairement identifiable et notamment en cas d'atteinte à son intégrité, à son honneur ou à sa réputation.

Article 9: Droits de propriété matérielle et intellectuelle

Oeuvres collectives

L'ENSP est maître d'œuvre des exercices pédagogiques collectifs. Ainsi, toute œuvre collective à laquelle participe des élèves, lorsqu'elle est produite dans le cadre des enseignements et des activités pédagogiques proposées par l'ENSP, est la propriété de l'ENSP:

- les titres de protection légale (droits d'auteur, brevets, marques, modèles, etc.) sont créés par l'École et sont sa seule et entière propriété;
- les élèves participant à une œuvre collective figurent au générique des dites œuvres sous la forme d'une mention globale et, éventuellement, d'une mention particulière correspondant au poste occupé; - l'École est seule habilitée à négocier et signer les contrats d'exploitation des droits générés par ces œuvres;
- les sommes encaissées, s'il y a lieu, par l'École au titre de ces droits lui appartiennent; - aucune projection publique ou privée, aucune reproduction par quelque moyen que ce soit, ne peuvent avoir lieu sans l'autorisation expresse du chef d'établissement.

Œuvres individuelles

Dans le cas des œuvres individuelles, même si l'ENSP a apporté l'essentiel des matériels, installations et fournitures nécessaires à leur réalisation, la propriété matérielle et intellectuelle de ces œuvres est réputée appartenir à l'élève qui en est l'auteur·ice.

L'étudiant·e cède à l'établissement, à titre gratuit et non exclusif, le droit de reproduire, de représenter et de communiquer au public par tous moyens et procédés techniques et sur tous supports et médias, tout ou partie de ses œuvres, pièces et travaux, dans un but pédagogique, de promotion, de documentation et de communication interne et externe de l'établissement et de ses étudiants, à titre non lucratif. Cette autorisation est accordée pour le monde entier dont la France et pour la durée légale de protection du droit d'auteur telle que fixée par la législation française et en application des conventions internationales. Le cas échéant, toute exploitation à but lucratif de ses œuvres fera l'objet d'un accord particulier avec l'ENSP. Le logo de l'établissement et le nom du ou des étudiants sont mentionnés sur tous les supports reproduisant les productions de l'étudiant.

L'établissement n'est investi d'aucune obligation de garde et ou de conservation des œuvres qui sont entreposées par l'étudiant·e dans ses locaux, qui est seul responsable de la garde et de la bonne conservation de ses œuvres durant toute la durée où elles sont laissées au sein de l'établissement, à l'exception des cas où le stockage des œuvres est placé de façon officielle sous la responsabilité de l'établissement (expositions, manifestations diverses, etc.). L'étudiant·e s'engage à les déplacer vers le lieu de son choix, sur demande de l'administration, au plus tard à la fin de l'année universitaire.

Don d'œuvres

A l'issue du diplôme, les élèves peuvent être sollicité·es par l'ENSP pour faire le don d'une de leurs œuvres en vue d'enrichir le fonds photographique de l'Ecole. Si l'élève accepte de faire un tel don à l'ENSP, celui-ci sera formalisé par un document écrit cosigné par les parties qui formalise les droits et obligations de l'ENSP et du·de la diplômé·e pour la présentation de l'œuvre au public.

III. OBLIGATIONS ET INTERDICTIONS

Les élèves se conforment aux lois et règlements en vigueur, au présent règlement intérieur et aux règles élémentaires de civilité et de respect d'autrui. Les comportements, portant atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'établissement sont interdits. Sont notamment proscrits les comportements et agissements portant atteinte à la sécurité des biens et des personnes, à la dignité des personnes, à la tranquillité de l'établissement, de ses usagers et personnels.

Article 10: Assiduité

Les étudiant·es se conforment à l'obligation d'assiduité telle que précisée à l'article 10 du règlement des études.

Article 11: Fraude

La fraude ou tentative de fraude, à titre d'auteur ou de complice, à l'occasion d'une épreuve, d'un examen ou concours, est interdite.

Article 12: Appropriation de l'œuvre d'autrui

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle d'une œuvre de l'esprit faite sans le consentement de son auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. Les emprunts ou citations d'une source externe doivent être explicitement mentionnés.

Article 13: Usage de logiciels dits "intelligents" (I.A)

L'ENSP accepte, au niveau de la pédagogie et de la recherche, l'utilisation des différents modèles dits d'Intelligence Artificielle. Cette utilisation doit être éclairée et justifiée par la pratique artistique ou théorique. Chaque enseignant-e est libre, dans le cadre de ses enseignements ou des évaluations, de refuser que les étudiant-es utilisent des modèles génératifs de textes, images ou autres. Dans ce cas, il doit les en informer explicitement.

L'utilisation consciente et volontaire d'une I.A doit impérativement s'accompagner d'une mention précisant la nature du modèle utilisé, soit: l'auteur, la date, le titre, la description du modèle, l'URL. Dans le cas des travaux écrits, cette explicitation peut, par exemple, prendre la forme d'une note de bas de page ou être insérée dans la bibliographie ou webographie.

La non-explicitation de l'utilisation d'une I.A s'apparente à du plagiat ou de la tricherie. En ce sens, elle peut faire l'objet d'une sanction pédagogique de la part des enseignant-es, ou de la direction des études. Dans certains cas, les enseignant-es peuvent demander que les "prompts" utilisés soient également rendus explicites.

Article 14: Bizutage

Hors les cas de violences, de menaces ou d'atteintes sexuelles, le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants ou à consommer de l'alcool de manière excessive, lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire, sportif et socio-éducatif est passible de sanctions disciplinaires et des sanctions pénales (articles 225-16-1 et 225-16-2 du code pénal).

IV. PARTICIPATION A LA GOUVERNANCE DE L'ÉTABLISSEMENT

Article 15: Élections

Des élections sont organisées en début de chaque année académique pour élire les représentants des élèves qui siégeront pendant un an dans les instances de gouvernance de l'ENSP. Deux élèves siègent au conseil d'administration.

Deux élèves siègent à la CRPVE.

Un.e élève élu.e à la CRPVE siège au conseil de la recherche.

Les élèves représentants aux diverses instances de gouvernance de l'ENSP

et les délégué.es de promotion sont informé.es de leur rôle et missions par un ou plusieurs membres de l'équipe pédagogique et ou administrative.

Article 16: Rôle des instances

Conseil d'administration

Le conseil d'administration règle les affaires de l'établissement et délibère notamment sur:

- le programme et le rapport d'activité de l'établissement;
- l'organisation de la scolarité et des études sur proposition de la direction et après avis de la CRPVE;
- le règlement intérieur de l'établissement;
- le budget, ses modifications, pour l'ensemble des activités de l'établissement ainsi que le compte financier.

Commission de la Recherche, de la Pédagogie et de la Vie Étudiante (CRPVE)

La CRPVE se réunit au moins trois fois par an et est consultée sur:

- l'adaptation des enseignements aux objectifs de formation;
- la définition des orientations pédagogiques et de recherche de l'établissement;
- la définition des recherches susceptibles d'être conduites qui permettent l'évolution des enseignements supérieurs dans le domaine des arts plastiques;
- la répartition des fonctions d'enseignement permanentes et temporaires entre les diverses disciplines pouvant être enseignées dans l'établissement, ainsi que sur les compétences et les qualifications correspondantes;
- l'attribution de bourses de voyage et d'études;
- la mise en œuvre des partenariats et des échanges.

Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est consulté sur la cohérence et les modalités de mises en œuvre et de valorisation de la recherche artistique au sein de l'École, la politique éditoriale en lien avec la recherche, le bilan annuel de la recherche de l'École et tout projet de recherche développé avec une école doctorale et/ou des partenaires.

Article 17: Délégué.es de promotion

Les délégué.es de promotion, au nombre de deux par promotion, sont nommés par leur camarades selon la modalité de désignation ou d'élection qu'ils/elles organisent collectivement. Les délégué.es ont des rencontres régulières avec l'équipe administrative et la direction afin de partager des informations et résoudre des problèmes d'organisation pédagogique ou de vie quotidienne. Les délégué.es de promotion permettent la concertation et assurent aussi l'interface entre les élèves, l'équipe pédagogique et la direction.

V. ACCÈS AU BÂTIMENT

Article 18: Horaires d'ouverture

Les locaux de l'ENSP sont accessibles aux étudiant·es aux horaires suivants:

- lundi, mardi et mercredi: de 8h30 à 20h30
- jeudi: de 8h30 à 22h
- vendredi: de 8h30 à 17h30

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés par la direction en cours d'année en fonction des impératifs liés aux activités de l'École ou à des contraintes particulières.

L'ENSP est fermée les jours fériés, pendant les vacances scolaires de Noël (2 semaines), les vacances scolaires d'hiver (1 semaine) et les vacances de printemps (1 semaine), selon un calendrier communiqué annuellement.

L'École peut exceptionnellement être ouverte pendant les vacances ou les week-ends, sur décision de la direction.

A l'issue des derniers bilans de l'année, à une date communiquée à la CRPVE et aux élèves au plus tard aux congés de printemps, les laboratoires et la bibliothèque sont fermés jusqu'à la rentrée académique suivante.

Article 19: Conditions d'accès

L'accès aux locaux de l'École est réservé, sur présentation de leur carte, aux élèves régulièrement inscrit·es. Les badges d'accès remis aux élèves en début de scolarité sont personnels et ne peuvent en aucun cas être prêtés ou échangés. Ils doivent être rendus à la fin de leur scolarité. La perte ou le vol de son badge d'accès doit être signalé par l'élève dans les plus brefs délais aux services techniques et à l'accueil de l'École.

En dehors des enseignements et événements expressément ouverts au public (cours, conférences, expositions, openlab, formation continue), aucune personne extérieure à l'établissement ne peut être invitée à pénétrer dans les locaux sans l'autorisation préalable de la direction.

Pendant les jours d'ouverture exceptionnelle de l'établissement, tous·tes les élèves et visiteur·euses doivent se présenter à l'accueil et s'inscrire sur la liste de présence.

Toute dépréciation, acte de violence, vol, atteinte aux personnes et aux biens, pourra entraîner, indépendamment des poursuites prévues par la loi, l'expulsion immédiate des locaux et des poursuites disciplinaires.

Article 20: Accès en soirée

Après les enseignements, les espaces de travail sont accessibles aux étudiant·e·s en soirée sous réserve de la présence d'un binôme d'élèves référent·e·s dans les laboratoires et à la bibliothèque. Chaque semaine des étudiant·e·s référent·e·s désigné·e·s par l'École ont ainsi la responsabilité d'éteindre les machines et de s'assurer de laisser les espaces et les équipements rangés et en bon état de fonctionnement avant la fermeture de l'École. Ils et elles assurent le relai avec les responsables des laboratoires et de la bibliothèque si un manquement est constaté.

Article 21: Soirées étudiantes

Des soirées étudiantes peuvent être organisées dans l'enceinte de l'École à raison d'une soirée par mois. Les dates de ces soirées doivent être validées au moins deux mois à l'avance par la direction de l'établissement.

Pour des raisons de sécurité, la présence d'au moins deux membres de l'équipe pédagogique ou administrative est requise.

Les élèves sont invité.es à prendre connaissance du guide des événements festifs et d'intégration étudiants édité par le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche qui met à disposition des outils et des explications pour organiser des événements responsables, inclusifs et sans danger.

Article 22: Accès aux diplômé·es

Pendant les trois années académiques (jusqu'à juin) suivant l'obtention de leur diplôme, les diplômé·es continuent de bénéficier d'un accès aux équipements et matériels de l'École et peuvent recevoir des conseils de la part des équipes pédagogiques pour des projets précis et motivés. L'accès aux laboratoires et autres espaces de travail se fait **uniquement sur rendez-vous** via un formulaire dans l'extranet. Toute demande d'accès doit être introduite 3 jours au moins avant la date souhaitée. Elle nécessite au préalable de vérifier la disponibilité des espaces en consultant les calendriers sur l'extranet. Sous réserve de la disponibilité des espaces et des équipes, la demande est acceptée par l'établissement.

VI. SÉCURITÉ ET ENTRETIEN DU BÂTIMENT ET DES ÉQUIPEMENTS

Les étudiant·es ont le devoir de maintenir en bon ordre et dans un état de propreté satisfaisant les différents espaces de vie et de travail, le mobilier, le matériel et les véhicules mis à leur disposition par l'École. Ils sont tenus de les utiliser conformément à leur destination sans pouvoir en faire un usage à des fins personnelles. Les étudiant·es sont tenus d'éviter toute détérioration des espaces et équipements de l'École. En cas de dégradations ou de dommages volontaires causés à ceux-ci, la responsabilité personnelle de leur auteur pourra être engagée.

Article 23: Remise en état des locaux et des équipements détériorés

Toute remise en état des locaux (plomberie, électricité, mur, peinture, etc.) ou remplacement d'un équipement détérioré à la suite d'une intervention attribuée à un.e élève donnera lieu à l'émission d'une facture pour remise en état ou remplacement ou à une demande de remboursement. En cas de fournitures spécifiques nécessaires à la remise en l'état, l'École facturera à l'élève le montant réellement engagé. Si plusieurs manquements sont notés, l'étudiant·e peut se voir interdire l'accès aux locaux de l'École.

Article 24: Rangement des espaces

Les étudiant·es sont tenus de ranger le matériel et les espaces après les avoir utilisés. Le mobilier des salles de cours et des laboratoires ne doit pas être déplacé. Tout mobilier ou matériel déplacé ponctuellement doit, après usage,

être rapporté dans le local où il a été pris. Le rangement du matériel et des espaces à la fin des bilans, workshops, expositions relève de la responsabilité partagée des étudiant·es et des enseignant·es.

Deux étudiant·es sont désigné·es par l'École pour être responsables du rangement des espaces de travail, du matériel et de l'espace de convivialité chaque semaine, le jeudi soir. Tous·tes les étudiant·es sont amené·es à assurer cette responsabilité, par roulement.

Un nettoyage et grand rangement de l'établissement sont opérés à la fin de l'année scolaire auquel tous les étudiant·es doivent participer sous peine de perdre leurs effets et travaux personnels.

Article 25: Stockage des œuvres et travaux

Les travaux des élèves doivent être étiquetés et rangés dans les espaces prévus à cet effet: casiers, cimaises de rangement à l'accueil, étagères de l'atelier au rez-de-jardin; ils ne sauraient être stockés dans les espaces de travail et de circulation. Tout objet ou œuvre non étiqueté avec le nom de son propriétaire est susceptible d'être éliminé.

L'élève doit organiser la récupération de ses productions à la première demande de l'administration de l'établissement. A la date de fermeture des laboratoires qui suit la fin des diplômes et bilans du deuxième semestre, les élèves doivent avoir récupéré l'ensemble de leurs travaux.

Après les dates limites fixées pour les enlèvements, les productions toujours présentes dans les locaux sont réputées abandonnées par leur propriétaire et l'École en dispose comme elle l'entend. Exception est faite des travaux des diplômé·es qui sont stockés dans un local dédié dans la perspective de l'exposition annuelle des diplômé·es.

Article 26: Hygiène et sécurité

Il est interdit aux élèves d'emprunter des issues ou passages qui ne sont pas normalement prévus pour la circulation, d'accéder aux locaux techniques, aux toitures et sous-sols, de manipuler les appareils liés à la sécurité des personnes et des biens (trappes à fumée, issues de secours, signaux d'alarme, extincteurs, etc.), sauf en cas de sinistre le nécessitant.

Toute action modifiant les locaux de l'école (peinture, et/ou trous dans les murs intérieurs et extérieurs, installation électrique...) ou impliquant l'utilisation d'espaces en dehors des espaces de travail et de monstration doit faire l'objet d'une autorisation préalable auprès de la direction.

Dans l'enceinte de l'établissement, il est rigoureusement interdit de:

- fumer, y compris la cigarette électronique; les seules zones où la consommation de cigarettes est autorisée sont la passerelle d'entrée, à l'extérieur du bâtiment, et le jardin extérieur, à l'arrière du bâtiment. — consommer de l'alcool, sauf dans des circonstances et des limites exceptionnelles (soirées étudiantes, vernissages) après demande et autorisation préalable de la direction;
- se restaurer en dehors de l'espace de convivialité;
- utiliser des appareils à feu nu et des plaques de cuisson;
- troubler les activités pédagogiques ainsi que le déroulement des épreuves d'examen; — dégrader, de quelque manière que ce soit, les bâtiments et les équipements de toute nature de l'établissement;

- encombrer les dégagements intérieurs et extérieurs ainsi que les issues de secours, y compris les baies d'évacuation situées en façade et signalées par un point rouge;
- empêcher l'accès aux extincteurs avec des encombrants ou de retirer les extincteurs de leurs supports, sauf en cas d'utilisation lors d'un incendie;
- apporter quelque modification que ce soit aux appareils de chauffage, d'éclairage et aux installations électriques, et à la plomberie;
- introduire des animaux dans l'enceinte de l'école, à l'exception des animaux d'assistance.

Article 27: Incendie et protocoles spécifiques

En cas d'alarme incendie, il est formellement interdit d'utiliser l'ascenseur. Il convient de se diriger vers la sortie de secours la plus proche en suivant le balisage lumineux pour rejoindre l'un des points de rassemblement indiqué par un panneau vert:

- au rez-de-chaussée (niveau 0) le point de rassemblement se situe à l'extérieur du bâtiment, sur le trottoir gauche; la passerelle doit être dégagée pour permettre l'accès pompier.
- aux niveaux intermédiaires (niveaux -1 et -2) le point de rassemblement se situe dans le jardin à l'arrière du bâtiment.

Des exercices d'évacuation sont réalisés plusieurs fois dans l'année. Lorsque des circonstances particulières l'exigent, et notamment dans le cadre de la sécurité contre l'intrusion ou les attentats, ou aussi en situation de crise sanitaire et de pandémie, des protocoles spécifiques d'hygiène et de sécurité peuvent être adoptés par l'établissement. Les membres du personnel, les élèves et usager.es de l'établissement doivent respecter ces protocoles et obligations. Tout manquement au respect de ces règles spécifiques pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires.

24

Pour des raisons de sécurité, l'établissement est sous surveillance vidéo. Les élèves ne sont pas autorisés à accéder aux images enregistrées.

VII. USAGE DES RESSOURCES

Article 28: Emprunt du matériel

L'École met à la disposition des élèves des outils et du matériel technique au magasin de prêt:

- Des appareils photographiques argentiques et numériques;
- Du matériel d'éclairages;
- Du matériel pour la prise de vue vidéo et la prise de son;
- Du matériel audiovisuel (VP, mac mini, tablettes ...).

Assurance

Le matériel est mis à la disposition des étudiant·es régulièrement inscrit·es, sous réserve du respect des deux conditions suivantes:

- Avoir contracté une assurance couvrant les risques de casse, de perte ou de vol du matériel emprunté à titre individuel pour un montant de garantie au moins égal à 5000 euros et/ou à concurrence de la valeur du matériel

effectivement emprunté.

- Avoir fourni et déposé sur l'extranet de l'École, en début d'année, l'attestation d'assurance à jour comprenant la responsabilité civile et une convention annuelle signée avec l'ENSP.
- Avoir appris à manipuler préalablement le matériel emprunté lors d'un TP ou d'une formation délivrée à l'ENSP.

Sinistre

Tout prêt, pour une utilisation à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école, engage l'emprunteur à prendre en charge tous les frais nécessaires à une restitution dans les conditions équivalentes (remise en état, réparation, remplacement, remboursement à hauteur de la valeur du matériel...) en cas de dommage, de perte ou de vol.

Les élèves doivent dans les 72h suivant la constatation du sinistre prévenir le magasin de prêt en remplissant un formulaire de sinistre sur la page sinistre de l'extranet et joindre la déclaration de vol le cas échéant.

Durée et conditions de l'emprunt

Il est possible d'emprunter au maximum, dans le même temps, un appareil photographique numérique, un appareil photographique argentique et un système d'éclairage.

La durée de l'emprunt est d'une semaine. À titre exceptionnel, l'emprunt peut être prolongé au-delà d'une semaine après demande et autorisation préalable du responsable du prêt. Tout retard dans le retour du matériel emprunté engendra une relance afin que celui-ci soit rendu dans les meilleurs délais. Des retards réguliers peuvent entraîner une suspension de l'accès au prêt. Aucun emprunt ne sera accepté pendant les vacances estivales. Le retour de la totalité du matériel emprunté doit se faire au plus tard la dernière semaine avant les vacances d'été.

Les élèves accueillis dans le cadre d'une mobilité internationale peuvent emprunter du matériel dans les mêmes conditions que les élèves de l'ENSP. Ils/elles doivent rendre tout le matériel emprunté avant la fin de la période de mobilité.

Le matériel reste, pendant toute la durée du prêt, y compris dans les locaux de l'école, sous la garde personnelle et la responsabilité de l'emprunteur-euse. Le matériel emprunté ne peut sortir du territoire européen.

Article 29: Usage de la bibliothèque

Une convention de prêt est signée en début d'année par chaque élève.

Les élèves peuvent emprunter gratuitement les livres théoriques, les DVD et les périodiques inventoriés pour une durée de 1 mois. Les autres livres et documents sont uniquement consultables sur place aux horaires d'ouverture de la bibliothèque. En cas de perte, vol ou dégradation du document emprunté, l'élève qui l'a emprunté devra le remplacer à ses frais, dans un délai de un mois.

Article 30: Ressources numériques

En début de scolarité, l'École dote les élèves d'adresses emails sur le modèle "prenom.nom@etu.ensp-arles.fr". Ces adresses permettent d'informer les élèves des événements de la vie de l'école, mais aussi de communiquer des informa-

tions à caractère administratif nécessaires au bon déroulement de leur scolarité. Il appartient à chaque élève de consulter régulièrement leur compte de messagerie ENSP. Cette messagerie reste active pour les diplômé·es qui le souhaitent. L'établissement bénéficie du programme Workspace® pour l'éducation qui permet à chaque utilisateur d'utiliser les applications Google® dans le respect des règles générales d'utilisation et des lois sur la propriété intellectuelle en vigueur. Chaque élève dispose d'un espace de stockage numérique (Google® Drive) de 2 Téraoctets le temps de sa scolarité puis de 1 Téraoctets pendant les trois années qui suivent le diplôme. La messagerie reste active à l'issue de cette période de trois années après le diplôme, mais le stockage est limité à 100 Gigaoctets.

VIII. DISCIPLINE

Article 31: Procédure disciplinaire

Les principes suivants régissent la procédure disciplinaire:

- La décision de sanction doit être motivée;
- Elle est soumise au respect d'une procédure contradictoire préalable;
- Les droits de la défense doivent être respectés;
- Les sanctions doivent être nécessaires et proportionnées à la gravité des faits.

I. L'initiative de la procédure disciplinaire appartient à la direction de l'établissement, qui peut la déclencher lorsqu'elle constate, au moyen de preuves matérielles et circonstanciées, un comportement ou agissement contrevanant aux règlements des études et intérieur, notamment en cas de:

26

- fraude ou tentative de fraude, plagiat commis à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve, d'un examen, ou d'un concours,
- acte ou propos commis à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement de nature à porter atteinte à l'intégrité des personnes et des biens matériels, à la sécurité, à l'ordre et au bon fonctionnement de l'établissement,
- fait contrevanant aux obligations d'études et notamment à l'obligation d'assiduité aux cours. La direction peut renoncer à tout moment à la poursuite de la procédure.

II. Le·la directeur·ice de l'établissement informe l'intéressé·e, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou remise en main propre contre signature, de la procédure disciplinaire engagée contre lui, lui précise les faits qui lui sont reprochés et lui indique qu'il a le droit d'obtenir la communication de son dossier individuel et du dossier prévu au III dans les conditions prévues au IV. Il·elle informe également l'intéressé·e du délai dont il·elle dispose pour présenter sa défense oralement ou par écrit ou en se faisant assister par une ou plusieurs personnes de son choix. Ce délai, fixé par la direction de l'établissement, est d'au moins deux jours ouvrables à compter de la réception du courrier.

III. Le la directeur·ice de l'établissement établit un dossier disciplinaire comprenant:

- 1° Un document faisant état de la situation administrative de l'étudiant·e;
- 2° Le rapport des faits reprochés;
- 3° Les pièces probantes, notamment les lettres de signalement ou de dénonciation et les témoignages écrits;
- 4° Le cas échéant, le rapport de l'enquête administrative diligentée par la direction, comprenant les procès-verbaux des auditions des personnes entendues sur le comportement de l'intéressé.e; 5° Le rapport disciplinaire;
- 6° Une copie de la lettre mentionnée au II;
- 7° Le courrier de saisine du conseil de discipline le cas échéant.

IV. Les documents mentionnés au 3° du III émanant d'une personne nommément désignée ou facilement identifiable ne sont communicables qu'à leur auteur. Lorsqu'ils ont été rédigés par un représentant ou un agent d'une autorité administrative agissant dans l'exercice de sa compétence, tel qu'un enseignant, ils peuvent être communiqués à l'élève poursuivi en application du II sous réserve de l'occultation, en application de l'article L. 311-7 du code des relations entre le public et l'administration, des mentions non communicables en application de l'article L. 311-6 du même code.

Sans préjudice du premier alinéa du présent IV, les mentions des documents mentionnés au 4° du III dont la communication porterait gravement préjudice aux personnes qui ont témoigné sont occultées lors de la communication à l'intéressé de son dossier disciplinaire en application du II le cas échéant.

Dans les cas d'occultation de mentions mentionnés au présent IV, la direction de l'établissement informe l'intéressé.e, de façon suffisamment circonstanciée, de leur teneur, de telle sorte qu'il·elle puisse se défendre utilement.

V. Aucune sanction ne peut être prononcée sans que l'étudiant·e ait été mis à même de présenter ses observations. Sauf pour l'avertissement et le blâme, le la directeur·ice de l'établissement statue au vu de l'avis simple rendu par le conseil de discipline. Le jour même de la reddition de l'avis, la décision de sanction est prise et notifiée, motivée, à l'étudiant·e par le directeur de l'établissement; sont également notifiés les voies et délais de recours.

VI. Le report de l'affaire peut être demandé par l'élève poursuivi; il est décidé à la majorité des membres du conseil de discipline ou, dans le cas où la sanction envisagée est l'avertissement ou le blâme, par la direction de l'établissement. L'étudiant·e poursuivi.e ne peut demander qu'un seul report.

Article 32: Sanctions disciplinaires

Les sanctions applicables aux élèves comprennent:

- L'avertissement;
- Le blâme;
- La mesure de responsabilisation, notamment:
 - l'obligation de remise en l'état dans le cas d'une dégradation des lieux et des équipements

- l'obligation de remplacement du matériel dans le cas d'une détérioration ou d'un vol 4. L'exclusion temporaire de l'ENSP;
- L'exclusion définitive de l'ENSP.

Les sanctions disciplinaires sont inscrites au dossier de l'étudiant·e sanctionné·e. L'avertissement, le blâme ainsi que la mesure de responsabilisation sont effacés au bout de trois ans si aucune autre sanction n'intervient pendant cette période.

Article 33: Conseil de discipline

Composition

Le conseil de discipline institué par la délibération du conseil d'administration du 7 mars 2023 est composé de sept membres:

- le, la chef·fe d'établissement, ou son·sa représentant·e, qui préside le conseil;
- la direction des études ou .sa représentant·e;
- un·e agent administratif nommé·e par le, la chef·fe d'établissement;
- un·e représentant·e des personnels techniques d'assistance pédagogique tiré·e au sort parmi les membres élu·e.s (titulaires ou suppléants) à la CRPVE ou au conseil d'administration; - un·e représentant·e des enseignant·es tiré·e au sort parmi les membres élu·e.s (titulaires ou suppléants) à la CRPVE ou au conseil d'administration;
- deux représentant·es des étudiant·es tiré·es au sort parmi les étudiant·es élu·es (titulaires ou suppléants) à la CRPVE ou au conseil d'administration.

Les membres du conseil de discipline tirés au sort sont renouvelés à chaque séance du conseil de discipline. La composition du conseil de discipline est paritaire.

Nul ne peut siéger au conseil de discipline s'il existe une raison objective de mettre en doute son impartialité. Le·la membre du conseil de discipline qui estime devoir s'abstenir est remplacé·e par son·sa représentant·e ou suppléant·e le cas échéant ou, à défaut, par un membre du même collège désigné par le·la président·e du conseil.

L'étudiant·e intéressé·e peut demander à récuser un membre du conseil de discipline. Si le conseil fait droit à sa demande, le membre concerné est remplacé par son représentant ou suppléant le cas échéant ou, à défaut, par un membre du même collège désigné par le·la président·e du conseil.

Lorsque le conseil de discipline est saisi pour des actes portant gravement atteinte aux principes de la République, notamment au principe de laïcité, son·sa président·e peut demander au ministre chargé·e de la culture de désigner au sein de ses services une personne compétente dans ce domaine pour siéger au conseil de discipline.

Les personnes intéressées par les faits mis en cause et susceptibles d'éclairer le conseil de discipline peuvent être invitées par le·la président·e du conseil à prendre part à la séance du conseil, sans en avoir la qualité de membre.

Convocation du conseil

Le conseil de discipline est convoqué en dernier recours lorsque les voies de la médiation se sont révélées inopérantes.

Le conseil de discipline est obligatoirement convoqué par le·la directeur·ice

de l'établissement lorsque celui-ci envisage de prononcer à l'encontre d'un·e étudiant·e l'une des sanctions prévues à l'article 30 du présent règlement intérieur, autre que l'avertissement ou le blâme. Toute personne, et notamment tout membre de la communauté éducative, peut demander à la direction de l'établissement de saisir le conseil de discipline; lorsque la direction décide de ne pas donner suite à cette demande, il notifie au demandeur sa décision motivée.

Le·la directeur·ice de l'établissement convoque par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou remise en main propre contre signature, au moins quinze jours avant la séance, dont il fixe la date:

- L'étudiant·e en cause;
 - Lorsqu'elles ont été portées à sa connaissance par l'élève, la ou les personnes éventuellement chargées de l'assister pour présenter sa défense.
- Le·la directeur·ice de l'établissement convoque par tout moyen, y compris par courrier électronique, au moins quinze jours avant la séance, les membres du conseil de discipline ainsi que: 1° La personne ayant demandé au chef d'établissement la comparution de l'élève le cas échéant; 2° Les témoins ou les personnes susceptibles d'éclairer le conseil de discipline sur les faits motivant la comparution de l'élève.

Mesures conservatoires

En cas de nécessité, le·la chef·fe d'établissement peut, à titre conservatoire, interdire temporairement l'accès aux locaux à la personne poursuivie, dans l'attente de la séance du conseil de discipline.

Tenue de la séance

Au jour fixé pour la séance, le·la chef·fe d'établissement vérifie que le conseil de discipline peut siéger valablement. Le conseil délibère valablement si au moins la moitié de ses membres est présente et à condition que le nombre de représentant·es des élèves ne soit pas supérieur à celui des représentant·es des enseignant·es. Dans le cas où cela serait nécessaire pour assurer le respect de cette dernière condition, le·la président·e du conseil de discipline désigne après tirage au sort le·la représentant·e des étudiant·es admis·e à siéger.

Si le quorum n'est pas atteint, le conseil de discipline est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui se tient dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit.

Si, bien qu'ayant été régulièrement convoquée, la personne poursuivie ne se présente pas le jour de la réunion, le conseil de discipline doit apprécier les motifs invoqués: soit l'usager a présenté des motifs que la conseil de discipline considère comme justifiés, dans ce cas elle reporte l'examen de l'affaire à une date ultérieure; soit l'élève n'a pas fourni de justification ou n'a pas avancé de motif que le conseil considère comme valable, dans ce cas le conseil peut siéger de façon régulière en son absence.

Déroulement de la séance

Le secrétariat du conseil de discipline est assuré par un membre du conseil de discipline, personnel de l'établissement, désigné en début de séance.

Le conseil de discipline se réunit en séance non publique; ses membres ainsi que son secrétaire sont tenus à l'obligation du secret en ce qui concerne tous les faits, documents portés à leur connaissance et au respect de la confidentialité des débats tenus lors de la séance.

La séance du conseil se déroule comme il suit:

- L'étudiant-e et, le cas échéant, les personnes chargées de l'assister dans sa défense sont introduits. Le-la président-e donne lecture du rapport motivant la proposition de sanction;
- Le conseil de discipline entend l'étudiant-e et, sur leur demande, les personnes chargées de l'assister dans sa défense. Il entend également, avec leur consentement, la personne ayant demandé au chef-fe d'établissement la comparution de l'élève ainsi que les témoins ou personnes susceptibles d'éclairer le conseil sur les faits motivant la comparution de l'élève.
- En présence de ses seuls membres, le conseil délibère et rend son avis.

Le-la président-e du conseil notifie l'avis du conseil et son procès-verbal le jour même à l'étudiant-e, sous réserve, le cas échéant, de l'occultation des mentions non communicables en application de l'article L. 311-6 du code des relations entre le public et l'administration; dans ce cas, le-la président-e du conseil informe l'intéressé-e, de façon suffisamment circonstanciée, de leur teneur, de telle sorte qu'il puisse se défendre utilement en cas de contestation de la sanction.

Le procès-verbal de la séance est signé par le-la chef-fe d'établissement et le secrétaire et est conservé par l'administration.

Charte pour l'égalité

Article 1

La parité dans les instances de décision et les instances consultatives

Objectifs

- Veiller à renforcer la présence des femmes dans les instances décisionnelles et consultatives de l'établissement qui pour certaines, à ce jour, ne sont pas paritaires;
- Promouvoir les femmes aux postes à responsabilités pédagogiques (coordination d'années, de champs disciplinaires, formations, etc.);
- Encourager les femmes à répondre aux appels à candidatures lancés par l'École et les soutenir dans les démarches d'accès à ces postes;
- Assurer une représentation équilibrée des femmes dans les comités de sélection pour le recrutement des enseignant-e-s et les jurys pédagogiques.

Mesures non exhaustives

- Être proactif-ve en contactant les architectes femmes pour les inciter à répondre aux appels à candidatures;
- À compétences égales, les candidatures de femmes seront privilégiées.

Article 2

L'égalité professionnelle des personnels

Objectifs

- Mettre en place des procédures de recrutement non discriminantes;
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux possibilités de formation continue, d'évolution et de promotion au cours de leur carrière;
- Lutter contre les stéréotypes de sexe et de genre et contre toutes les discriminations dans l'emploi.

Mesures non exhaustives

- Rédiger des fiches de postes incluant la mention «une attention particulière sera portée aux candidatures de femmes»;
- Informer les jurys sur la nécessaire prise en compte du principe de parité;
- Réaliser des statistiques sexuées sur l'emploi et les carrières au sein de l'établissement;
- Favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale des personnels;
- Informer largement les personnels sur les possibilités d'actions et de recours;
- Appliquer dans la mesure du possible les grilles d'entretien du Ministère qui

garantissent une équité au moment des recrutements ;
→ Composer des jurys avec, dans la mesure du possible, un équilibre homme/ femme.

Article 3

L'égalité dans l'enseignement et les contenus

Objectifs

- Veiller au caractère non discriminant et transparent des procédures d'admission des étudiant-e-s;
- Impulser la culture de l'égalité dans toutes les formes d'enseignement: séminaires, conférences, cours magistraux et ateliers de projet;
- Lutter contre les stéréotypes sexistes dans l'enseignement;
- Améliorer la représentation des femmes dans le corps professoral.

Mesures non exhaustives

- Soutenir les initiatives étudiantes visant à lutter contre le sexisme dans les cours et dans la vie étudiante;
- Promouvoir des enseignements où la question du genre et de l'égalité est abordée;
- Promouvoir des recherches où les questions disciplinaires sont abordées au prisme de la question du genre;
- Coproduire et faire respecter par l'ensemble du personnel enseignant, administratif et des étudiant-e-s une charte du savoir-vivre ensemble intégrant la culture de l'égalité;
- Inciter les étudiantes à se présenter en tant que déléguée de groupe de projet;
- Donner la parole autant aux étudiantes qu'aux étudiants dans le cadre des enseignements;
- Veiller à proposer des textes, à formuler des exemples, etc. qui ne soient pas exclusivement articulés autour de personnages masculins ou de situations stéréotypées;
- Organiser des modules de sensibilisation-échanges-formation sur l'égalité.

Article 4

L'équité dans les parcours professionnels des étudiant-es

Objectifs

- Acculturer les étudiant-e-s aux questions de discriminations et aux inégalités des conditions de travail;
- Encourager les étudiantes à exercer en leur nom propre à l'instar de leurs homologues masculins.

Mesures non exhaustives

- Soutenir prioritairement les initiatives qui visent à informer et mettre

en valeur des parcours d'artistes femmes;

→ Inviter largement des femmes, artistes, auteures, etc. dans le cadre des conférences organisées au sein de l'École et veiller, particulièrement, à la parité en cas de cycles de conférences;

→ Développer les statistiques sexuées sur les parcours professionnels des étudiant-e-s diplômé-e-s;

→ Organiser des sessions d'information et de coaching pour inciter les diplômées à prétendre aux mêmes salaires que leurs homologues masculins et pour encourager les femmes, à négocier et valoriser leur production de la même manière que leurs confrères hommes;

→ Constituer un fonds documentaire spécifique et lui assurer une visibilité à la bibliothèque;

→ Rééquilibrer l'environnement visuel de l'École en renouvelant les images de communication (affiches de conférences, invitations, vidéos, livre de présentation de l'établissement, diffusion des portraits photographiques des enseignant-e-s.)

Article 5

La prévention et la lutte contre les violences sexistes et le harcèlement sexuel et moral

Objectifs

→ Parvenir à un environnement privilégié sans violence sexiste ni harcèlement moral ou sexuel;

→ Sensibiliser l'ensemble du personnel et les étudiant-e-s aux attitudes discriminantes, ainsi qu'à toutes les formes de violences sexistes et sexuelles.

Mesures non exhaustives

→ Informer largement sur les pratiques discriminantes et les voies de recours possibles (flyers, guides, etc.);

→ Désigner une ou des personne(s) de référence chargées de coordonner l'action de l'établissement en matière d'égalité et de lutte contre les violences sexistes et le harcèlement sexuel et moral - administratifs, enseignant-e-s et étudiant-e-s;

→ Constituer une cellule de veille avec ces personnes ressources pour mettre en place un plan d'action et un suivi de celles-ci;

→ Mettre en place des procédures en vue de recueillir les plaintes des victimes et de sanctionner les auteurs de violences ou de harcèlement sexuel et moral et en assurer la visibilité;

→ Informer les victimes de violences ou de harcèlement des recours possibles et des structures d'aide et d'écoute en place au sein de l'établissement et/ou à l'extérieur de celui-ci.

Article 6

Le suivi de la charte pour l'égalité et la discrimination

- Mettre en place un tableau de bord annuel avec les indicateurs suivants:
 - › Étudiant·es (nombre, diplômes)
 - › Enseignant·es (% hommes/femmes)
 - › Administratifs (% hommes/femmes)
- Prévoir tous les ans un rapport au Conseil d'administration, faisant compte rendu de l'application des mesures prévues, indiquant le niveau atteint sur chaque indicateur, et fixant les nouveaux objectifs pour l'année et les 3 années suivantes.

Charte handicap

Charte relative à l'accessibilité des parcours d'études au sein de l'Ecole Nationale Supérieure de la Photographie

Préambule

La convention internationale des droits des personnes handicapées dont la France est signataire reconnaît que: « le handicap résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres ».

Aux termes de l'article 20 de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, « les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants, et assurent leur formation en mettant en oeuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études ».

En son article L.114, le code de l'action sociale et des familles définit comme suit le handicap: « constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

L'ensemble de ces textes consacre le devoir du service public de l'enseignement supérieur d'assurer et garantir aux étudiants en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant une formation au même titre et aux mêmes conditions d'accès aux parcours pédagogiques que tous les étudiants. La présente charte a pour objet d'inscrire dans la stratégie de l'École Nationale Supérieure de la Photographie l'ambition d'une accessibilité universelle de sa mission pédagogique, artistique et scientifique. Elle vise à conforter et développer la lisibilité et la mise en oeuvre des dispositifs d'accessibilité offerts aux étudiants en situation de handicap.

Objectifs Aux fins de la construction d'un enseignement supérieur et d'une recherche artistiques et culturels inclusifs participant à l'épanouissement de la personnalité des étudiants en situation de handicap, de leurs talents et de leur créativité ainsi que de leurs aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités et garantissant la participation effective des personnes en situation de handicap à une société libre, la présente charte

a pour objectifs :

- de garantir des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans les cursus de Master et de formation professionnelle continue et vers l'insertion professionnelle;
- d'augmenter la cohérence et la lisibilité de l'accessibilité aux formations;
- de garantir l'application des dispositions de la circulaire du 6 février 2023 relative aux adaptations et aménagements des épreuves d'examen et de concours pour les candidats en situation de handicap ou avec un trouble de santé invalidant;
- de veiller au continuum études supérieures - insertion professionnelle;
- de promouvoir la vie étudiante comme vecteur inclusif majeur;
- d'accompagner la mobilité internationale des étudiants en situation de handicap.

Mise en oeuvre de la charte

Chaque établissement élabore sa politique en matière d'accessibilité de ses parcours d'études et en définit les axes stratégiques. Cette politique est déclinée sous forme d'un programme pluriannuel, présenté à ses instances consultatives et décisionnaires : Conseil d'Administration, Comité social d'Administration, Commission de la recherche, de la pédagogie et de la vie étudiante.

L'accessibilité des parcours d'étude au sein de l'Ecole nationale supérieure de la photographie se décline autour de 4 axes stratégiques :

- accessibilité du bâti;
- accessibilité de l'information;
- accessibilité des outils de travail ;
- accompagnement des étudiants

1. Accessibilité du bâti

L'École nationale supérieure de la photographie est en conformité avec la réglementation relative aux établissements recevant du public (attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées du 07/07/2020 - numéro d'affaire: 041131400272). Elle est référencée sur la plateforme gouvernementale AccèsLibre. Elle garantit la présence de mobilier permettant l'accessibilité à toutes les situations de handicap.

2. Accessibilité de l'information et de la formation

L'Ecole nationale supérieure de la photographie veille à élaborer et mettre en oeuvre une communication favorisant les conditions d'une information complète et accessible aux futurs étudiants. A cet égard, elle utilise tous les moyens à sa disposition :

- accessibilité numérique, et notamment son site internet conforme au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RG2A): en cours de déploiement au 01/01/2025;
- accessibilité téléphonique, effective;
- français facile à lire et à comprendre (FALC): à déployer;
- vidéos sous-titrées et audio décrites : à déployer.

Dès l'entrée du bâtiment, l'École nationale supérieure de la photographie veille à la conception et l'installation d'une signalétique garantissant l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

En lien avec le référent handicap, l'École nationale supérieure de la photographie veille à l'inclusion des étudiants en situation de handicap dans la vie de l'école et à l'accessibilité des événements ou actions proposées.

3. Accessibilité des outils de travail

L'établissement met à disposition des étudiants qui le nécessitent du matériel informatique spécifique, soit à date du 1^{er} janvier 2025 :

- un poste informatique portable à écran large équipé du logiciel Antidote (aide à la prise de note) ;
- un poste informatique fixe avec clavier adapté.

Des investissements complémentaires peuvent être réalisés en fonction des besoins et des demandes faites par les étudiants.

4. L'accompagnement des étudiants en situation de handicap

L'accompagnement des étudiants en situation de handicap appelle l'attention et la participation de toute la communauté éducative et étudiante : direction, corps enseignant, personnels administratifs, techniques, d'accueil et de surveillance, étudiants, conseils pédagogiques et scientifiques, jurys, associations d'étudiants et associations de personnels, etc.

L'ENSP a nommée Benoit Martinez, responsable des systèmes d'information, en tant que référent handicap, et une lettre de mission en date du 15 avril 2025 lui a été adressée par la direction.

Le référent handicap est joignable par messagerie à l'adresse : referent.handicap@ensp-arles.fr

Le référent handicap est garant de l'application du dispositif d'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Il suit la mise en oeuvre de la charte handicap de l'établissement. Il en rend compte à la direction de l'établissement qui en est responsable. Il est tenu à un devoir de confidentialité et de discrétion des informations révélées par les étudiants. Il met en place le protocole d'aménagements au sein de l'établissement et accompagne les étudiants en situation de handicap. Le référent est le point d'entrée identifié et privilégié des étudiants, des candidats, de leurs familles, aidants ou accompagnants. Il est la personne ressource pour les thématiques handicap et inclusion.

Le référent doit pouvoir bénéficier de formation en tant que de besoin lui permettant d'assurer sa mission dans les conditions les meilleures. Il favorise la mise en place de formation ou de sensibilisation au handicap et à l'inclusion au sein de l'établissement.

Il assure le lien avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), la médecine universitaire, le CROUS, les professionnels de santé et de suivi social délégués auprès de l'établissement.

La mission du référent handicap doit être connue et reconnue au sein de l'établissement. Un temps de présentation est organisé chaque année à chaque promotion en début d'année universitaire. Ses missions sont rappelées dans le livret de l'étudiant·e.

Il doit disposer en interne d'une fiche de mission, d'une autonomie d'actions et d'initiatives et d'un temps de travail dédié. Il doit pouvoir être en relation avec toute la communauté éducative et étudiante. Il rend compte de son action régulièrement à la direction de l'établissement auprès de laquelle il assure une mission d'information, de conseil et, le cas échéant, d'alerte.

Ses missions sont présentées dans le livret remis annuellement aux étudiants, ainsi que son nom et ses coordonnées.

Parallèlement, le règlement des études prévoit les modalités d'aménagement pour les étudiants en situation de handicap, notamment pour ce qui relève;

- de l'interruption des études (article 6);
- de la gestion des absences (article 11);
- des aménagements de scolarité (article 12);
- de la mobilité internationale (article 18);

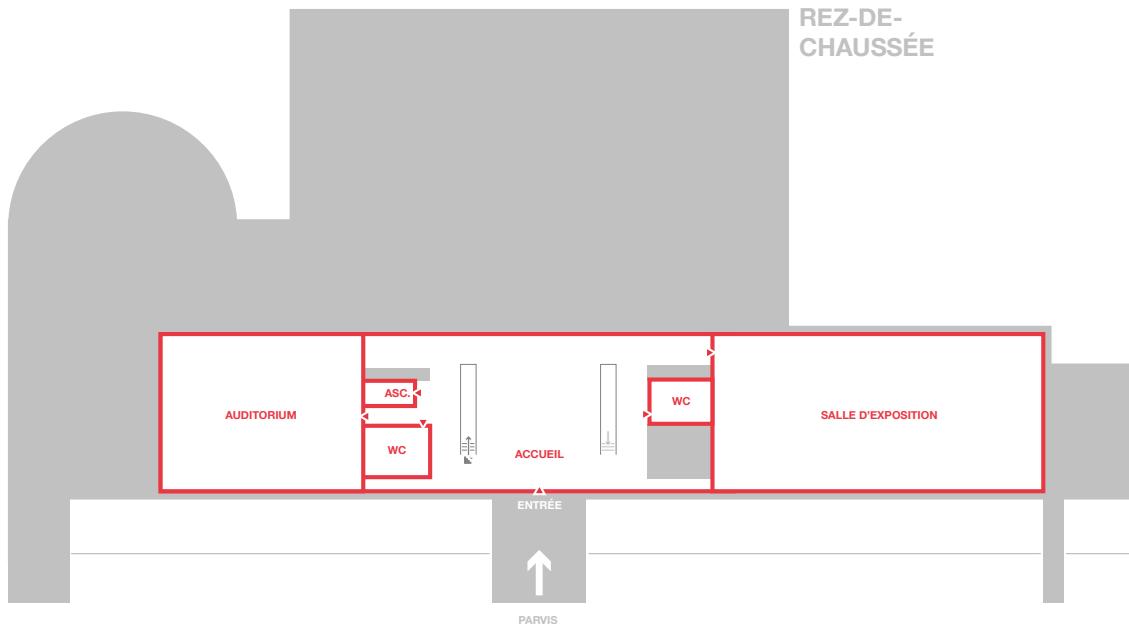
Cette charte a été présentée et adoptée :

- Au Comité Social d'Administration en date du 12 juin 2025;
- À la Commission pour la recherche, la pédagogie et la vie étudiante en date du 18 juin 2025;
- Au Conseil d'administration en date du 8 juillet 2025.

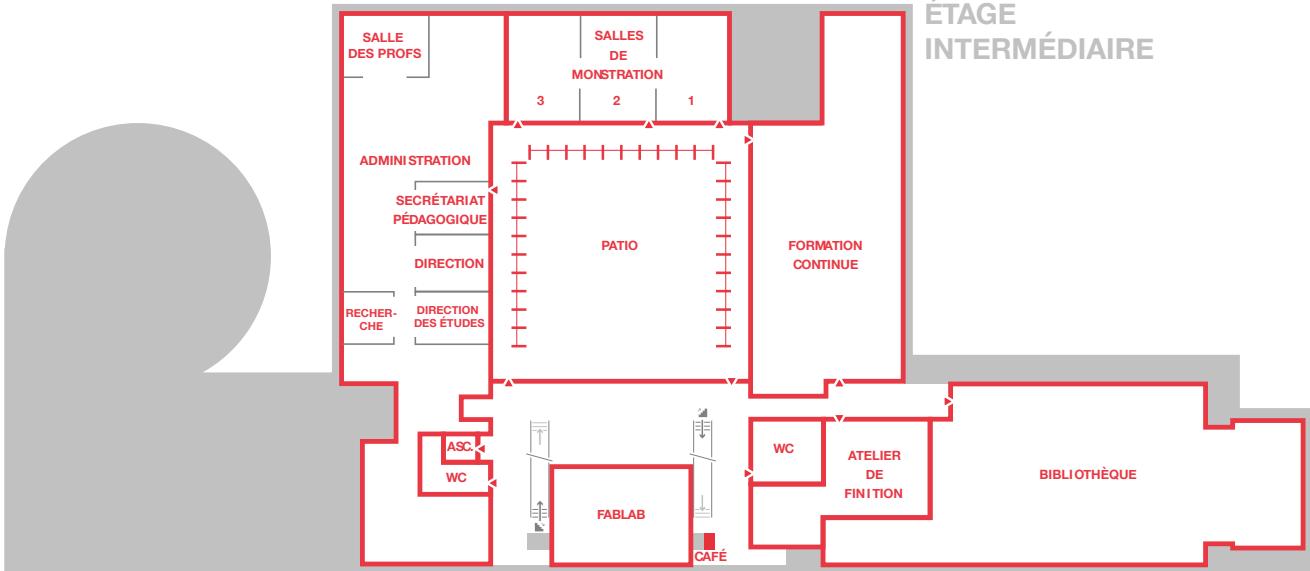
Une évaluation annuelle de sa mise en oeuvre sera présentée à ces mêmes instances.

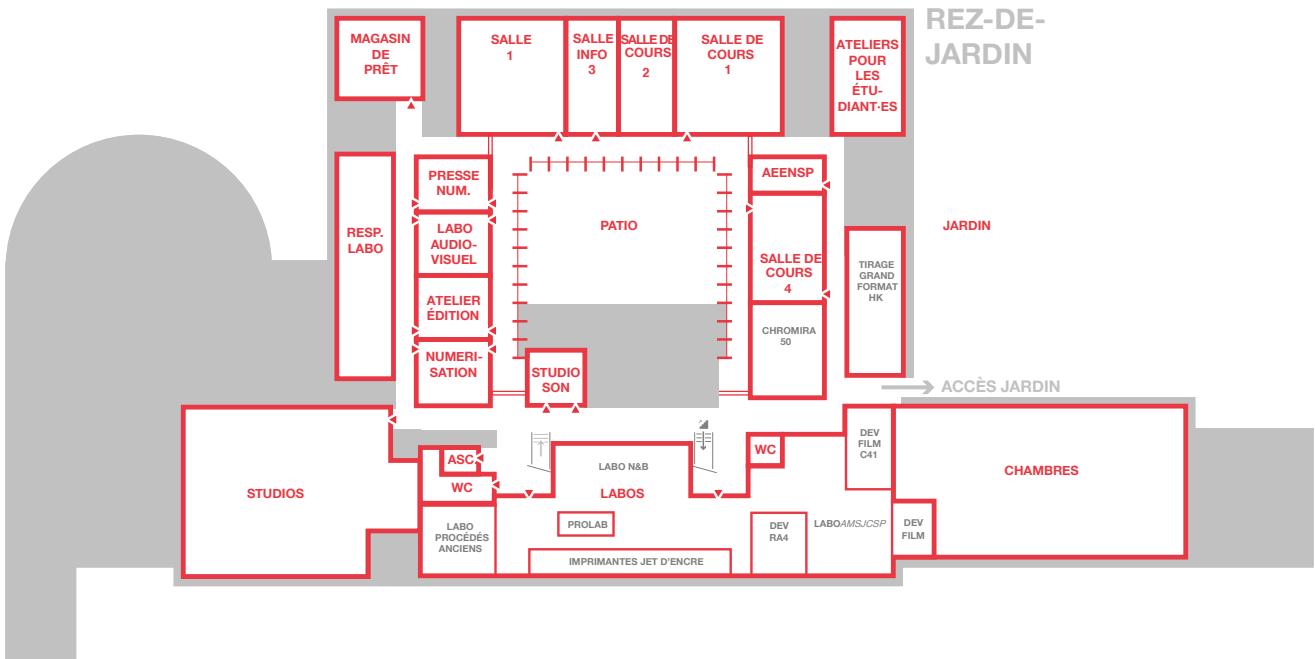
Elle est révisable après présentation et approbation par l'ensemble des mêmes instances autant que nécessaire.

Plans du bâtiment



ÉTAGE INTERMÉDIAIRE







École nationale supérieure
de la photographie
30 av. Victor Hugo – BP 10 149
13631 Arles Cedex, France

www.ensp-arles.fr

